

LIB. DE L'UNIVERSIT.

DOCTORAT  
ÈS LETTRES  
PARIS

—  
COLLECTION  
GRÉARD

118

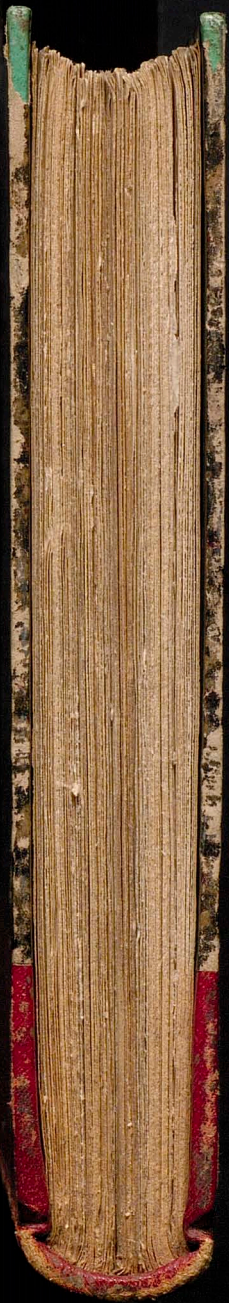
PARMENTIER

1878











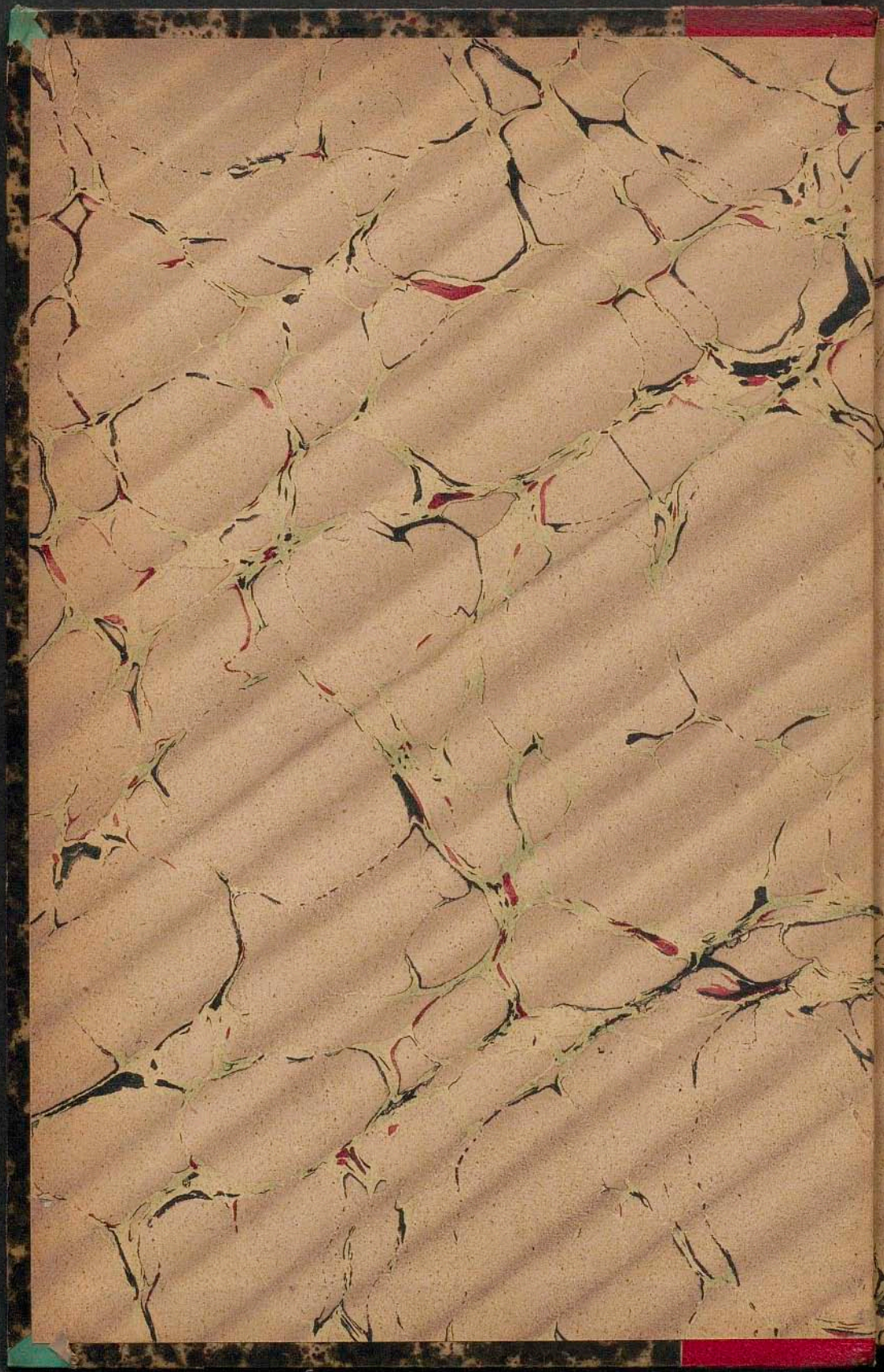
LIBRARY

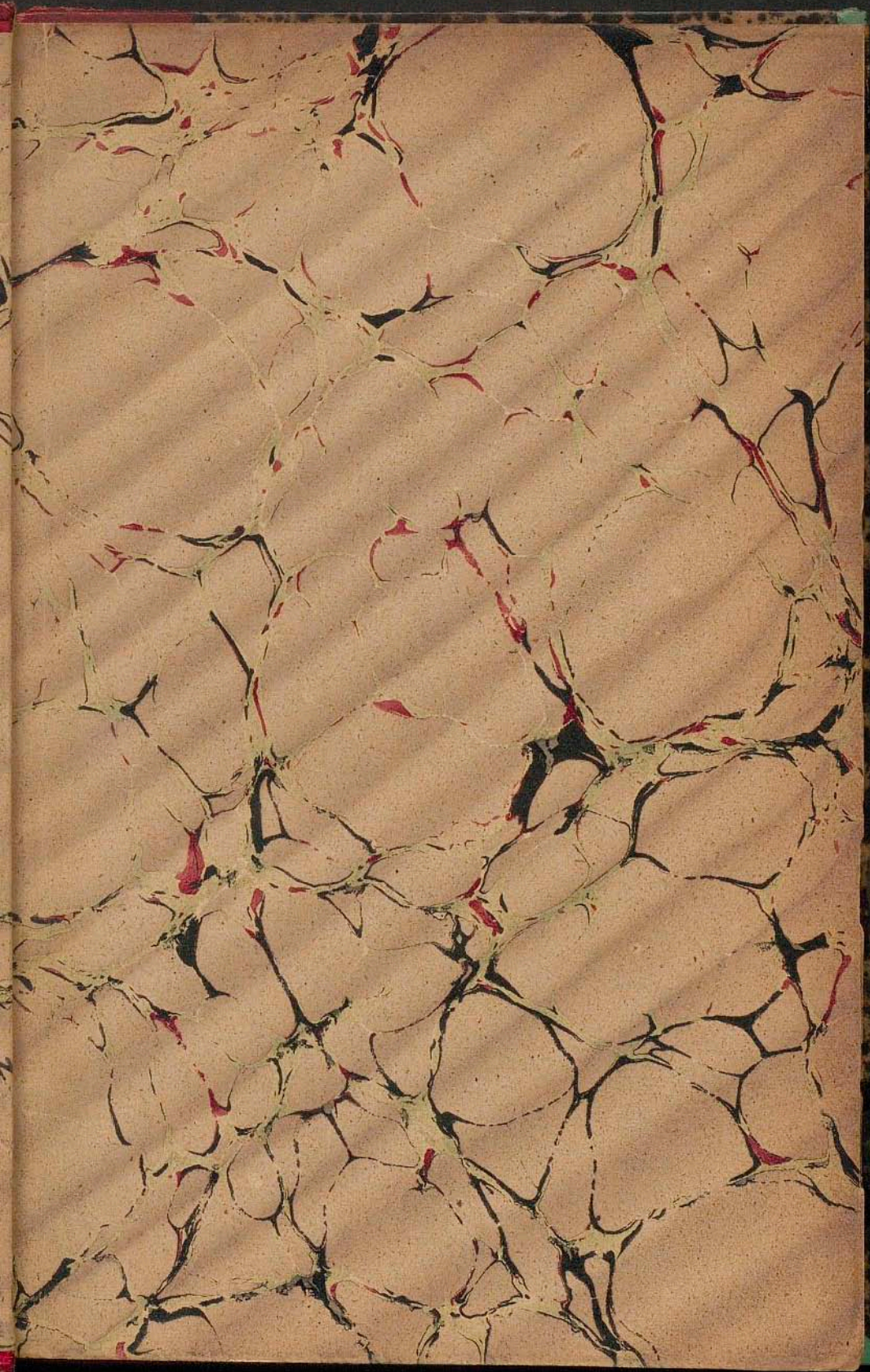
AT  
S

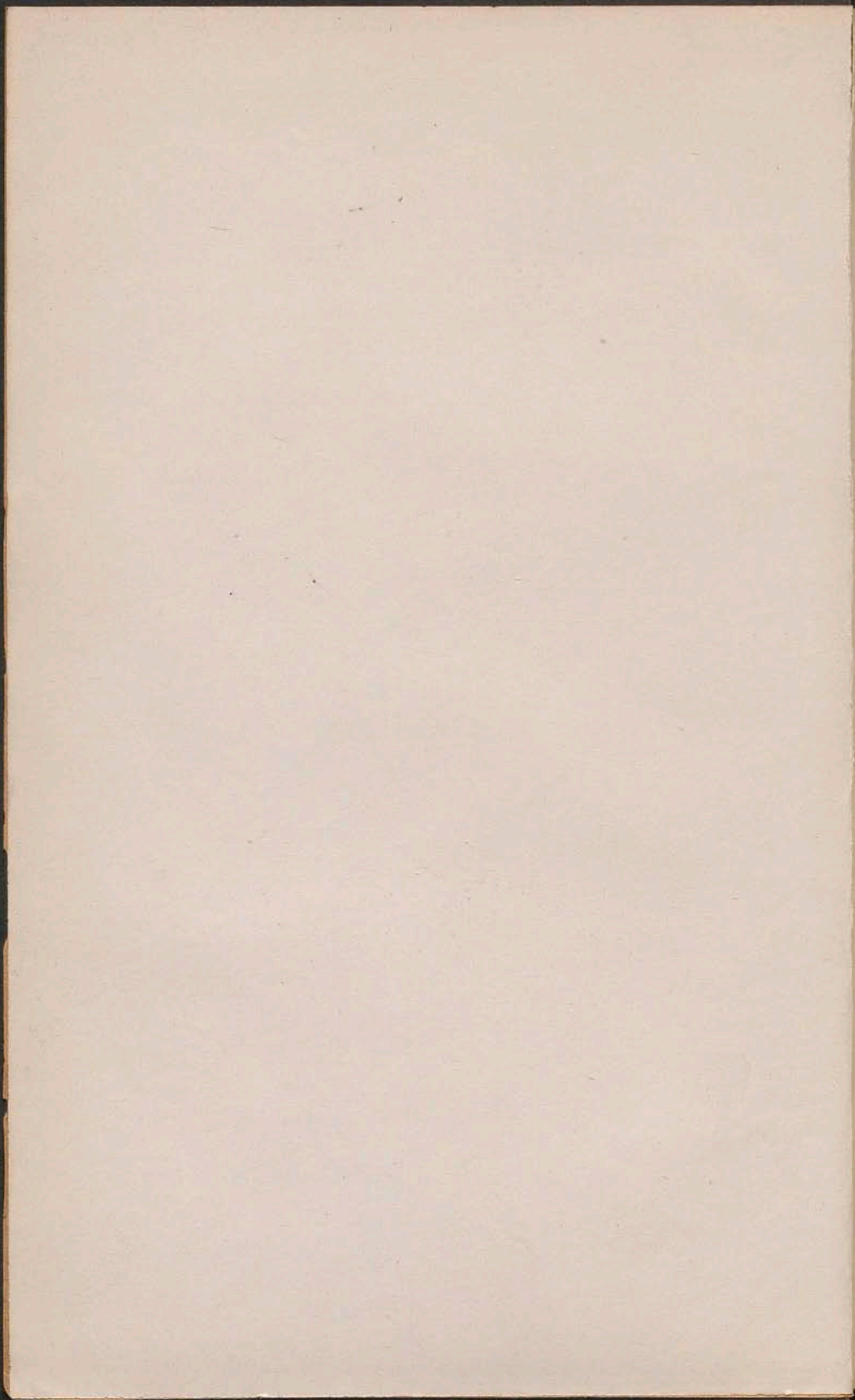
BOOK  
D

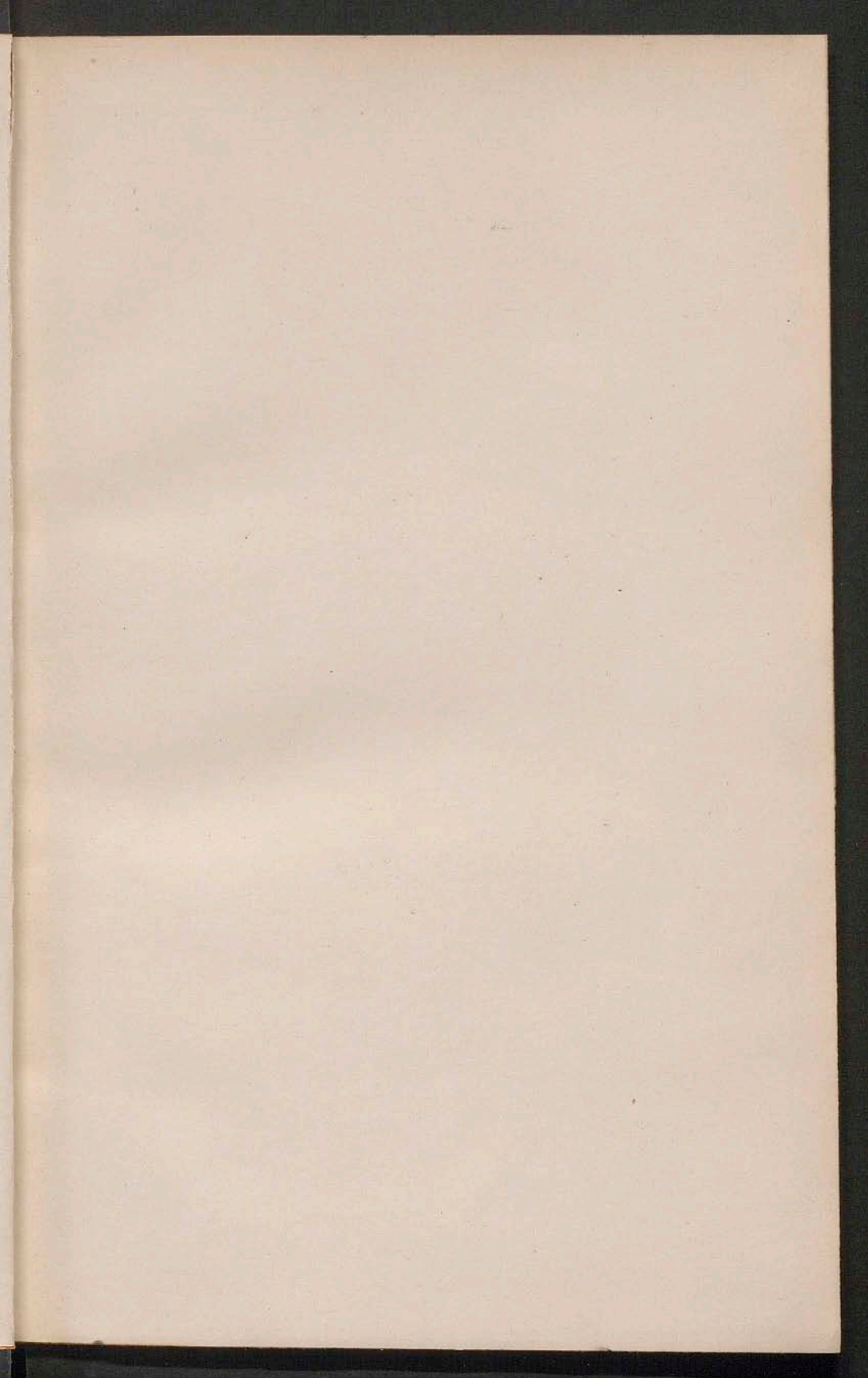
ER

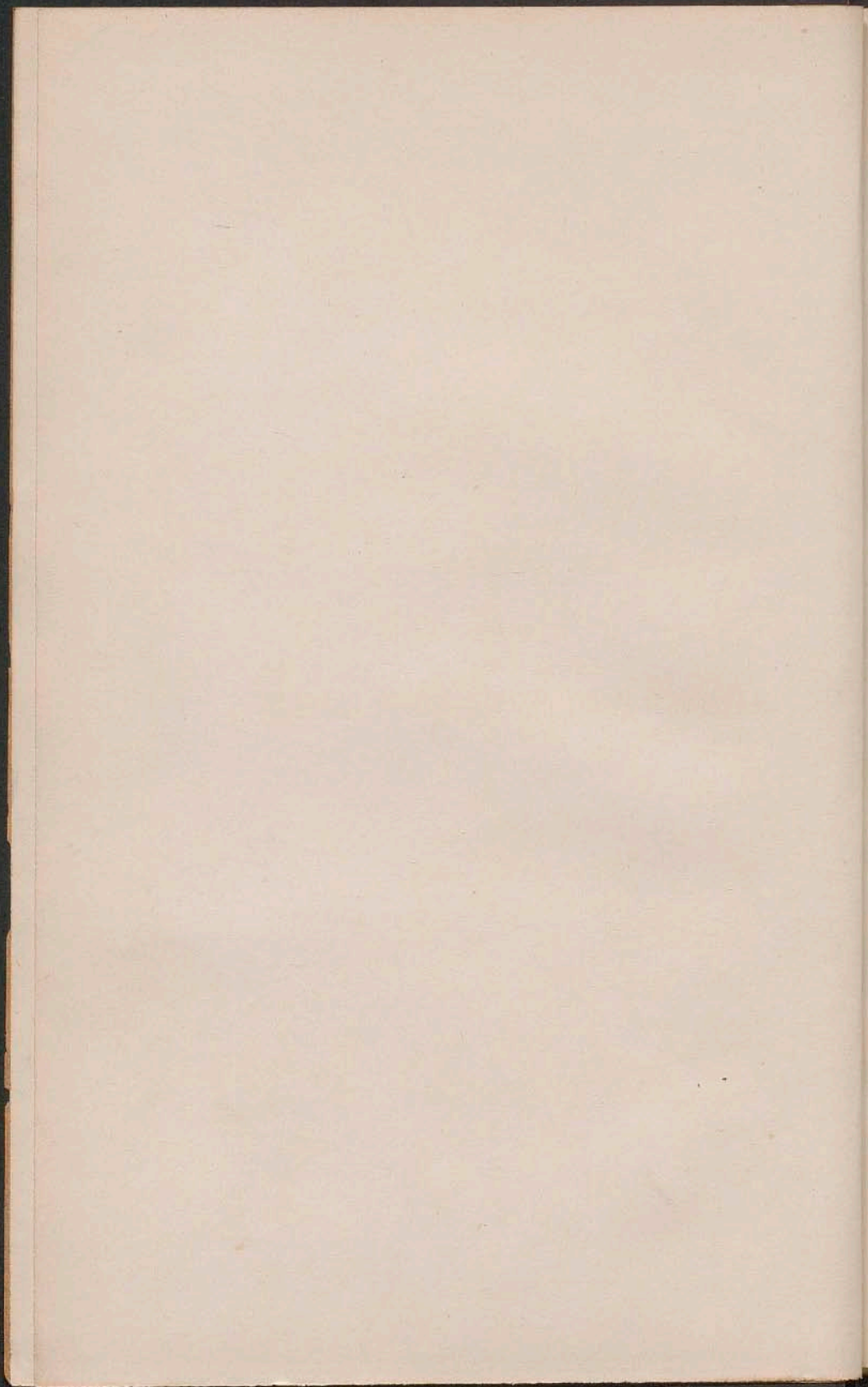
8











ÉTUDE

SUR UN

SUPPLÉMENT INÉDIT DES MÉMOIRES DE RICHELIEU

TOULOUSE. — IMP. A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SORBONNE

13, RUE DE LA SORBONNE - 75257 PARIS CEDEX 05

CONTACTS : 01 40 46 30 97 - info@biu.sorbonne.fr

Inv. :

D/45978

SU ppn :

087291398

087294222

Cote :

HFVF 8 = 80A-118

1159737952



1159737952

HF uf 30a (118)

ÉTUDE  
SUR UN  
SUPPLÉMENT INÉDIT

DES  
MÉMOIRES DE RICHELIEU

Manuscrit qui, sur la foi de M. **Léopold Ranke**, célèbre historien allemand, a passé pour les **MÉMOIRES DU PÈRE JOSEPH**.

THÈSE

Présentée à la Faculté des Lettres de Paris

PAR

**J. PARMENTIER**

PROFESSEUR AGRÉGÉ D'HISTOIRE.



PARIS

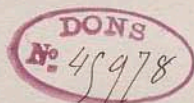
ERNEST THORIN, ÉDITEUR

Libraire du Collège de France, de l'École normale supérieure,  
des Écoles françaises d'Athènes et de Rome

7, RUE DE MÉDICIS, 7

1877

1878



1862

REPORT

SUPPLEMENT INADIT

MEMORIES DE RICHTER

MEMOIRS DE RICHTER

THESE

MEMOIRS DE RICHTER

MEMOIRS DE RICHTER

MEMOIRS DE RICHTER

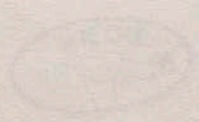
MEMOIRS DE RICHTER



MEMOIRS DE RICHTER

MEMOIRS DE RICHTER

MEMOIRS DE RICHTER



A LA MÉMOIRE

DE

**Denis-Louis-Martial AVENEL**

ÉDITEUR DES PAPIERS D'ÉTAT DE RICHELIEU.

A LA MEMOIRE

DE LA SOCIÉTÉ DE LA LIBÉRATION DE LA SUISSE  
AVENUE

DE LA LIBÉRATION DE LA SUISSE

# ÉTUDE

SUR UN

## SUPPLÉMENT INÉDIT DES MÉMOIRES DE RICHELIEU

---

### INTRODUCTION.

La Bibliothèque nationale possède un manuscrit en 4 volumes in-f° (1), sur lequel un historien allemand célèbre, M. Léopold Ranke, a fait en 1850 une communication à l'Académie des Sciences morales et politiques (2). Cet ouvrage traite, sous la forme de supplément d'une histoire à laquelle il renvoie souvent, des années 1634 à 1638. Il a été fait sur des pièces authentiques que M. Ranke pense être des *Mémoires du père Joseph*, confident de Richelieu, ou au moins des *Mémoires d'Etat tirés des papiers de François du Tremblay, dit le père Joseph*.

A notre avis, M. Ranke se trompe. Nous avons acquis

(1) Nos 3754 à 3757 du fonds français.

(2) Voir le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, années 1849 et 1850, p. 358.

la conviction, et nous espérons la faire partager à nos juges, que ce manuscrit est un *Supplément des Mémoires de Richelieu*, rédigé en partie pendant la vie du cardinal et en partie après sa mort, par le même secrétaire dont il s'était servi pour la composition de ses Mémoires à partir de 1631. C'est dire assez quelle est l'importance de l'œuvre, et quels services en rendrait la publication à l'histoire de notre pays.

Comme nous aurons souvent besoin de citer des passages de l'article de M. Ranke, nous le transcrivons ici tout entier.

« Si l'on annonçait simplement qu'on a trouvé des  
» mémoires et journaux du P. Joseph, on exciterait une  
» curiosité bien vive dans le monde. Le grand public  
» s'attendrait à des détails piquants sur cet homme  
» célèbre et mystérieux, à des révélations un peu scan-  
» daleuses sur la cour de Louis XIII et la vie intime  
» du cardinal de Richelieu. Mais ce n'est pas là le côté  
» remarquable du livre dont je vais vous entretenir,  
» Messieurs, quoiqu'il contienne en effet des journaux  
» et des mémoires tirés des papiers du P. Joseph. C'est  
» plutôt un ouvrage instructif pour l'histoire qu'inté-  
» ressant pour des lecteurs oisifs.

» A la Bibliothèque nationale on conserve un manus-  
» crit en 4 vol. in-fol., *Histoire de Louis XIII* pendant  
» les années 1634, 1635, 1636, indiqué par le père  
» Lelong (II, 227) comme *Histoire de France* contenant  
» ce qui s'est passé pendant les années 1634 à 1636.  
» L'ouvrage renfermé dans ces volumes contient plus  
» que cela; il va jusque vers la fin de l'an 1638. Il se  
» divise en deux parties bien distinctes, dont l'une traite  
» des années 1634 et 1635 en 3 volumes, l'autre com-

» prend les trois années suivantes en un seul volume.  
» L'époque que cet ouvrage embrasse est une des plus  
» remarquables de l'histoire moderne, où la guerre  
» sourde que la France avait faite à l'Espagne se trans-  
» formait en guerre ouverte, et où commença entre ces  
» deux puissances le grand combat qui a changé la face  
» de l'Europe.

» Un peu d'étude montre que ce travail s'est fait sur  
» des pièces secrètes et authentiques. On y trouve des  
» éclaircissements précieux, par exemple, sur les rela-  
» tions dernières de Wallenstein avec la France et son  
» dessein de se faire roi de Bohême, sur le fameux  
» dessein d'ériger les Pays-Bas en république, ou,  
» comme on dit là, en corps d'Etat libre, et les négo-  
» ciations qui ont eu lieu à cet effet avec des seigneurs  
» des Pays-Bas; sur les propositions de paix faites en  
» 1634, très-remarquables, quoique ayant échoué. Le  
» livre communique les articles secrets des traités, les  
» dépêches interceptées qui souvent étaient d'une in-  
» fluence décisive; les délibérations du conseil d'Etat  
» sont rapportées avec une connaissance parfaite; on  
» est introduit dans les discussions, alors d'une im-  
» portance européenne, de la famille royale; l'on y voit  
» les tentatives fréquentes pour la raccommoder. Les  
» récits que l'auteur en fait ont une grande ressemblance  
» avec ceux qu'on trouve dans les Mémoires de Riche-  
» lieu, mais ils sont plus simples et moins passionnés.  
» On se promène sur tout le continent avec ce guide  
» fidèle et instruit, qui n'oublie pas non plus l'Angle-  
» terre; il indique par exemple très-bien l'accroisse-  
» ment de l'influence de la reine après un changement  
» de ministère en 1635.

» Il va sans dire qu'il y a un grand intérêt à connaître la source d'où sont émanées des notices si importantes. C'est la question préliminaire qu'on doit résoudre avant d'en faire usage.

» En étudiant le manuscrit, on se rappelle aisément avoir rencontré auparavant une partie des récits qu'il contient. C'est Vittorio Siri qui en savait quelque chose. Cet historien a été longtemps dans la confidence de plusieurs ministres français au milieu du dix-septième siècle. On lui a confié les dépêches des ambassadeurs français dans les différentes cours de l'Europe. Il donne des extraits de ces dépêches en les citant avec leurs dates, dans son principal ouvrage historique, *Memorie recondite*, et d'autres mémoires authentiques. Entre ces mémoires, il nomme deux ou trois fois les registres manuscrits du P. Joseph (Registre manoscritti e memoria manoscritte del padre Joseffo); et le fait est qu'il tire précisément du livre dont nous recherchons la source, des passages qu'il traduit en les abrégeant.

» Permettez, Messieurs, que je mette sous vos yeux ces passages. Au commencement de 1634 on lit, après quelques mots d'introduction, dans le manuscrit :

« L'absence de Monsieur, frère de Sa Majesté, estoit d'une dangereuse conséquence à l'Etat, luy qui en estoit l'héritier présomptif; on la passionnoit autant icy que les ennemis apportoient d'artifice pour l'empescher. Ils sçavoient que c'estoit la meilleure pièce de leur sac et dont ils pensoient tirer de grands avantages pour nostre ruine, sy elle estoit icy désirée. »

» Après quelques réflexions peu importantes, l'auteur continue :

« Ce fut pourquoy les frères d'Elbeine, qui servoient  
» à mesnager ce retour, s'entre-donnoient les avis  
» qui estoient nécessaires pour y aider. L'abbé, qui  
» estoit en cour avec l'agrément du Roy, comme nous  
» avons dit, reçut le second de janvier un courrier de  
» la part de son frère qui suivoit Monsieur, qui luy fit  
» sçavoir que Monsieur et le sieur de Puylaurens es-  
» toient disposés d'obéir aux volontés du Roy et d'ac-  
» cepter ses ordres, mais qu'ils désiroient une place  
» de sûreté, comme Chalon-sur-Saône, et le duché de  
» Bellegarde pour le sieur de Puylaurens, et qu'au  
» reste il y avoit apparence qu'ils consentiroient à la  
» nullité du mariage et viendroient en France. »

» Lisez maintenant, je vous prie, le passage corres-  
» pondant de Vittorio Siri. Il dit dans le 7<sup>e</sup> volume,  
» page 756, des *Memorie recondite*, avec cette indica-  
» tion en marge :

« *Registri MS. del padre Joseffo Pratiche con Monsieur :*

« L'assenza del fratello unico del Re, e presuntivo  
» erede della corona di troppa pericolosa conseguenza  
» per non desiderarsi, e procurarsi il suo ritorno nel  
» regno con altrettanta premura con quanta gli Spa-  
» gnuoli s'impiegavano per impedirlo, allettati da' se-  
» gnalati vantaggi che se ne promettevano. I due fratelli  
» del Bene faticavano per rimenarlo in Francia. L'ab-  
» bate ch'era in corte con approvazione del Re ricevette  
» il giorno de'due di gennaio un corriero da suo fratello  
» ch'era presso il Duca per il quale lo raggiugliava  
» ch'esso Duca, e Pilorano si disponevano d'inchinarsi  
» a' voleri del Re; ma desiderassero una piazza di  
» sicurtà come Chalons sopra la Saone, e per Pilorano  
» la Ducea di Bellagarda; e pel rimanente grande fosse

» l'apparenza che consentissero alla nullità del matri-  
» monio colla principessa Margherita, e si ricondu-  
» cessero in Francia. »

« Vous voyez que l'italien n'est qu'une traduction à  
» peu près littérale du français. On ne peut pas douter  
» que Vittorio Siri en écrivant n'eût eu sous ses yeux  
» une copie de notre histoire, et que ce ne soit elle qu'il  
» désigne comme le registre du P. Joseph. Cette coïn-  
» cidence n'est pas la seule qu'on trouve. Je vous en  
» communique une autre.

» Dans son 8<sup>e</sup> volume, page 191, Vittorio Siri dit  
» qu'il commencera son récit sur l'an 1635 par le même  
» sujet dont avait parlé le père Joseph dans ses *Mémoires*  
» *d'Etat* manuscrits au début de cette année, sous le  
» titre de : *Setta degl' Illuminati*.

« Da quel medesimo argomento onde il padre Joseffo  
» diede principio alle sue Memorie di Stato manoscritte,  
» dell'anno 1635 esordirà la nostra narrazione dell'emer-  
» genze di questo stesso tempo nel quale fu repressa  
» la setta degl' illuminati scoperta in Francia l'anno  
» avanti. Fu embrionato questo mostro di novità da  
» alcuni frati, e suore di un ordine altrettanto sguarde-  
» vole per la pietà che per la sua austerezza; l'orribile  
» sconciatura di copula si sacrilega si generò prima nell'  
» animo di duoi miserabili frati che lassi dell' osservanza  
» regolare abbandonarono in fine il convento. Qualche  
» tempo erano vissuti insieme nutrendo le loro prave  
» opinioni, e intrattenendo de loro pratiche vergognose  
» per pubblicare i loro errori con più franchezza, e men  
» sospetto, etc... »

» Or, le troisième volume du manuscrit dont il  
» s'agit s'ouvre par un récit très-détaillé de la secte des

» Illuminés. Il commence à peu près par les mêmes  
» expressions en français, qu'on trouve chez Vittorio  
» Siri en italien. On y lit : « Il est certain que deux  
» religieux d'un ordre aussi considérable par sa piété  
» que par la rigueur de son austérité et quelques reli-  
» gieuses produisirent ce monstre, l'horrible fruit d'un  
» sacrilège accouplement, qui avait été premièrement  
» conçu dans l'esprit de ces deux misérables qui, lassés  
» des observances régulières, abandonnèrent leur mo-  
» nastère, etc. »

« Par ces passages, Messieurs, je crois irrévocable-  
» ment établi que le manuscrit mentionné, qui nous  
» est parvenu sans titre, parce que, selon toute les  
» vraisemblances, le commencement n'y est pas, était  
» désigné au milieu du dix-septième siècle comme les  
» Mémoires d'Etat du P. Joseph.

« Je ne pense pas que ce livre soit écrit par le P. Jo-  
» seph lui-même, mais je suis persuadé qu'il a été  
» composé sur les mémoires et les papiers qui se trou-  
» vaient dans son cabinet, par un de ses amis qui le con-  
» naissait bien. On ne trouve, et peut-être on ne trou-  
» vera jamais un livre où on aurait parlé plus souvent  
» et plus honorablement du P. Joseph que celui-ci. On  
» l'y voit exercer une double action, l'une ecclésias-  
» tique, l'autre politique. Il entre dans les querelles  
» entre les évêques et les moines réguliers. On rapporte  
» là-dessus une de ses lettres pleine de réminiscences  
» de l'ancien testament et d'exhortations ecclésiastiques.  
» C'est à l'instance du P. Joseph que le cardinal de  
» Richelieu propose la réforme des bénédictins de Saint-  
» Maur; c'est à lui qu'on s'adresse dans l'affaire men-  
» tionnée des Illuminés; car, comme l'auteur dit : « La

» probité et le zèle de ce religieux étaient fort avérés  
» des gens de bien; » et avec l'aide du cardinal il  
» étouffe cette secte, secte d'ailleurs remarquable par  
» des opinions singulières, venues ordinairement des  
» écoles mystiques de l'Allemagne et des Pays-Bas.

» Dans ces temps-là les affaires ecclésiastiques étaient  
» intimement liées aux affaires politiques. Le P. Joseph  
» se trouve entre les personnes « sans reproches et sa-  
» vantes, » que Gaston d'Orléans avait demandées pour  
» une conférence sur la validité de son mariage. On est  
» informé que Monsieur honorait le père depuis longtemps  
» de sa bienveillance. En effet, le confident de Gaston,  
» Puylaurens, s'est adressé, dans les affaires de son  
» maître, non moins au P. Joseph qu'au cardinal de  
» Richelieu. La reine-mère lui fait dire que, s'il était  
» venu à Compiègne avant qu'elle se retirât en Flandre,  
» elle ne serait pas sortie du royaume. Le roi est poussé  
» par le P. Joseph à conclure la paix avec le Maroc,  
» d'où on ramène plus de trois cents esclaves français;  
» à entreprendre le premier établissement dans le Ca-  
» nada, pour instruire les sauvages dans la foi chré-  
» tienne. L'auteur raconte que le P. Joseph aurait aimé  
» à éviter la guerre d'Espagne. Sa passion principale, dit-  
» il, était portée à la paix, et il en recherchait tous les  
» moyens possibles par les nonces du pape à Vienne  
» et à Madrid, et par le cardinal Bichi, nonce en  
» France. Il ajoute avec une certaine suffisance de moine  
» que le cardinal, employé par le P. Joseph, s'y com-  
» portait parfaitement bien. Par le P. Joseph et le car-  
» dinal Bichi, l'ambassadeur d'Espagne, don Christoval  
» Benavente Benavides, est induit à faire une visite au  
» cardinal de Richelieu, qui est disposé par ce même

» capucin à lui parler. En général, le mérite du P. Joseph  
» est regardé comme égal à celui de Richelieu, quel-  
» quefois même comme supérieur. Le cardinal se re-  
» proche quelque part de n'avoir pas suivi les conseils  
» du P. Joseph, qui s'était opposé à l'éloignement  
» des armées françaises des frontières. Rapportons le  
» passage où le P. Joseph ranime le courage du car-  
» dinal.

« Ayant recouvré sa santé, le P. Joseph fut à Ruel,  
» y voir le cardinal, qui en fut ravi d'aise, luy témoi-  
» gnant hautement que sans lui il ne pouvoit subsister  
» et maintenir les affaires, ny même vivre long temps  
» sans son assistance; dit qu'il considéroit la France  
» dans un misérable état et avec peu de ressource pour  
» empêcher un grand malheur, que l'argent commen-  
» çoit à manquer, etc. Le P. Joseph, dont l'esprit étoit  
» généreux et qui ne s'estonnoit pas aisément, ne man-  
» quant jamais de remèdes aux maux, le consola, luy  
» disant qu'il falloit parer cette bourasque et particu-  
» lièrement contre Galas, etc. »

» Certes, on ne peut pas supposer que le P. Joseph  
» ait écrit de telles choses de lui-même. Mais je ne vou-  
» drai pas prétendre qu'elles ne soient écrites sous son  
» inspiration, et certainement elles le sont sous l'im-  
» pression immédiate de l'action et de l'influence qu'il  
» a exercées sur les affaires, par la main d'un ami per-  
» sonnel.

» Ce qui nous intéresse est que le caractère du con-  
» tenu de nos volumes coïncide parfaitement avec le  
» témoignage exprès de Vittorio Siri. Son assertion  
» paraît incontestable, et nous pouvons soutenir que  
» nous possédons encore des ouvrages et mémoires

» d'Etat tirés des papiers de François du Tremblay, dit  
» le P. Joseph.

» Le but de la composition de l'ouvrage était de servir  
» comme supplément à d'autres mémoires devant for-  
» mer une grande histoire de Louis XIII. Souvent on y  
» fait mention d'une histoire des guerres, et on y omet  
» plusieurs événements, comme la fin tragique de  
» Wallenstein, parce qu'on les trouve détaillés dans  
» cette histoire. Les extraits que j'ai donnés sont pris  
» exclusivement des trois premiers volumes, qui ont  
» été apparemment composés du vivant du P. Joseph,  
» ou peu après son décès. Le dernier volume, écrit plus  
» tard, et bien moins étendu, est tiré de la même  
» source et composé dans le même but.

» Si l'on publie jamais cet ouvrage, il faut omettre  
» les traités qui s'y trouvent dans toute leur étendue,  
» et les extraits trop amples des livres ecclésiastiques  
» du temps, mais ne retrancher rien du substantiel et  
» de la partie politique. Je crois qu'une publication  
» bien faite enrichirait l'histoire de l'Europe, et parti-  
» culièrement celle de la France. »

Examinons de près les affirmations de M. Ranke, sur  
la foi desquelles histoires, biographies et dictionnaires  
historiques annoncent à l'envi qu'on a aujourd'hui des  
Mémoires du père Joseph (1). Cet examen sera la pre-

(1) « Il a laissé de précieux Mémoires restés manuscrits » (Bouillet, au  
mot *François Leclerc du Tremblay, dit le père Joseph*). — « La découverte  
» des Mémoires du père Joseph a confirmé la véracité de cet historien »  
(Bouillet, au mot *Vittorio Siri*). — « La découverte des Mémoires du père  
» Joseph, par Léopold Ranke, donne à Siri plus de véracité qu'on ne  
» lui accordait généralement » (Dezobry et Bachelet, au mot *Vittorio*

mière partie de notre travail. Après avoir prouvé que le manuscrit en question n'est nullement composé de mémoires tirés des papiers du père Joseph, nous chercherons quelles en peuvent être l'origine et la nature. Ces deux points bien établis, nous nous efforcerons de donner une idée du grand nombre de faits nouveaux qu'il apporte à l'histoire des cinq années les plus importantes du règne de Louis XIII. Quoique cette partie de notre tâche puisse se retrouver un peu dans toute la suite de notre discussion, nous lui consacrerons un chapitre particulier. Nous ferons ensuite quelques observations sur la valeur historique du récent livre de M. Marius Topin, *Louis XIII et Richelieu*. Nous finirons en recherchant la date de la composition et le nom de l'auteur du manuscrit, et nous ajouterons un mot sur l'utilité et le mode de publication qu'on pourrait en faire dans la collection des Documents inédits sur l'histoire de France.

*Siri*. — La nouvelle Biographie générale de Firmin Didot rapporte en toute confiance une partie de l'article de M. Ranke (au mot *Joseph du Tremblay*).

...

...

...

...

## CHAPITRE PREMIER.

Que le manuscrit n'est composé ni de mémoires ni de papiers d'Etat du père Joseph.

Notre manuscrit est une collection de notes et de pièces longues ou brèves qui se suivent sans liaison et sans autre ordre que celui du temps; on y voit exposées sans transition les affaires politiques les plus graves à côté de mesquines querelles de moines; on passe d'un champ de bataille aux causeries de Louis XIII avec M<sup>lle</sup> de La Fayette, de la trahison d'un chef d'armée à la conclusion d'un mariage; vingt fois on abandonne le même sujet et vingt fois on le retrouve, selon qu'avec les mois et les années il change de face. Certains passages sont tout à fait inintelligibles, et le lecteur n'y verrait que des allusions énigmatiques s'il n'avait sous les yeux l'*Histoire* à laquelle l'auteur renvoie souvent et dont il appelle son travail le *Supplément* (1).

Voilà l'ouvrage que Vittorio Siri appelle *Registri ma-*

(1) Pour abrégé, nous appellerons donc le manuscrit nos 3754, 3755, 3756 et 3757 du fonds français de la Bibliothèque nationale, du nom de *Supplément*, t. I, II, III et IV.

*noscritti e memorie manoscritte del padre Joseffo.* M. Ranke s'appuie sur son témoignage pour affirmer qu'il est composé de *mémoires d'Etat tirés des papiers du père Joseph.*

Ne sachant au juste quelle pouvait être l'autorité du bénédictin italien, nous nous sommes adressé à M. Avenel, què trente-deux années de recherches consciencieuses mettaient en pleine possession de tout ce qui se rapporte au règne de Louis XIII. L'aimable savant a bien voulu nous écrire, le 23 février 1875, qu'il avait lu le Supplément bien avant que M. Ranke eût pu le voir, qu'il avait eu occasion d'en causer avec lui, qu'il ne croyait pas avoir affaire à des mémoires ou papiers du père Joseph, et qu'à ses yeux le *témoignage de Vittorio Siri n'avait aucune autorité.* M. Avenel faisait entendre qu'étudiant surtout Richelieu, et ne considérant les autres personnages que dans leurs rapports avec le cardinal, il s'était contenté de savoir ce que le manuscrit n'était pas, sans se préoccuper de ce qu'il pouvait être.

Ayant remarqué, à la lecture de l'*Histoire de Bernard de Saxe-Weymar*, que M. de Parieu venait de mettre à profit le Supplément, nous avons cherché à connaître son sentiment. Il n'est nullement de l'opinion de Vittorio Siri, partagée par M. Ranke. Toutefois, croyant à l'authenticité de l'ouvrage sans avoir le loisir d'en rechercher l'origine, il l'appelle simplement *Mémoires du règne de Louis XIII*; c'est à propos d'un extrait textuel du t. IV, fol. 176.

« Le sieur de Fequières observa que le prince (Bernard de Saxe-Weymar) penchoit beaucoup vers la » Suède, et que son grand dessein de passer le Rhin

» étoit pour les favoriser et faire diversion pour les déli-  
» vrer d'une partie des troupes que Galas avoit contre  
» eux dans la Poméranie ; et sembloit qu'il eust quelque  
» espérance d'épouser la jeune reine de Suède et que le  
» chancelier Oxenstiern lui donnoit quelque espérance,  
» et n'est pas tant aisé de dire ce qu'il avoit dans le  
» cœur (1). »

Ainsi il faut renoncer à invoquer l'avis de Vittorio Siri, et regarder comme de nulle valeur le premier argument de M. Ranke.

Le second pourrait paraître plus fondé : « On ne  
» trouve et peut être on ne trouvera jamais un livre  
» historique où on ait parlé plus souvent et plus hono-  
» rablement du père Joseph que celui-ci. »

Parce qu'un livre se plaît à répéter le nom d'un personnage et à lui donner des éloges, faut-il le regarder comme fait avec des mémoires ou des papiers d'Etat de ce personnage ? Ce n'est pas seulement le père Joseph qu'on y loue, c'est aussi le marquis de Feuquières, Saint-Chamont, les comtes d'Avaux et d'Harcourt, les cardinaux de la Valette et Antoine Barberini, Mazarin, Louis XIII et Richelieu.

Le caractère autoritaire et despotique du ministre-cardinal a passé dans ses écrits : dominant tout, absorbant tout par la puissance de son génie, Richelieu a voulu paraître, en compagnie de son maître, Louis XIII, aux yeux de la postérité tel qu'il était pendant sa vie ; de plus, négligeant ses projets avortés, il n'a rattaché à son nom que le souvenir de ses succès. On n'en peut douter lorsqu'on voit comment a été composée la

(1) *Revue de France* du 29 février 1876, p. 313.

grande histoire qu'on nomme improprement ses Mémoires.

M. Avenel a publié là-dessus un travail de maître dans le *Journal des Savants*, n<sup>os</sup> de mars et d'août 1858, de février et de mai 1859. Un secrétaire dont le nom est resté inconnu jusqu'ici (1), et que M. Avenel nomme le secrétaire des Mémoires, réunissait sous la surveillance de Richelieu les matériaux préparés par celui-ci, les mettait sous la forme de récit, et par des notes servant de liens et de transitions, y introduisait de l'ensemble. Bien souvent les passages ajoutés étaient dictés par le cardinal lui-même ou écrits de sa propre main. Mais le livre devenant trop volumineux et le récit se ralentissant, il fallait écarter quantité de pièces et d'additions : c'étaient, on n'en peut douter, les moins favorables au ministre, celles où son action personnelle ne paraissait pas dans toute son évidence, et où ses efforts étaient restés stériles. Le secrétaire aura eu naturellement la pensée de réunir sous la forme d'un supplément les pages écartées. Nous croyons même, et cela se verra plus loin, que Richelieu avait fait commencer cet appendice. Dans ce nouveau livre, et surtout dans la dernière partie, écrite après la mort du cardinal, le secrétaire a voulu que justice fût rendue non-seulement au ministre, mais aussi aux auxiliaires de sa politique si féconde en grands résultats.

« Il ne faut pas oster, » dit-il, « l'honneur à ceux qui » ont rendu service à l'Eglise et à l'Etat (2). »

Comme parmi ces auxiliaires le plus important de

(1) Nous le recherchons plus bas, chap. VII.

(2) *Supplément*, t. III, fol. 1.

beaucoup avait été le père Joseph, c'est ce père qui est nommé souvent et avec avantage. Cependant le cardinal, et surtout Louis XIII (1), n'y perdent rien : ils restent les deux personnalités les plus marquantes du Supplément comme ils le sont dans les *Mémoires de Richelieu*. On y voit mieux les traits de leur physionomie, qui se retrouve à peu près telle que la fait connaître la lecture des *Lettres, instructions diplomatiques et Papiers d'Etat* publiés par M. Avenel. La figure du ministre surtout y devient plus sympathique (2).

Voici les preuves de que nous avançons, à commencer par Richelieu.

» *Estat de la chrestienté* (février 1634) (3).

» Le Roy, le cardinal et le conseil souhaitant fort une  
» paix générale dans la chrestienté, particulièrement à  
» cause que les protestans et huguenots profitoient beau-  
» coup de la guerre présente, et encore qu'ils vissent bien  
» que la grandeur et prospérité de la France ne pou-  
» voit subsister que par l'abaissement ou plus tôt ruine  
» de la maison d'Autriche dont elle estoit proche en Al-  
» lemagne, néantmoins le désir de jouir de cette paix  
» et d'en faire jouir asseurement les alliez de la France,  
» craignant aussy la prospérité des protestans, et qu'on  
» fust enfin contraint de venir en guerre contre eux, ou

(1) Nous prouverons, dans le chapitre V, que le vrai titre des *Mémoires de Richelieu* est celui d'*Histoire du Roi*.

(2) « En lisant la plupart des Mémoires, on se demande si leurs auteurs valaient autant que leur portrait peint par eux-mêmes. En lisant ceux de Richelieu, rappelons-nous qu'il a peut-être été plus perspicace et plus tolérant que son récit ne le donnerait à penser » (M. Samuel Gardiner, *Revue historique* de janvier-mars 1876).

(3) *Supplément*, t. I, fol. 72.

» bien il falloit une grande despence et une sujétion  
» extrême à les entretenir, on rechercha avec toute af-  
» fection et avec tous les artifices possibles d'y porter  
» l'Empereur et l'Espagne. » (Ici est un long exposé des  
» prétentions hautaines du comte-duc d'Olivarès et de ses  
» partisans.) « Après tout ils demandoient tant de con-  
» ditions peu raisonnables que le Roy est demeuré obligé  
» de les laisser, et le cardinal qui n'estoit pas d'humeur  
» à souffrir tant de bravades, engagea enfin Sa Majesté,  
» de sorte que la chrestienté est restée dans le trouble  
» où on la veoit, etc. »

*Grande discussion par le cardinal sur l'estat des affaires  
présentes* (1). (Après la défaite des Suédois à Nordlin-  
gue en septembre 1634).

L'exposition des malheurs qui menaçaient la France se  
termine ainsi : « Et on jugeoit aussy que sy le cardinal  
» venoit à mourir, on ne gouverneroit pas avec tant  
» d'autorité qu'on les peut tenir (les princes et sei-  
» gneurs mécontents) s'ils branloient; qu'ainsy on ne  
» manqueroit pas d'une guerre civile fomentée puis-  
» samment par les Espagnols et autres voisins peu af-  
» fectionnez et inthéressez. »

*Insolence de l'ambassadeur d'Espagne* (2).

(A la fin de 1634).

L'ambassadeur d'Espagne, Christoval Benavente Be-

(1) *Supplément*, t. II, fol. 156.

(2) *Supplément*, t. II, fol. 213.

navides, « estant allé rendre visite au sieur Segulier,  
» garde des sceaux, luy dit plusieurs parolles injurieus  
» ses et insolentes contre le cardinal de Richelieu, qui  
» l'ayant sceu, luy refusa ensuite justement l'audiance. »

*Réflexion sur l'état des affaires du Roy en mars (1) (1635).*

L'Espagne ne voulait point de paix, la France se tenait armée avec une excessive dépense; elle pouvait d'un jour à l'autre être attaquée de tous côtés; « ce qui fit  
» résoudre le cardinal et les autres ministres, après une  
» longue et meure délibération sur la conjoncture des  
» affaires sy fort compliquées, de faire une rupture  
» vraie et attaquer fortement la maison d'Autriche, afin  
» de la réduire à se contenter du sien et à une paix  
» raisonnable. »

En juin 1635 (2), Richelieu était malade à Ruel, Sa Majesté vint l'y trouver: « Elle témoigna au cardinal  
» de grands resentimens d'amitié et d'estime, disant à  
» ses confidens qu'il aimeroit mieux mourir que ce chef  
» de son conseil lui manquât. »

Voilà quelques-uns des nombreux éloges approbateurs que reçoit Richelieu dans le manuscrit. Louis XIII n'y est pas moins bien traité. On le voit partout intervenir dans les actes de la diplomatie avec cette attention que constate souvent M. Avenel dans les notes de sa main en marge des instructions de Richelieu. S'il a une connaissance exacte des cours étrangères, il sait aussi les ressources de la France.

(1) *Supplément*, t. III, fol. 85.

(2) *Supplément*, t. III, fol. 162.

Un jour son conseil lui objecte l'impossibilité de trouver le grand nombre d'hommes qu'on veut mettre sur pied pour faire la guerre; il répond « qu'il est en » France des soldats comme de l'or et de l'argent, de » quoy il peut y avoir vingt-cinq millions; que de » même il y a un certain nombre de soldats, comme de » cent mil hommes qui roullent et vont d'un régiment » à l'autre, et d'une armée dans l'autre (1). »

Si la décision de la guerre et le plan général d'une campagne étaient l'œuvre du ministre, le roi se chargeait du règlement des détails, des mouvements des troupes, des ordonnances pour la police des armées, de la visite de la tranchée, de l'entrée dans les places fortes par la brèche.

En mai 1635, les insolences d'Olivarès devenaient intolérables; la guerre fut déclarée. « Sa Majesté la » voulut commencer à la veue de tout le monde, et non » à la sourdine, comme font nos ennemis (2). »

Le roi se met lui-même à la tête des armées; il donne des instructions à ses généraux plutôt que de les consulter; il envoie Brézé, Châtillon, La Force, Sourdis et d'autres, en Flandre, en Lorraine, en Allemagne, en Italie, en Provence, en Languedoc (3); il fait tenir en état les villes de Picardie et de Champagne, il arrête Piccolomini, le duc Charles, l'évêque de Verdun, et surtout « Jean de Wert avec les Croates et Polonnais, » lesquels brusloient tout, violoient, saccageoient, tuoient » même, après la parole donnée quand on se rendoit,

(1) *Supplément*, t. III, fol. 114.

(2) *Supplément*, t. III, fol. 147.

(3) *Supplément*, t. III, fol. 133 et 146.

» les prestres, vieillards et enfants, et faisoient des  
» cruautés incroyables (1). » Au milieu des malheurs  
de 1636 il trouve dans la reconnaissance de ses sujets  
une marque de confiance et d'affection qui le soutient.  
« Après que Sa Majesté eut fait avancer ses troupes  
» et donner les ordres nécessaires pour l'assurance des  
» passages et guais (tant) de la rivière d'Oise (2) que  
» d'autres, elle retourna à Paris : ce qui assura fort  
» le peuple, qui témoigna l'extrême passion qu'il con-  
» serve pour son prince en une urgente nécessité. Sa  
» Majesté ne voulut pourtant pas tousjours demeurer  
» dans cette ville, comme on le lui vouloit persuader,  
» mais résolut d'aller en personne contre les enne-  
» mis (3). »

Malgré la médiocrité de généraux qui « ne se por-  
» toient pas à son service avec ardeur et fidélité, » le  
roi sait, par son activité, se rendre les événement favo-  
rables à partir de 1637. « Le 25 avril (1638) Sa Majesté  
» reconnaissant, par l'expérience de l'an passé, que le  
» plus grand avantage de la guerre étoit de se mettre  
» le premier en campagne, » se rendit de Saint-Ger-  
main à Compiègne, afin de faire avancer Châtillon de  
Beauvais sur la Flandre, et La Force de Saint-Quentin  
sur l'Artois (4).

Dans le courant de la guerre, fort de son bon droit,  
il reste ferme et ne cède point aux clameurs intéressées  
qui s'élèvent autour de lui sous prétexte de religion.

(1) *Supplément*, t. IV, fol. 47.

(2) Louis XIII voyait bien que l'Oise était devenue alors le fossé de  
Paris.

(3) *Supplément*, t. IV, fol. 57.

(4) *Supplément*, t. IV, fol. 200.

» Sa Majesté protesta devant le pape, qui est le père  
» commun, et qui en ce rencontre étoit le médiateur,  
» qu'elle se purgeoit devant les chrétiens des maux qui  
» arriveroient par la guerre (1). »

Ainsi notre manuscrit contribue à faire sortir Louis XIII du rang secondaire où quelques historiens l'ont relégué ; loin de montrer en lui un prince nonchalant et morose, il le représente comme un souverain actif, énergique et dévoué à la grandeur de la France ; il expose avec force sa participation aux affaires et sa bravoure militaire (2).

Il est d'accord avec les contemporains les plus autorisés :

» Le roy cognoist mieux les gens de guerre que personne, » écrit Richelieu à Bouthillier (3).

» Le roy sçait le nom de tous les officiers de son  
» infanterie ; mais, ce qui est le plus admirable, il co-  
» gnoist si parfaitement les bonnes ou mauvaises  
» qualitez qu'ils ont, que jamais son jugement ne le  
» trompe (4). »

» J'ai ouï conter à mon père, qui étoit toujours au-  
» près de sa personne, qu'il mena lui même les troupes  
» aux retranchemens, et qu'il les escalada à leur tête,  
» l'épée à la main et poussé par les épaules pour esca-  
» lader sur les roches et sur les parapets. Sa victoire

(1) *Supplément*, t. IV, fol. 85.

(2) Voir plus plus bas, au chapitre V, ce qu'apprend le manuscrit sur les relations de Louis XIII avec Richelieu.

(3) Avenel, t. V, p. 92, lettre du 5 juillet 1635.

(4) Malingre, le continuateur de l'*Histoire des troubles*, etc., de Mathieu, p. 669 de l'édition de 1622.

» fut complète. Suze fut emporté après, ne pouvant se  
» soutenir devant le vainqueur (1). »

Nous ne voulons pas nous arrêter ici au livre que vient de publier M. Marius Topin (2), nous consacrerons plus loin à son appréciation le chap. V. Ce serait toutefois le lieu de relever une de ses erreurs : « Les » *contemporains* lui ont donné un caractère sans res- » sort, une nature efféminée et molle, un esprit dé- » pourvu d'énergie, incapable de volonté (3). »

Ainsi Richelieu et Louis XIII reçoivent dans le Supplément une part d'éloges fort belle ; celle du père Joseph, il est vrai, n'est pas moins considérable ; M. Ranke la fait valoir dans son article ; nous y renvoyons le lecteur (4) ; mais soyons de bonne foi, et convenons que s'il fallait attribuer les mémoires au personnage qu'ils louent le plus et placent au premier rang, on serait bien embarrassé ; c'est peut-être Louis XIII qui l'emporterait. Ainsi est détruit le second argument de M. Ranke.

Le troisième est une conséquence des deux premiers, ou plutôt c'est une simple assertion sans preuves : « Nous pouvons soutenir que nous possédons encore » des ouvrages et mémoires d'Etat tirés des papiers de » François du Tremblay, dit le père Joseph. »

Il faut d'abord poser en principe avec M. Avenel (5)

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. V, p. 274 de l'édition de Londres, 1789.

(2) *Louis XIII et Richelieu*, 1 vol. in-12, Didier.

(3) *Correspondant* du 25 décembre 1875, p. 1129, ou *Louis XIII et Richelieu*, 1 vol. in-12, p. 437.

(4) Nous citons, dans notre thèse latine, *De vita publica patris Josephi*, les passages où le capucin est honorablement traité.

(5) Préface, p. xiii.

que durant toute l'administration de Richelieu il n'existe aucune pièce diplomatique de quelque importance qui n'émane de lui, de sorte que le père Joseph, comme les autres agents, n'écrivait que par son ordre et en son nom. Il avait fait, sur les minutes du ministre, maint original dont le brouillon est resté dans sa chambre de travail et est entré plus tard dans la composition de notre manuscrit. Cela se voit par la comparaison de ces pièces avec les *Lettres et Négociations du marquis de Feuquières* (1), avec les *Lettres inédites de Feuquières tirées des papiers de famille de M<sup>me</sup> la duchesse Decazes* (2), et avec les *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, publiés par M. Avenel dans les documents inédits sur l'histoire de France.

Dès 1628, le père Joseph fut chargé du détail des négociations avec le roi de Suède (3); bientôt après, le cardinal lui confia celui des dépêches relatives à la politique de l'Allemagne et des cours du Nord. Mais n'oublions pas que le thème et la pensée n'en étaient pas de lui : Richelieu donnait l'un et l'autre; le capucin n'écrivait que des instructions pour les expliquer aux ambassadeurs. C'est dans ces conditions qu'on peut, nous dirons même qu'on doit admettre l'intervention du père Joseph dans la rédaction de toutes les pièces qui concernent les affaires de l'Allemagne, du Danemark, de la Suède et de la Pologne : instructions à Feuquières pour traiter avec Wallenstein, les princes allemands, Oxenstiern, l'empereur (4); à Rorthé pour rete-

(1) 3 vol. in-12, Amsterdam, 1753.

(2) Publiées à Paris en 1845, par Etienne Gallois.

(3) Fontenay-Mareuil, collection Michaud et Poujoulat, t. XIX, p. 200.

(4) *Supplément*, t. I, fol. 62, 142; t. II, fol. 12, 192, 201; t. III, fol. 37, etc.

nir l'électeur de Brandebourg dans l'alliance française et empêcher celui de Saxe de faire une paix séparée avec l'empereur (1) ; à la Grange aux Ormes pour l'assemblée de Francfort et Oxenstiern (2) ; au comte d'Avaux pour obtenir l'alliance du Danemark, de la Suède et de la Pologne (3).

Donc, au point de vue des documents historiques que renferment nos mémoires, comme sous le rapport des éloges qu'ils donnent au père Joseph, nous accordons à M. Ranke tout ce qu'il peut demander. Mais de même que nous y avons vu d'autres personnages gratifiés de louanges non moins flatteuses, de même aussi nous y trouvons quantité de pièces où le père Joseph n'a rien eu à voir (4).

Dans l'embarras du choix, arrêtons-nous aux négociations dont le but était de former une ligue entre la France et les princes d'Italie. Richelieu y passe vite dans ses Mémoires, il n'aime pas à parler de ces petits souverains doubles, trompeurs, et trop fins pour servir d'autres intérêts que les leurs. Le Supplément les expose avec non moins de détails que celles d'Allemagne, où le père Joseph était employé. Elles sont, pour la forme, l'œuvre de Claude Bouthillier, secrétaire d'Etat des affaires étrangères, et de son fils Léon dit Chavigny, qui lui succéda dans sa charge ; mais pour le fond elles révèlent la pensée du cardinal.

(1) *Supplément*, t. I, fol. 70 ; t. III, fol. 29.

(2) *Supplément*, t. I, fol. 96 ; t. III, fol. 26.

(3) *Supplément*, t. II, fol. 54.

(4) Nous avons besoin de prier nos juges de ne pas se rebuter en nous suivant dans la comparaison de documents et de textes à laquelle notre étude nous assujettit.

Le manuscrit mentionne, dès le commencement de l'année 1634, l'envoi au delà des Alpes du sieur de la Saludie, et donne une instruction dont il était porteur pour les princes d'Italie (1). M. Avenel en cite quelques passages (2), et ajoute qu'elle est conservée en *copie de la main d'un secrétaire de Léon Bouthillier* aux archives des affaires étrangères, Rome.

Bientôt après partit pour Rome le duc de Noailles, chargé de faire des efforts auprès du pape, sinon pour le faire entrer dans la ligue, comme père commun, du moins pour la lui faire trouver nécessaire, et le déterminer à l'approuver (3). M. Avenel donne de son instruction quelques fragments ; il l'a lue aux archives des affaires étrangères *signée du roi et contre-signée Bouthillier* (4).

Un autre négociateur fut envoyé de nouveau pour continuer l'œuvre de la ligue d'Italie : ce fut M. de Sabran, qui emporta une ample instruction, dit M. Avenel, qui l'a eue entre les mains, datée du 5 juillet 1634 et augmentée de deux pages *dictées par Richelieu et écrites par son secrétaire Cherré* ; elle ne porte aucune trace de l'intervention du père Joseph ; pourtant le Supplément l'a conservée, avec cette indication que Sabran partit le 17 juillet (5). A la date du 12 mars 1635, nous trouvons une longue instruction (6) au sieur de Grignan, fils du président Bellièvre, ambassadeur extraor-

(1) *Supplément*, t. I, fol. 12.

(2) T. VII, p. 701.

(3) *Supplément*, t. I, fol. 25.

(4) T. VII, p. 701.

(5) *Supplément*, t. II, fol. 95 et 121.

(6) *Supplément*, t. III, fol. 91.

dinaire auprès des princes d'Italie. On peut la lire dans M. Avenel (1) avec ce commentaire :

« Nous avons trouvé à la Bibliothèque impériale » (fonds Saint-Germain-Harlay 364<sup>26</sup> f<sup>o</sup> 1) l'original des » instructions qui lui furent données. *Elles sont signées* » *Louis, contre-signées Bouthillier*, et datées de Paris » le 25 février. *Elles sont écrites de la main d'un secré-* » *taire de Chavigny*. Cette pièce, en trente-quatre arti- » cles, quoique faite avec soin, n'offre cependant rien » de remarquable dans la forme : c'est la pensée de » Richelieu, ce n'est pas son langage. *Il en a fourni* » *les principales données, mais il en a laissé la rédaction* » *à Bouthillier fils*, qui, dans le département des affaires » étrangères était plus spécialement chargé *des affaires* » *d'Italie*, tandis que le père Joseph était chargé sur- » tout de *celles d'Alemagne*. »

Trois pièces suivent, dans le manuscrit, les ordres donnés au sieur de Grignan : 1<sup>o</sup> une addition à ces ordres (2); 2<sup>o</sup> un projet de ligue entre le roi, les ducs de Savoie, de Mantoue et de Parme, et les autres princes italiens qui voudront y entrer (3); 3<sup>o</sup> des conditions particulières à passer entre le roi et le duc de Savoie (4). M. Avenel les a lues à la Bibliothèque impériale; la première est *signée du roi et contre-signée Bouthillier*; la seconde est *une copie de la main de La Barde*, premier commis des affaires étrangères; la troisième est *un original de la main de Bouthillier* (5).

(1) T. IV, p. 667.

(2) *Supplément*, t. III, fol. 97.

(3) *Supplément*, t. III, fol. 98.

(4) *Supplément*, t. III, fol. 100.

(5) Avenel, t. IV, p. 670-671.

Le traité définitif signé avec le duc de Savoie à Rivoli le 11 juillet 1635 est dans le manuscrit (1) tel que le donne M. Avenel (2), qui dit que « *c'est l'œuvre personnelle de Richelieu dictée à son secrétaire ordinaire, avec plusieurs passages de sa propre main.* »

Pour en finir avec ces affaires d'Italie, bornons-nous à rappeler encore une instruction du 14 janvier 1636, pour le maréchal d'Estrées, chargé de contrebalancer auprès du pape l'influence de l'Espagne (3). M. Avenel (4) ne fait qu'en indiquer la minute, et n'a d'autre pensée que de l'attribuer au cardinal, qui en donne le sommaire dans ses Mémoires (5).

Les pièces que nous venons de citer, M. Ranke les appellera-t-il *Mémoires d'Etat tirés des papiers du père Joseph*? En fera-t-il autant de celles qui établissent nos relations avec l'Angleterre?

Richelieu mettait alors en usage toutes les ressources de sa politique pour susciter des ennemis aux Espagnols. L'Angleterre pouvait être d'un puissant secours. Pour engager Charles I<sup>er</sup>, il songeait à prendre en main avec plus de vigueur les intérêts du prince palatin, son beau-frère. Le roi d'Angleterre, sans repousser formellement les avances qu'on lui faisait, usait de temporisations, et la nation anglaise n'était point portée vers la France.

Le manuscrit renferme nombre de notes et de pièces relatives à nos rapports avec l'Angleterre et à la situation

(1) *Supplément*, t. III, fol. 178.

(2) T. V, p. 104.

(3) *Supplément*, t. IV, fol. 9-15.

(4) T. VII, p. 740.

(5) T. XXIII, p. 34 de la collection Michaud et Poujoulat.

de la cour de Charles I<sup>er</sup> et de Henriette de France. Pourtant on ne voit point le père Joseph suivre les affaires d'outre-mer comme il faisait de celles d'outre-Rhin. Pourquoi donc regarderait-on comme tiré de ses *papiers d'Etat* le récit du changement de ministère qui en 1635 donna à la reine une influence qu'elle n'avait plus eue depuis longtemps (1)? Pourquoi seraient-ce des Mémoires du capucin qui nous instruiraient sur les hésitations du gouvernement de Charles I<sup>er</sup> à s'engager dans la guerre d'une manière ou de l'autre, comme allié ou comme adversaire de la France « parce qu'il faut droit tenir le Parlement qui changeroit les ministres » avant que donner de l'argent, et réduiroit le roy à se » conduire par eux(2)? » C'étaient les ambassadeurs qui instruisaient directement Richelieu sur cet état de choses, le plus favorable aux vues du cardinal, s'il ne pouvait obtenir le concours de la marine anglaise pour sa lutte contre l'Espagne (3). Il nous est d'ailleurs facile de fournir sur ce point les preuves les plus certaines.

Dans notre manuscrit (4) est un document que M. Avenel (5) attribue au cardinal lui-même : c'est une instruction du 4 juillet 1634 au marquis de Pougny, ambassadeur en Angleterre. Elle montre quelles peines se

(1) *Supplément*, t. III, fol. 159.

(2) *Supplément*, t. IV, fol. 26.

(3) Si M. le comte de Baillon, qui publie dans le *Correspondant*, à partir du 25 septembre 1876, une série d'articles sur Henriette-Marie de France, avait pu consulter notre manuscrit, il aurait singulièrement enrichi son sujet pour les années 1634-1638, dont la pauvreté fait contraste avec ce qui précède, et il aurait vu que de choses nouvelles on en tirerait pour l'histoire d'Angleterre (Voir le n<sup>o</sup> du 10 novembre).

(4) *Supplément*, t. II, fol. 52.

(5) T. IV, p. 559.

donnait Richelieu pour empêcher les cabales de l'Espagne, de la reine-mère et de Monsieur, d'obtenir l'assistance de Charles I<sup>er</sup>, et pour détruire l'aversion qu'avaient les Anglais pour nos alliés les Hollandais.

Deux mois après, Louis XIII apprit que les Anglais étaient disposés à traiter avec les Espagnols. Sur cet avis, il envoya au sieur de Pougny une nouvelle dépêche (1), qui ne peut être que du cardinal, puisqu'elle est en parfait accord avec celle du 4 juillet, que M. Avenel lui attribue.

Le 15 mars 1635, l'action du marquis de Pougny paraissant insuffisante, on lui adjoignit comme ambassadeur extraordinaire le marquis de Sennetière avec de nouvelles instructions (2), dont M. Avenel (3) a lu un double manuscrit aux affaires étrangères. Ces deux copies sont de *la main d'un commis de Chavigny*. Probablement ce ministre avait rédigé lui-même l'original sur les indications de Richelieu ; car, il ne faut pas se lasser de le redire, les secrétaires d'Etat, Bouthillier, Bullion, Chavigny, Desnoyers, etc., écrivaient sous la dictée du cardinal, ou ils recevaient de lui les minutes et les brouillons des dépêches qu'ils devaient signer (4).

Rapprochez maintenant ces documents relatifs à l'alliance anglaise, de ce que Richelieu en dit dans ses Mémoires (5), vous verrez que la pensée dominante est la même, qu'elle procède directement du cardinal, et

(1) *Supplément*, t. II, fol. 149.

(2) *Supplément*, t. III, fol. 101.

(3) T. IV, p. 664.

(4) M. Avenel, préface, p. xi.

(5) T. XXII, p. 592.

qu'elle serait déplacée dans des Mémoires du père Joseph.

Le Supplément est rempli de projets des traités que Richelieu espérait signer avec les cours et les princes étrangers pour les tourner contre la maison d'Autriche. Ce ministre les rédigeait lui-même, ou du moins en traçait le canevas et le corrigeait de sa main. Aucun ambassadeur ordinaire ou extraordinaire ne partait sans en emporter quelques-uns prêts à être signés si sa mission était suivie de succès. Ordinairement le cardinal y joignait un Mémoire écrit par lui ou par un de ses secrétaires sous sa dictée, où il donnait d'avance des conseils et des ordres, selon que telle ou telle objection, qu'il savait presque toujours prévoir, viendrait à être faite par les parties contractantes. Les *Mémoires de Richelieu* ont négligé ces projets avec les pièces qui s'y rapportaient, surtout lorsqu'ils n'étaient suivis d'aucun résultat pratique. Quant aux traités conclus, ils n'en expriment quelquefois que la substance et en suppriment les clauses restées sans effet. Toutes ces lacunes dans des actes diplomatiques qui sont de Richelieu et non du père Joseph, sont comblées par le Supplément. Cela se voit dans les tentatives d'union avec la Hollande, et les alliances passées avec elle.

Charnacé, recevant les ordres de Richelieu et non du père Joseph, soumit au commencement de 1634 à *Messieurs les États* deux projets de traités qui ne furent point adoptés (1). Sous la même impulsion fut signé le traité définitif du 9 février 1635, tout entier dans le Supplément (2). Si l'on doutait qu'il fût l'œuvre de Ri-

(1) *Supplément*, t. I, fol. 82 et 91.

(2) *Supplément*, t. III, fol. 48, dit le 9 et non le 8 février; les historiens adoptent ordinairement la seconde date.

cheliou, on n'aurait qu'à considérer qu'il est en résumé dans ses Mémoires (1), et qu'une des principales conditions se trouve dans ses papiers d'Etat; la voici :

« Le roy et lesdits sieurs les Etats tiendront continuellement en mer, tant que la guerre durera, chacun » quinze vaisseaux de guerre..... pour nettoyer la mer » Océane, le canal, et tenir les costes des Estats du roy » et celle desdits sieurs les Estats libres et seures, en » sorte que le commerce ne soit point troublé par qui » que ce puisse estre, et empescher que les ennemis » communs ne puissent faire aucune descente dans les » Estats de Sa Majesté et desdits sieurs les Etats généraux. Et au cas que lesdites escadres viennent à s'assembler, comme il peut arriver qu'il sera nécessaire » pour le bien commun, l'admiral des sieurs les Estats » abaissera à l'abord son pavillon du grand mast devant l'admiral du roy, et le saluera de son canon; et » celui du roi le resaluera comme de coutume, et » comme il en a esté usé par le roi de la Grande-Bretagne, lorsque ses armées et celles desdits sieurs les Estats ont esté joinctes (2). »

Au f<sup>o</sup> 128 du tome premier, le manuscrit note une instruction donnée à Gournay, fin mars 1634, pour l'élève de Trèves; M. Avenel en a fait entrer un fragment dans son Recueil (3). Il l'avait lue aux affaires étrangères, écrite sur l'ordre de Richelieu par un secrétaire de Chavigny. Elle se rapporte au projet du cardinal

(1) T. XXII, p. 591.

(2) Avenel, t. IV, p. 741, et *Supplément*, t. III, fol. 56.

(3) T. VII, p. 719.

de se faire donner la coadjutorerie de Spire et la prévôté de Trèves, projet sur lequel le manuscrit revient encore au f<sup>o</sup> 153.

Outre que le témoignage de M. Avenel est irrécusable, on trouverait dans les Mémoires mêmes de Richelieu la preuve que cette pièce vient de lui, et non du père Joseph : il tenait par dessus tout à cette double dignité, et il prend un certain plaisir à en parler ; mais dans son récit officiel tout est controuvé :

« L'archevêque de Trèves se sentant obligé au Roi de  
» l'assistance qu'il lui avoit donnée, et de sa protec-  
» tion, qu'il avoit reçue utilement contre les armes des  
» Suédois et celles des Espagnols, ne pouvant trouver un  
» meilleur moyen de reconnoître toutes ces grâces que de  
» faire son coadjuteur celui par les conseils de qui il  
» avoit reçu tout ce bien, en envoya les expéditions au  
» cardinal pour les faire agréer à Sa Sainteté, laquelle les  
» agréant reçut une si grande opposition de la part de  
» l'Espagne que, quoique le chanoine de Trèves que  
» l'électeur y avoit envoyé, fit entendre que cette coad-  
» jutorerie n'avoit été recherchée ni du roi ni du car-  
» dinal, mais du mouvement libre et de la pure incli-  
» nation dudit électeur, qui jugeoit cette sienne  
» postulation nécessaire pour le bien des catholiques,  
» Sa Sainteté néanmoins se retint de passer outre, et  
» pria le roi avoir agréable qu'en ce point-là elle n'of-  
» fensât point les Espagnols, lui semblant que l'Empire  
» pouvoit prétendre y être intéressé, en ce qu'on don-  
» neroit à un autre que de nation allemande une des  
» premières dignités de la Germanie (1). »

(1) *Mémoires de Richelieu*, t. XXII, p. 563.

M. Avenel, établissant dans une longue note (1), en parfait accord avec notre manuscrit, la vérité sur cette étrange idée de faire du premier ministre de Louis XIII un futur électeur d'Allemagne, peint au vrai la persévérante activité de Richelieu et sa pression sur l'archevêque de Trèves, depuis le mois de juin 1633 jusqu'en novembre 1634. Les lettres et les documents sur lesquels il base sa discussion se rattachent d'autant plus étroitement à la personne de Richelieu, que ses intérêts les plus chers se trouvaient engagés. Qu'auraient donc à faire dans les *Mémoires ou papiers d'Etat du père Joseph* une instruction écrite par ordre du cardinal et des renseignements qui l'expliquent, sur une affaire tout à fait personnelle à Richelieu ?

Non-seulement le manuscrit abonde en pièces qui ne sont pas du père Joseph, mais encore il ne rapporte certaines négociations où figure ce père, et dont quelques-unes le concernent, que d'après des documents de Richelieu lui-même.

« Le cardinal de Lion, » y est-il dit (2), « le mareschal d'Estrée et le comte de Noailles eurent ordre de » demander le bonnet de cardinal pour une personne » de laquelle mes Mémoires n'expriment pas le nom. »

L'auteur avait évidemment sous les yeux la note suivante, minute de Richelieu :

« Outre les choses contenues en l'instruction qui a » esté desjà baillée au sieur mareschal d'Estrées, que le » Roy envoie son ambassadeur extraordinaire à Rome, » le d. sieur mareschal sçaura que Sa Majesté a donné

(1) T. VII, p. 718 et suiv.

(2) *Supplément*, t. IV, fol. 51.

» ordre ci-devant au sieur comte de Noailles, et depuis  
» à M. le cardinal de Lyon, de nommer au pape le  
» R. P. (Joseph) pour estre fait cardinal à la première  
» promotion, et que l'intention de Sa d. Majesté est  
» que le d. sieur mareschal fasse à cette fin, lorsque  
» l'occasion le requerrera, les plus pressantes instan-  
» ces et poursuites qu'il luy sera possible, afin qu'elle  
» obtienne ce qu'elle désire, le d. R. P. estant personne  
» qu'elle affectionne, tant à cause des services qu'il a  
» rendus et rendra encore au public, et particulièrement  
» à l'Eglise, que pour les autres bonnes et grandes  
» qualitez qui sont en luy (1). »

Vers la fin de l'année 1637, le manuscrit (2) nous apprend que le comte-duc d'Olivarès commença à jouer une singulière comédie. Un intrigant, nommé Pujols, qui s'était sauvé en Espagne pour éviter un châtement dont l'avait menacé Richelieu, tâchait de rentrer en grâce sous couleur de s'employer dans les intérêts de la France. Il essaya, par l'intermédiaire du père Joseph, de faire croire au cardinal que le ministre espagnol voulait sincèrement la paix, et serait prêt à envoyer le comte de Salamanque à Paris pour la négocier. Richelieu entra en pourparler avec l'agent équivoque qu'on entretenait à Madrid, non pas directement, mais par le moyen de Chavigny et du père Joseph; avec Salamanque il conféra lui-même à Compiègne. Le capucin s'aperçut bientôt que c'était perdre le temps, et qu'en réalité Olivarès n'avait d'autre dessein que de découvrir l'état de la France. Le comte de Salamanque eut ordre de

(1) Avenel, t. VII, p. 740.

(2) *Supplément*, t. IV, fol. 169, 184, 203.

quitter le territoire français; il se retira en Flandre.

Pour faire le récit dont nous venons de résumer le sens, l'auteur anonyme du manuscrit s'est servi, non de papiers du père Joseph, mais d'originaux et de mises au net de la main de Cherré ou de Desnoyers, que M. Avenel, sans hésiter, met tous au nombre des papiers d'Etat de Richelieu (1).

Si d'ailleurs il avait écrit sur des *Mémoires du père Joseph*, il n'aurait oublié aucune des circonstances importantes où avait figuré le capucin; il aurait rappelé, par exemple, son intervention dans les négociations avec Oxenstiern, venu en France vers la fin d'avril 1635, intervention dont il ne dit mot, bien qu'elle soit attestée par deux lettres de Richelieu à Bouthillier (2). Comme il est particulièrement favorable au père Joseph, il se serait gardé de rapporter des faits où la sagesse du capucin paraît trop courte et subit devant celle du cardinal un échec en bonne forme. Ainsi, en juin 1635, il surgit des difficultés entre la France et l'Angleterre au sujet du salut sur mer. Le père Joseph, consulté par Richelieu sur cette affaire délicate, et cédant à la préoccupation où il était que les ennemis de la France en Angleterre cherchaient l'occasion de faire éclater un conflit, estima que les nôtres feraient bien de saluer les premiers, lors même que les Anglais seraient les plus faibles. « Richelieu n'adopta pas cette politique du révérend père capucin, » dit M. Avenel (3). — « Les Anglais auraient voulu, » fait remarquer le Supplément (4), « qu'on

(1) Avenel, t. VI, p. 34, 37, 38; t. VII, 776, 779, 781.

(2) Avenel. t. IV, p. 720 et 735.

(3) T. V, p. 69.

(4) *Supplément*, t. III, fol. 178.

» baissât devant eux le pavillon , ce qu'on ne vouloit  
» accorder. »

Il est temps de finir cette énumération déjà trop longue de lettres et d'instructions du manuscrit qui ne peuvent être du père Joseph; à cet égard l'erreur de M. Ranke n'est pas moins visible que lorsqu'il s'appuie sur l'autorité de Vittorio Siri, ou sur les éloges décernés à l'Eminence Grise.

Sainte-Beuve a écrit quelque part que rien n'aidait à parler d'un livre comme de l'avoir lu. On pourrait retourner sa pensée et l'appliquer à M. Ranke : rien n'empêche de parler d'un livre comme de ne l'avoir pas lu, ou de l'avoir lu sans attention. En effet, vers la fin de sa communication, l'historien dit timidement qu'il ne croit pas que le manuscrit ait été écrit par le père Joseph, qui y reçoit des louanges trop pompeuses et trop multipliées. Pourquoi cette espèce de réticence, quand déjà au folio 28 du tome I<sup>er</sup> (1) la mort du capucin est indiquée en termes clairs et précis ? L'auteur anonyme, en effet, citant une lettre de l'évêque de Belley au père Joseph, au sujet d'une querelle avec des moines : « Je » la metz icy, » dit-il, « afin d'achever le narré de ce » mouvement, et d'en faire voir le terme, comme le » commencement, au moins jusques à la mort du père » Joseph. »

Après cela, M. Ranke n'enlève-t-il pas lui-même la confiance à son article en écrivant ces mots :

(1) On trouve déjà, au folio 10 de ce premier volume, la mention de la *Vie du père Joseph*; c'est apparemment celle que le père Lelong (t. I, 13919) place en 1638. Le capucin n'étant mort que le 18 décembre, il faudrait au moins la mettre en 1639. Elle était manuscrite et en latin; on ne l'a pas retrouvée.

« Les trois premiers volumes ont été apparemment composés du vivant du père Joseph, ou peu après son décès. »

NOTA. — Les chercheurs de Mémoires du père Joseph n'ont jamais eu la main heureuse. L'abbé Richard, auteur de *l'Histoire de la vie du R. P. Joseph* (1702) (1), dit que ce religieux dressa des Mémoires d'Etat, à savoir : 1° Un livre sous le nom du sieur des Montagnes intitulé *Défense du roi et de ses ministres*; 2° sous le nom de Cléonville, un *Avertissement aux provinces*; 3° le *Coup d'Etat*. — M. René Kerviler vient d'établir, par de bonnes raisons, d'après Pellisson (*Correspondant* des 10 et 25 mars 1876), que ces trois opuscules sont dus à la plume de Jean de Sirmond, historiographe de Richelieu.

(1) T. II, p. 436 et suiv.

## CHAPITRE II.

Que Richelieu a dû faire composer un appendice pour compléter ses Mémoires, et que le manuscrit n<sup>os</sup> 3754-3757 est fait de pièces pareilles à celles qui auraient formé cet ouvrage supplémentaire.

Avant d'aborder l'importante question qu'annonce ce titre, il faut, pour être compris, donner quelques explications préliminaires.

M. Ranke, on vient de le voir, ne sait pas ce qu'est le manuscrit dont il parle. Est-il quelqu'un qui le sache mieux? Pour nous en assurer, nous nous sommes adressé à M. Michelant, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque nationale, par l'obligeance de qui nous avons obtenu l'envoi en province des quatre volumes, afin de pouvoir les examiner à l'aise. Voici la réponse dont l'éminent bibliographe a bien voulu nous honorer.

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 1876.

MONSIEUR,

» D'après les indications que vous me donnez dans  
» votre lettre, je crois que vous êtes plus en état que  
» qui que ce soit de répondre aux questions que vous  
» me priez de résoudre. Vous connaissez l'auteur des  
» Mémoires et l'époque où ils ont été composés, tandis

» que je suis dans une complète ignorance à cet égard :  
» les recherches que j'ai fait faire sur ce sujet n'ont  
» donc pu donner aucun résultat, puisqu'elles ne s'ap-  
» puyaient sur aucuns renseignements qui pussent les  
» diriger ; c'est donc sur votre travail qu'il faudra se  
» guider si l'on veut faire quelque nouvelle tentative.

» Veuillez agréer, etc.

» Signé : H. Michelant. » .

Les manuscrits ont leur destinée. En voilà un qui depuis plus de deux siècles orne les rayons des bibliothèques, qui a été lu et consulté souvent depuis Vittorio Siri jusqu'à MM. Ranke et de Parieu, et dont la nature et l'origine, d'après les déclarations formelles de M. Michelant, ne sont pas encore connues. Nous serait-il permis de dire que nous croyons avoir trouvé l'une et l'autre ? Voici comment nous avons été mis sur la voie de cette importante découverte.

Pensant à faire une thèse française sur la *Vie politique du père Joseph*, nous avons consulté le manuscrit que M. Ranke croyait avoir été fait sur ses Mémoires. Un mélange de faits isolés avec une multitude de titres, des dépêches et des instructions qui se suivaient sans ordre, des allusions obscures à des événements supposés connus du lecteur, quelques éloges exagérés du capucin, tout cela nous inspirait l'ennui et le dégoût. Nous allions jeter là le livre si nous n'avions été frappé du mot de *Supplément* qui y revenait par intervalle, et que M. Ranke avait déjà remarqué. Souvent l'auteur renvoyait à une Histoire qu'il prétendait simplement compléter, souvent aussi il déclarait n'avoir pas le dessein de s'arrêter à tel ou tel événement, qui était rap-

porté dans l'Histoire. Quelle pouvait être cette Histoire?

M. Ranke ne donnait qu'une réponse vague : « Le but » de la composition de l'ouvrage était de servir comme » supplément à d'autres mémoires devant former une » *grande* (1) histoire du règne de Louis XIII. »

En lisant certains faits rapportés par le manuscrit, nous nous souvenions de les avoir vus auparavant dans les *Mémoires de Richelieu*, mais exposés dans un autre sens : le rôle du cardinal n'était pas le même de part et d'autre ; pourtant il y avait une ressemblance facile à saisir. Nous nous sommes alors demandé si ces Mémoires ne seraient pas la grande histoire du règne de Louis XIII dont parlait M. Ranke.

Dans les recherches entreprises sur le père Joseph, nous avons pu noter plusieurs fois qu'ils portaient, au temps où ils furent écrits, le titre d'*Histoire*. Voici les endroits que nous pouvons nous rappeler.

En 1616, sur l'acte d'accusation des princes et des grands seigneurs, après l'emprisonnement de Condé, on lit de la main de Charpentier, secrétaire de Richelieu : « Cette pièce est du tout nécessaire pour l'*Histoire* (2). »

Le 31 mai 1634, Richelieu écrit à Bouthillier fils :

« M. le Jeune (3) aura soin de faire faire les extraits » pour l'*histoire* que je luy ay demandez, et de retirer » de son père ceux qu'il m'a promis, selon que je luy » escris (4). »

(1) Cette histoire devait être *grande*, en effet, puisque le Supplément de la seule année 1634 avait 428 pages in-folio.

(2) *Journal des Savants* de mars 1858, p. 171, article de M. Avenel sur les Mémoires manuscrits de Richelieu.

(3) C'est le nom que Richelieu donnait à Bouthillier fils.

(4) Avenel, t. IV, p. 558.

Richelieu écrivant au roi une lettre, que Fonce-magne croit être de 1639, et qui a été imprimée en tête du *Testament politique*, disait :

« Dieu ayant béni mes intentions jusques à tel point »  
» que la vertu et le bonheur de Votre Majesté, qui ont »  
» étonné le siècle présent, seront en admiration à ceux »  
» de l'avenir, j'estimai que les glorieux succès qui lui »  
» sont arrivés m'obligeoient à lui faire son *histoire*, tant »  
» pour empêcher que beaucoup de circonstances, dignes »  
» de ne mourir jamais dans la mémoire des hommes, »  
» ne fussent ensevelies dans l'oubli, par l'ignorance de »  
» ceux qui ne les peuvent savoir comme moi, qu'afin »  
» que le passé servît de règle à l'avenir (1). »

Le P. Le Moine, dans la lettre dont il fait précéder les Mémoires du maréchal d'Estrées, s'exprime ainsi :

« Le cardinal, pensant à tracer un plan pour l'*histoire* »  
» de son temps, le pria de lui donner un sommaire des »  
» choses qui, etc. (2). »

A l'occasion d'une lettre du 15 octobre 1633, par laquelle Richelieu invite Charnacé à lui dresser des relations de ses voyages, M. Avenel (3) fait cette observation :

« C'était certainement pour la rédaction de ses Mé- »  
» moires, qu'il appelait l'*Histoire*, que Richelieu voulut »  
» avoir les relations de Charnacé. »

A une pièce sur la levée du siège de Fontarabie, le même érudit ajoute cette note :

« Elle a été préparée pour les *Mémoires de Riche-*

(1) *Journal des Savants* de mars 1858, p. 156,

(2) Collection Michaud, t. XX, p. 374.

(3) T. IV, p. 488.

» lieu, pour l'*Histoire*, comme parlait le cardinal (1). »  
Plus loin, à propos d'un cahier manuscrit :

« On s'en est servi pour la composition de l'*Histoire*  
» de Richelieu (2). »

Un feuillet se trouve dans le septième volume du manuscrit qui a servi aux éditions Petitot et Michaud ; on l'y a joint sans qu'il en fasse partie. Une main étrangère a mis en marge au haut de ce feuillet :

« Mémoire du cardinal de Richelieu pour son *Histoire* (3). »

C'est un document écrit de la main de Cherré et dicté par le cardinal.

Ainsi, aucun doute n'est permis : Richelieu ne faisait pas écrire des Mémoires, mais une *Histoire* (4).

C'est de cette *Histoire*, devenue trop volumineuse, que le cardinal fit écarter les notes et les pièces dont M. Avenel indique en partie la substance dans une étude sur les *Manuscrits des Mémoires de Richelieu* (5). Il faut nous arrêter au travail de ce savant critique.

Le fond en est la comparaison de deux manuscrits, qu'il désigne, pour les distinguer, par les lettres A et B. Les éditeurs des *Mémoires de Richelieu*, Petitot et Michaud, n'ont connu que le second, B (6), celui qui est en huit volumes, et que découvrit Foncemagne en

(1) T. VI, p. 194.

(2) T. VII, p. 741.

(3) *Journal des Savants* de mars, 1858, p. 158.

(4) On verra, au chapitre V, quels sont les vrais titres des deux parties de cette histoire, la première de 1610 à 1623, la deuxième de 1624 à 1638.

(5) *Journal des Savants*, mars et août 1858, février et mai 1859.

(6) Ce manuscrit B seul a servi à l'impression des deux éditions publiées.

1764 ; mais le vrai manuscrit original est le manuscrit A, dont, au grand regret de M. Avenel, on ne retrouve plus que les années 1624 à 1630. Le savant croit que la période de 1631 à 1638 a été perdue. Admettons, pour le moment, la réalité de cette perte ; cherchons ici à constater simplement qu'à partir de 1624 les Mémoires de Richelieu ont dû être complétés par un supplément. Écoutons M. Avenel (1) :

» Dans le travail long et minutieux de la comparaison  
» que nous avons faite entre les deux textes (A et B),  
» en même temps que nous avons acquis la conviction  
» que le second avait été copié sur le premier, nous  
» avons reconnu que *celui-ci était, dans son état primitif,*  
» *fort différent de ce qu'il est devenu ensuite* ; les barres  
» nombreuses, dont beaucoup de pages sont sillonnées  
» du haut en bas, laissent l'ancien texte complètement  
» à découvert, et l'on voit qu'outre les passages sup-  
» primés ce premier manuscrit contenait, *in extenso*,  
» une foule de pièces dont il n'est resté dans le ma-  
» nuscrit B qu'une simple mention, ou une analyse  
» presque toujours fort succincte. Ces citations embar-  
» rassaient la marche du récit sans doute... Indiquons  
» quelques-uns de ces *desiderata*.

» Au moment où la jeune princesse, fille de Henri IV,  
» quitta la France pour aller, sur la terre étrangère,  
» ceindre une couronne qui devait être pour elle la  
» cause de si cruelles infortunes et d'un si inconsolable  
» deuil, la reine sa mère lui remit, dans l'embrasse-  
» ment d'adieu, de maternels avis, que Richelieu avait  
» sans doute rédigés lui-même. Or nous lisons dans

(1) *Journal des Savants*, d'août 1858, p. 502.

» le premier manuscrit des Mémoires : « Cette ins-  
» truction est si pleine d'enseignements qui peuvent  
» utilement servir en semblables occasions, que ce seroit  
» ravir un trésor au public de ne la pas exposer à la  
» vue de tout le monde. » (Manuscrit A. p. 88 de  
« l'année 1625.)

« Après ce court préambule, Richelieu a fait copier  
» le texte de l'instruction, et il ajoute « qu'elle fut  
» donnée et reçue avec larmes. » Ensuite il jugea sans  
» doute que la longueur de cette pièce ralentissait le  
» récit, et le secrétaire des Mémoires, après ces mots :  
« ...à la vue de tout le monde, » a écrit en interligne :  
« C'est pourquoi nous la mettrons à la fin de ce vo-  
» lume. » Mais on la cherche en vain dans le manuscrit  
» B, où l'on a soigneusement copié la phrase d'an-  
» nonce (1), en même temps qu'on laissait de côté la  
» pièce..... *On ne comprend pas qu'une pièce de cette*  
» *importance, copiée in extenso dans le texte du pre-*  
» *mier manuscrit, et promise en appendice par le se-*  
» *cond, ne s'y trouve pas. »*

Après cela M. Avenel (2) indique un discours de Richelieu sur les alliances avec les hérétiques, morceau de 36 pages in-folio, appuyé sur des citations de la Bible, ainsi que sur des faits récents; tout entier dans le manuscrit A, il en a été écarté par Charpentier qui a écrit : « Nous nous contenterons de l'insérer à la fin  
« de cette année. » C'est la leçon du manuscrit B (3).

(1) Petitot, t. II, p. 470, et Michaud, t. XXI, p. 342, ont mis en note qu'elle manque dans le manuscrit.

(2) *Journal des Savants*, d'août 1858, p. 503.

(3) Petitot et Michaud notent l'absence de la pièce dans le manuscrit, t. II, p. 531; t. XXI, p. 360.

« Au commencement de l'année 1626, le comte du » Fargis ayant signé, avec le comte-duc d'Olivarez, un » traité qui ne satisfit pas le cardinal, celui-ci désavoua » l'ambassadeur français. Le manuscrit A (t. II, p. 14, » 26 et 30) contient *in extenso* la lettre de du Fargis » au roi, la réponse du roi dictée par Richelieu, et la » lettre du ministre lui-même, où l'ambassadeur était » sévèrement blâmé. Ces lettres ont été remplacées » dans le manuscrit B par quelques lignes d'analyse; » elles méritaient d'être conservées (1). »

M. Avenel continue de citer les pièces les plus importantes transcrites dans le manuscrit A, supprimées dans le manuscrit B, et signalées comme absentes par Petitot et Michaud; il est curieux d'en lire le détail.

Bornons-nous ici à relever les expressions sur lesquelles nous nous appuyons pour croire à un Supplément commencé par ordre de Richelieu.

Nous avons déjà noté les éliminations par suite desquelles le manuscrit primitif est devenu *tout différent* de ce qu'il avait été d'abord, l'étonnement de M. Avenel de voir disparaître une *pièce de l'importance* de celle qui contenait les maternels avis de Marie de Médicis à sa fille, et les lettres relatives à la faute de Du Fargis, qui *méritaient d'être conservées*.

Au sujet d'autres lettres que Marie-Henriette écrivait d'Angleterre avec douleur « et par lesquelles la barbarie » anglaise paraissait mieux que par tous les discours » qu'on en pourrait faire (2), » M. Avenel déplore de nouvelles pages bâtonnées « que recommandaient pour-

(1) *Journal des Savants*, d'août 1858, p. 504.

(2) *Journal des Savants*, d'août 1858, p. 505.

» tant un intérêt si touchant et un point d'enseignement historique. »

Il y eut au sujet de la triste situation faite à la reine d'Angleterre une suite de négociations « dont les documents étaient indispensables pour toute cette affaire, » et dont l'absence dans le manuscrit B nuit à la clarté « autant qu'à l'intérêt (1). » Ils étaient dans le manuscrit A.

A l'assemblée des notables de 1627, Richelieu prononça un discours qu'il fit transcrire dans le manuscrit A; il y mit aussi les propositions du roi et les avis des notables. Le manuscrit B annonce que pour abrégier « toutes ces choses seront mises à la fin du volume (2). » Ces promesses répétées sont restées sans effet. « *Le cardinal y tenait pourtant*, comme à tout ce qui devait entretenir la postérité de ses travaux et de sa gloire. »

M. Avenel continue de citer des exemples pour donner quelque idée de la différence des deux manuscrits qu'il compare, puis il résume ainsi sa pensée (3) : « Nous n'avons noté ici que la moindre partie des pièces ou des fragments compris d'abord dans le texte du manuscrit A, réservés ensuite pour être placés à la fin des volumes, et qui n'ayant pas été copiés dans le manuscrit B, ont tout à fait disparu des *Mémoires imprimés de Richelieu*; perte fort regrettable, sinon pour les lecteurs ordinaires, au moins pour ceux qui voudraient faire une étude spéciale de l'histoire de ce temps-là.

(1) *Journal des Savants*, d'août 1858, p. 506.

(2) *Journal des Savants*, d'août 1858, p. 508.

(3) *Journal des Savants*, d'août 1858, p. 513.

» Ajoutons que la comparaison que nous avons pu éta-  
» blir ne porte que sur sept années (1624 à 1630 inclu-  
» sivement). Si notre premier manuscrit était complet,  
» les *différences à noter auraient assurément été infini-*  
» *ment plus nombreuses.*

» Sans doute, le premier texte des *Mémoires de Ri-*  
» *chelieu* était embarrassé de beaucoup de morceaux  
» dont on a bien fait de l'alléger; au point de vue  
» littéraire l'œuvre y a gagné, mais au point de vue  
» historique elle y a certainement perdu; l'*appendice*  
» *était un expédient pour concilier les deux intérêts;*  
» *telle était la pensée du cardinal manifestée dans le*  
» *premier manuscrit, mais qui n'a pas été réalisée dans*  
» *le second.....* Ce renvoi que fait constamment le ma-  
» nuscrit B à des pièces qu'il ne donne jamais, prouve  
» que l'intention de celui qui dirigeait cette copie (Riche-  
» lieu) était pourtant de les joindre au manuscrit. Quelle  
» circonstance a pu empêcher l'accomplissement de ce  
» *dessein*? On l'ignore. »

Les embarras de M. Avenel, ses regrets, la suppression de nombreuses pièces et d'une multitude de fragments, les renvois inutiles à des recueils qui devaient être à la fin des volumes, la pensée de Richelieu de faire un appendice et la non-réalisation de cette pensée, tout s'explique par l'hypothèse de l'existence d'un *Supplément des Mémoires de Richelieu.*

Ce Supplément, nous croyons l'avoir trouvé, non pas tout entier, mais certainement la partie la plus importante, celle qui comprend les années 1634 à 1638 inclusivement. C'est, comme le dit M. Ranke, l'époque où la guerre sourde que la France avait faite à l'Espagne se transformait en guerre ouverte, et où com-

mença entre ces deux puissances le grand combat qui a changé la face de l'Europe.

Nous allons montrer que les récits, lettres, notices, pièces diplomatiques, documents et fragments de toute sorte contenus dans notre manuscrit, ont tous les caractères des pages qui ont été biffées ou supprimées dans le manuscrit A, et mentionnées dans le manuscrit B, sans qu'on ait pu retrouver l'*appendice* qui avait servi d'expédient à Richelieu pour concilier dans son Histoire l'intérêt littéraire avec l'intérêt historique.

Notre tâche ici serait facile, et elle aboutirait à un résultat sûr, positif ou négatif, si, au lieu d'avoir entre les mains les années 1634 à 1638 du Supplément, nous tenions celles dont le manuscrit A retrace l'histoire, c'est-à-dire 1624 à 1630; ou si de ce même manuscrit A nous possédions la période que M. Avenel croit perdue, 1630 à 1638. Dans ces deux cas, les pièces écartées par le cardinal devraient se retrouver telles que M. Avenel les indique. A défaut de cette heureuse circonstance, il est pourtant possible de fixer sa conviction, par la comparaison des documents que nous trouvons réunis à partir de 1634, avec ceux qui ont été destinés à former l'*appendice* à partir de 1624. Le travail d'élimination a dû se faire, avant et après 1630, dans les mêmes conditions et dans les mêmes vues. Il en paraît des traces encore trois fois en 1633 (1), mais plus dans la suite jusqu'à la fin de l'Histoire.

On sait que Richelieu rencontrait de grands obstacles dans la famille royale. Il répétait souvent que six pieds

(1) Voir édition Michaud, t. XXII, p. 458, 464 et 511, où l'on renvoie encore à la fin du volume.

de terre, — c'est ainsi qu'il désignait le cabinet du roi, — lui donnaient plus de peine que tout le reste de l'Europe. La question du mariage de Monsieur et la demande d'un apanage étaient une des affaires dont il eut le plus à s'occuper. M. Avenel (1) a remarqué que deux pièces qui s'y rapportaient, — c'étaient deux discours, — ont été écartées en 1626 du manuscrit A. Du premier le secrétaire dit en note : « On peut, si on veult, mettre « ce discours icy à la fin de ce volume. » Cependant le manuscrit B ne le met ni dans le texte, ni à la fin du volume, quoiqu'il annonce qu'on l'y trouvera. A propos du second il fait la même observation ; mais à la fin de l'année il n'y a point de discours, et les éditeurs des Mémoires en notent l'absence dans l'original.

Sans doute Richelieu n'a pas permis qu'on fit disparaître de son Histoire ses embarras avec le frère du roi. Il s'y arrête plusieurs fois, notamment en 1633 à propos de ses difficultés avec le duc de Lorraine (2) ; au commencement de 1634, quand le roi se déclare résolu à faire rentrer Monsieur dans le devoir (3) ; et en 1635 au sujet de l'avis que le clergé de France donna touchant le mariage de Gaston (4). Mais pour éviter une longueur et une monotonie insupportables, il fit, à partir de 1634, le même travail d'élimination qu'à partir de 1624. Aussi notre manuscrit contient-il quantité de pièces et de notes semblables à celles dont nous venons de lire l'analyse dans l'étude de M. Avenel. Pour abréger, n'ouvrons que le premier volume.

(1) *Journal des Savants*, d'août 1858, p. 504.

(2) T. XXII, p. 474.

(3) *Ibid.*, p. 513.

(4) *Ibid.*, p. 658.

*Fol. 1 à 8* : Preuves de la nullité du mariage de Monsieur, les princes du sang ne pouvant disposer de leur personne sans l'autorisation du roi.

*Fol. 25* : Instruction au duc de Noailles à Rome, pour assurer le pape que le roi est disposé à donner des gouvernements à Monsieur, mais que le mariage devra être rompu.

*Fol. 50* : Instruction au duc de Créqui à Rome, pour faire invalider le mariage de Gaston ; le pape sera supplié de reconnaître qu'il y a rapt d'abord, clandestinité et plusieurs omissions ensuite, et que par conséquent le mariage ne saurait être valable ; il voudra bien nommer quatre prélats français, recommandables par leurs vertus et leur sincérité, pour prendre connaissance du fait et en juger définitivement. Pour convaincre le souverain pontife, on lui fait mettre sous les yeux, par Créqui, des faits empruntés à la théologie et à l'histoire, on invoque les articles du concile de Trente, on examine si les bans de mariage n'ont pas été omis, etc.

*Fol. 91* : Gaston demande l'Auvergne et le Bourbonnais pour son ami Puylaurens, et Chalon-sur-Saône pour lui-même, avec un pardon général pour tous les évêques ses partisans.

*Fol. 94* : Le roi accorde tout ce que demande Gaston ; il ajoute même de l'argent pour payer ses dettes, pourvu que le prince amène Marguerite de Lorraine à la cour, où elle sera bien traitée.

*Fol. 96* : Discussion à Bruxelles sur la validité du mariage ; l'archevêque de Malines engage Monsieur à le consommer, pour fermer la bouche à tout le monde.

*Fol. 112* : Arrêt du parlement du 25 mars 1634, qui déclare rapt le mariage de Monsieur ; exhortations de

Châteauneuf à Gaston pour l'engager à la résistance ; menaces du roi.

*Fol.* 129 : Demandes du prince, si son mariage est cassé.

Bornons-nous là pour cette question. Si nous avons l'appendice dont parle M. Avenel pour 1626, ne serait-il pas semblable sur ce point au Supplément qui porte la date de 1634 ?

Le manuscrit A contenait des lettres qui ne figurent pas dans le manuscrit B : lettre de du Fargis au roi après la signature du traité de 1626 ; réponses du roi et de son ministre (1) ; lettres de Henriette, reine d'Angleterre, à son frère et à Richelieu, etc. (2).

Trouve-t-on aussi des lettres dans notre Supplément ? Ouvrez le premier volume :

*Fol.* 42 : Wallenstein, résolu de quitter l'Empereur, écrit à Louis XIII une lettre en italien.

*Fol.* 61 : Le roi écrit à Wallenstein et au comte de Quinsky, son ami.

On peut appliquer à ces lettres l'observation de M. Avenel : « Elles méritaient d'être conservées (3). »

Mais en voici une plus importante encore, mentionnée dans les *Mémoires de Richelieu*, comme le sont celles dont parle M. Avenel. Elle fut envoyée en juin 1634 au sieur de Charbonnières, résident auprès de l'Empereur, comme addition à une instruction que les Mémoires donnent (4) sous forme de

(1) *Journal des Savants*, d'août 1858, p. 504.

(2) *Ibid.*, p. 507.

(3) Nous les transcrivons au chapitre IV, dans l'article consacré aux relations de Wallenstein avec la France.

(4) T. XXII, p. 548.

récit, mais que le Supplément (1) a conservée dans sa première rédaction.

« Monsieur de Charbonnières, j'ay tousjours eu un si  
» grand désir de voir la paix dans la chrestienté que je  
» puis dire avec raison que toutes mes actions et mon  
» but principal a esté de la procurer ; je suis mainte-  
» nant d'autant plus porté à la faire, que la constitu-  
» tion présente des choses tombe dans une extrémité  
» contraire à ce dessein, sy l'on (n')apporte de puissans  
» remèdes pour l'empescher ; et ne voulant rien obmet-  
» tre de ce qui peut estre attendu de moy en cette oc-  
» casion', j'ay creu devoir réitérer les propositions  
» d'accommodement entre l'Empereur et la France qui  
» m'ont esté présentement faictes au nom de notre  
» Saint-Père le Pape, par mon cousin le cardinal Bichy,  
» son nonce près de moy ; sur quoy, selon que vous  
» apprendrez de mon cousin le cardinal Rocci, nonce  
» de Sa Sainteté à Vienne, la disposition où sera l'Em-  
» pereur d'entrer de part et d'autre en une franche  
» et sincère ouverture des intheretz et difficultez de nos  
» deux couronnes, je vous donne pouvoir d'entendre  
» les intentions dudict Empereur, et de luy déclarer les  
» miennes sur les moyens les plus propres pour establir  
» une bonne concorde entre nous et nos alliez. Je  
» prends Dieu à témoin que la seule considération de  
» la tranquillité publique me convie de vous donner cet  
» ordre, duquel je me prometz que vous vous servirez  
» avec toute la prudence et la fidélité requise en une  
» affaire de telle importance (2). »

(1) *Supplément*, t. II, fol. 20.

(2) *Ibid.*, fol. 34.

Voilà la lettre dont le manuscrit B dit : « Ledit Charbonnières feroit voir au cardinal Rocci, et même » à la personne de l'Empereur, la lettre que le Roi lui » en écrivoit, et se garderoit bien de la laisser entre » leurs mains (1). »

Quelques lignes plus loin, le même manuscrit (et par conséquent les *Mémoires de Richelieu*) (2) parle d'un projet de traité : « Et pour ce que le Roi lui » envoyoit (à Charbonnières) une copie du projet de » l'accommodement qui pourroit être agréable à Sa » Majesté, elle lui défendit de bailler la copie dudit » projet au sieur cardinal (de Rocci). »

Ce projet est tout entier dans notre Supplément, T. II, folios 29 à 34.

M. Avenel (3) constate qu'un projet pareil a été écarté aussi du manuscrit B :

« Une promesse secrète est négociée par Châteauneuf » entre le roi de France et les Vénitiens, cette promesse est donnée par le manuscrit A (T. II, p. 288) ; » et puis on se ravise, on remplace le texte par un » sommaire, et on met : « Elle se pourra voir à la fin » de ce livre. » Or, le manuscrit B conserve le renvoi, » mais ne donne pas la pièce, et Petitot en signale l'absence dans une note que, cette fois, Michaud s'est » dispensé de répéter. »

Un peu plus bas M. Avenel (4) marque parmi les *desiderata* les plus fâcheux les notes échangées par le cardinal

(1) Michaud, t. XXII, p. 551, à la deuxième ligne de la deuxième colonne.

(2) *Ibid.*, à la onzième ligne de la même colonne.

(3) *Journal des Savants*, d'août 1858, p. 505.

(4) *Ibid.*, p. 505.

avec Bassompierre, ambassadeur extraordinaire en Angleterre, pour concilier les fâcheux différends dont les affections de famille souffraient à la cour de Londres, non moins que les relations politiques. Le manuscrit A donne plusieurs pièces que le manuscrit B résume dans une page :

« C'est tout ce qui reste dans le manuscrit B de cette » importante négociation, avec la promesse des pièces, » qu'il ne donne pas plus que de coutume. Nous » n'avons pas besoin de dire que ces documents étaient » cependant indispensables pour l'intelligence de toute » cette affaire, et leur absence nuit à la clarté au- » tant qu'à l'intérêt. »

Si nous avions pour les années 1624 à 1630 l'*appendice* qui était, dans la *pensée de Richelieu, un expédient* pour conserver ce qu'il a retranché du manuscrit A, que d'instructions diplomatiques ne renfermerait-il point ! Eh bien, ce sont précisément ces instructions qui forment le fond du *Supplément* que nous examinons. On les compte par vingtaine ; pour s'en convaincre, il suffit de l'ouvrir au hasard. Nous en avons analysé plusieurs dans le chapitre I<sup>er</sup>, et nous aurons occasion d'en étudier encore plusieurs dans les chapitres III et IV.

Le manuscrit A était riche en détails militaires sur les combats autour de l'île de Ré (1), et sur les travaux de siège et d'attaque autour de La Rochelle (2) ; ils ont été réduits dans B à quelques pages. Pourtant le cardinal accordait une grande attention à tout ce qui con-

(1) *Journal des Savants*, d'août 1858, p. 509.

(2) *Ibid.*, p. 513.

cernait les troupes et les escadres (1). Cette suppression des mouvements de troupes, de marches et de contre-marches, de petits engagements préparant les grandes batailles ou les prises de ville, a dû se continuer dans le manuscrit B après 1630 comme avant; c'est ce qui explique pourquoi notre Supplément abonde en renseignements militaires, plus toutefois dans le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> volume que dans les deux premiers, qui traitent de 1634, où la guerre n'était pas encore ouverte et déclarée. Les Mémoires font en gros le récit des faits de guerre, et d'une manière suivie; les opérations accessoires n'y sont insérées que lorsque le secrétaire transcrit des bulletins de généraux qu'il ne sait pas résumer.

Voici maintenant des omissions d'un autre genre.

Une assemblée des notables fut convoquée le 2 décembre 1626, aux Tuileries, et dura jusqu'au 24 février 1627. Le cardinal y prononça un discours qui fut inséré dans le manuscrit A (2); il y fit d'importantes propositions sur la marine, qui n'occupent pas moins de trois cahiers dans le même manuscrit. Tout cela a disparu du manuscrit B, avec la remarque toutefois que les pièces seraient mises à la fin du volume; elles n'y sont pas.

Plus loin (3), quinze pages étaient consacrées dans le manuscrit A à dépeindre la situation respective de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Italie, et à prévoir les conséquences de la mort du duc de Mantoue (1627); elles ne se retrouvent plus dans le manuscrit B.

(1) Nous chercherons à établir plus loin qu'il avait songé à faire une *Histoire générale des guerres*, mais que ce projet n'a pas été réalisé.

(2) *Journal des Savants*, d'août 1858, p. 508.

(3) *Ibid.*, p. 513.

Notre Supplément conserve en maint endroit des déli-  
bérations d'assemblées et de conseils convoqués par  
ordre du roi, comme aussi des esquisses de la situation  
générale de diverses puissances en un moment grave.  
En voici deux exemples :

1° *Considérations du Conseil sur l'estat des affaires*

(juin 1634) (1).

« Les deux envoys à Vienne et en Espagne pour  
» traicter de paix se sont faitz sincèrement et avec  
» grandissime (désir) que l'effect s'ensuivit, le roi et  
» son conseil n'ayant ambition de s'agrandir comme  
» l'occasion s'en présentoit belle de tous costés, comme  
» en Flandres par la recherche que les princes fla-  
» mands font de se remettre soubz la protection de  
» France et d'en chasser les Es., sy la France les veult  
» ayder, le peuple restant tout disposé d'y concourir,  
» et les Hollandais d'entreprendre de leur costé. En  
» Italie l'occasion estoit assez belle par la faiblesse des  
» Espagnols, lorsque le cardinal infant sera hors avec  
» ses troupes, le duc de Savoie et le duc de Parme ne  
» souhaitant que cela, et Venise y est fort disposée,  
» quand on voudra véritablement attaquer le Milanais.  
» Pour la Franche-Comté, une petite armée y entrant,  
» elle se rendra totalement. Pour du costé d'Espagne,  
» le país de Languedoc et Gascogne se peut facilement  
» deffendre avec peu de troupes, et même faire con-  
» questes. »

..... Suivent deux pages de considérations du

(1) *Supplément*, t. II, fol. 46.

conseil sur le péril qu'il y aurait néanmoins à déclarer la guerre : les dépenses seraient fortes ; les mécontents en France sont nombreux ; le roi est souffrant, il pourrait devenir mélancolique ou mourir ; le cardinal pourrait manquer aussi ; personne ne serait assez fort ni assez redouté pour le remplacer ; Monsieur et la reine-mère reviendraient en France..... « De cela on peut conclure » qu'on ne doit attaquer de gayeté de cœur les Espagnols, mais bien se tenir sur ses gardes, en les faisant ambarrasser et harasser par les Allemandz et Hollandais, afin de les réduire à une paix raisonnable, » et leur oster l'ambition de vouloir dominer tout le monde et brouiller les alliez..... On a estimé donc les moyens de paix vers le résident de l'empereur et l'ambassadeur d'Espagne plus conformes à la piété du roy, et plus seurs, puisque les nonces de Sa Sainteté les recherchent et s'y employent. »

2<sup>o</sup> *Réflexion sur l'estat des affaires du roy*  
(en mars 1635) (1).

Après deux pages consacrées au détail et à la situation de nos troupes, on lit :

« L'Espagne ne vouloit point de paix sy la France ne rendoit Pignerol, la Lorraine et ce qu'elle tenoit dans l'Allemagne, et laissât la Valteline comme elle étoit lors, c'est-à-dire à la disposition des Espagnols, et les passages, otant le droit que les Grisons y ont, ce que la France ne pouvoit souffrir ny consentir. Mais aussy se tenant, comme on étoit, sans rupture

(1) *Supplément*, t. III, fol. 84.

» directe avec la maison d'Autriche, nous nous rui-  
» nions aparament, le peuple ne pouvant plus porter  
» cette exesive despense, qui pourtant ne se pouvoit  
» diminuer sans un extreme péril : car dès que les  
» Espagnols eussent veu la France sans de puissantes  
» armées, ils l'eussent attaquée de tous côtés sans rup-  
» ture directe, mais sous les noms de la ligue d'Alle-  
» magne, du duc de Lorraine et autres inventions.

» Ce qui fit résoudre le cardinal et les autres minis-  
» tres, après une longue et meure délibération sur la  
» conjoncture de toutes ces affaires sy fort compliquées,  
» de faire une rupture vraye et ataqer fortement la  
» maison d'Autriche, afin de la réduire à se contenter  
» du sien et à une paix raisonnable. Car depuis le mois  
» de may dernier qu'on demeura dans l'incertitude sur  
» l'atente d'une conclusion du traité avec les Hollandais,  
» qui différèrent jusques à présent, tout ala mal pour  
» nous : l'on n'assista point les alliés comme on pou-  
» voit, qui ne peurent soutenir l'effort d'une si grande  
» puissance; Valestin s'étoit perdu; Saxe commençoit  
» à traiter, et ainsy on ne faisoit la guerre qu'à demy;  
» ce que considérant l'Empereur et l'Espagne, ilz firent  
» de grands efforts, reprirent Ratisbonne; le cardinal  
» infant passa dans la Valteline sans s'y opposer; ilz  
» gagnèrent la bataille de Nortlinguen, qui étonna par  
» sa ruine tout le party protestant; on leur avoit promis  
» de l'infanterie qu'on ne leur donna point. Dans l'ex-  
» trémité, les généraux La Force et Brézé passèrent  
» le Rhin sans ordre pour secourir Heidelberg; de quoy  
» ilz se contentèrent, se plainant de n'avoir point d'or-  
» dres, et pouvant lors chasser les Impériaux jusque  
» dans la Bohême et l'Autriche. Quand ilz receurent les

» ordres d'aler dans le Virtemberg repousser les Impé-  
» périaux, les gelées extremes, les neiges, les pluies,  
» les mauvais chemins, et en suite mille autres incom-  
» moditez les empechoient de pouvoir entreprendre au-  
» cun effet, selon que le mandèrent les deux maré-  
» chaux... Sy à tous ces désordres on joint l'incertitude  
» du traité d'Holande, et qu'on ne peut assurer au-  
» cune ligue en Italie selon que les princes avoient thé-  
» moigné le désirer, ny passer un traité avec l'Angleterre,  
» vous avouerés que nos affaires étoient dans une fort  
» mauvaise posture. »

Voilà bien en 1634 la délibération d'une assemblée, et en 1635 la description d'une situation, pareilles à la délibération et à la description que Richelieu avait, en 1627, fait rayer du manuscrit A et annoncer dans le manuscrit B, comme réservées pour son appendice.

Le cardinal a fait entrer dans les Mémoires la substance de maint traité, mais il en a écarté le texte même, qui eût été trop long pour un récit suivi et rapide. Ainsi dans un manuscrit du fonds de Saint-Germain, qui contient les années 1631, 1632 et 1633 seulement, et qui a été copié sur le manuscrit A des Mémoires, quand on est arrivé à la négociation où le cardinal se trouva engagé en 1632 avec le duc de Lorraine, on lit en marge :

« Ce traité sera mis en entier à la fin de cette année. »  
Il ne s'y trouve pas (1).

C'est précisément aussi en traités de toute espèce que notre Supplément abonde; sans les consulter il serait impossible de faire une étude spéciale de ce temps-là :

(1) *Journal des Savants*, de mai 1859, p. 306.

*T. I, fol. 55 et suiv.* : Deux projets de traités avec Wallenstein.

*Ibidem, fol. 82 et suiv.* : Un projet de traité avec les Provinces-Unies.

*T. III, fol. 48 et suiv.* : Traité du 9 février 1635 avec les mêmes Provinces-Unies.

*Ibidem, fol. 136* : Texte latin du traité du 28 avril 1635 avec le chancelier Oxenstiern.

*Ibidem, fol. 178 et suiv.* : Traité signé à Rivoli avec le duc de Savoie le 11 juillet 1635, etc., etc.

« Mais les différences entre les deux manuscrits, dit M. Avenel (1), ne consistent pas seulement en morceaux supprimés, en pièces oubliées ; il en est d'une autre espèce, et dont il convient d'indiquer l'intention. »

Ce sont des éloges trop peu déguisés de la prudence du cardinal, des blâmes trop accentués des actes du roi, et surtout des passages qui auraient pu inspirer sur le compte de Richelieu des sentiments trop peu avantageux, qu'on a corrigés, transformés, allongés ou écourtés, avant de les recevoir dans le manuscrit B.

Nous trouvons dans notre Supplément des endroits analogues. Les termes en sont presque les mêmes que ceux des *Mémoires de Richelieu* ; c'était là la première rédaction ; après les corrections faites par le cardinal pour son Histoire, le secrétaire les a conservés dans le Supplément. Voici un exemple : il s'agit des démarches de la reine-mère à la fin de 1633 et au commencement de 1634 pour rentrer en grâce auprès de son fils.

(1) *Journal de Savants*, d'août 1858, p. 514.

HISTOIRE.

T. XXII, PAGE 493.

» ... La reine sa mère envoya à Paris un de ses gentilshommes, nommé Brasseux, parent du père Joseph, audit père, pour lui témoigner qu'il lui feroit plaisir de disposer le roi à se reconcilier avec elle et la recevoir en France. Ledit Brasseux s'adressa au sieur du Tremblay, qui le blâma fort d'être venu sans passeport, le roi ayant dit à Jaquelot qu'il ne vouloit plus qu'elle renvoyât ici, si elle ne lui vouloit mettre Chanteloube et autres auteurs et participans des assassinats qu'on avoit voulu faire, et des mauvais conseils qu'elle avoit pris, entre les mains. Le père Joseph ne le voulut point voir puisqu'il n'apportoit pas satisfaction au roi, et lui dit qu'il s'emploieroit volontiers à ce que désiroit la reine, si elle se mettoit au chemin qu'elle

SUPPLÉMENT.

T. I, FOLIO 10.

« La royne mère envoya le sieur Brasseux de Bruxelles au père Joseph capucin, avec ordre que s'il ne trouvoit ce père, de s'adresser au sieur du Tremblay son frère, pour l'assurer de sa part qu'elle reconnoissoit luy avoir grande obligation des bons offices qu'elle sçavoit qu'il luy avoit rendu, et que s'il fust venu la trouver à Compiègne avant qu'elle se fust retirée en Flandres, ce qu'il eust fait sans une incommodité qui luy survint dans le chemin pour y aller, elle n'eust point sorti du Royaulme, que maintenant elle est en disposition de suivre ses conseilz. Le gentilhomme n'avoit point d'autre charge ni lettres, mais il asseuroit qu'elle luy avoit dit cela les larmes aux yeux. Le sieur du Tremblay fut à Ruel, et ensemble donnè-

savoit bien qu'il faudroit pour cette affaire. Quinze jours après elle envoya à Bouthillier un nommé Chantemèle son parent pour lui faire la même proposition, à laquelle ledit sieur Bouthillier répondit avec tout respect, comme le Père Joseph avoit fait faire par le sieur du Tremblay son frère. »

rent cet advis au cardinal, qui répondit qu'il en falloit advertir le Roy, et que le porteur s'estoit mis en danger d'estre logé à la Bastille, veu que Sa Majesté avoit dit à Saint-Genest et au sieur Jacquelot, qui depuis peu avoient esté envoyez la trouver de la part de la Royne mère, qu'il deffendoit à sa mère de n'envoyer plus aucun pour le veoir sans passeport, et de parler plus d'accommodement sans luy laisser entre les mains le père Chanteloup pour en faire ce que la justice ordonnoit (1). »

Richelieu évidemment a pris soin de masquer sa propre dureté et les regrets touchants de Marie de Médicis : il ne dit rien des larmes de cette reine, et il laisse au roi, au sieur du Tremblay, au père Joseph et à Bouthillier le soin de la gourmander. Le récit le plus vrai est celui du Supplément, mais le cardinal n'y était pas flatté.

Par tous les exemples que nous venons de citer pour montrer la ressemblance des pièces et des fragments de notre Supplément avec les pièces et les fragments

(1) Nous aurons besoin de rappeler ces deux récits plus bas quand nous établirons que la plume qui a écrit le *Supplément* a aussi écrit les huit derniers livres de l'Histoire (années 1631-1638).

compris d'abord dans le manuscrit A, réservés ensuite pour être placés à la fin des volumes, et qui n'ont pas été copiés dans le manuscrit B, il est bien établi que nous avons pour les années 1634 à 1638 un appendice pareil à celui dont M. Avenel prête la pensée au cardinal, et qui ne se retrouve plus pour la période antérieure.

Il faut nous assurer maintenant que le Supplément s'accorde en tout point avec les *Mémoires de Richelieu* pour les années 1634 à 1638, c'est-à-dire que les faits exposés dans l'un manquent dans l'autre, et réciproquement, et que les deux ouvrages n'en font qu'un.

Nous prions encore ici nos juges de ne pas se lasser de la lecture des textes qu'il nous faut continuer de citer pour établir la concordance de l'Histoire et du Supplément : c'est le fond de notre thèse. Nous voudrions écarter d'avance toutes les objections qui pourraient nous être faites, et, en nous munissant de toutes pièces, avoir vingt fois raison.

### CHAPITRE III.

Qu'il y a toujours parfaite concordance entre le manuscrit n<sup>os</sup> 3754-3757 et les Mémoires de Richelieu pour les années 1634 à 1638.

#### I

*Suppl.* : t. I, fol. 99 (1). — « Peu de jours après, il »  
» (Feuquières) eut avis que ce duc (le duc de Fried- »  
» land ou Wallenstein) avoit été assassiné à Egra le »  
» 15 février, de quoy le narré est fort ample dans le »  
» second tome de l'*Histoire générale des guerres*, où lje »  
» renvoye le lecteur soubz cette année. »

*Hist.* : t. XXII, p. 541-542. — « Dès le 15 février il »  
» fut assassiné par ceux auxquels il avoit et devoit ap- »  
» paremment avoir le plus de confiance, mais qui »  
» avaiet été corrompus par les promesses de l'Empe- »  
» reur...

» ... Gordon, Ecossois, et partant pauvre, élevé à de »  
» grands biens et dignités par la libéralité de Friedland, »  
» lieutenant-colonel de son beau-frère, et entre les mains

(1) Nous rappelons au lecteur que nous désignons le manuscrit par *Supp.*, et les *Mémoires de Richelieu* par *Hist.*

» de qui il se confioit, venant à Egra, dont il l'avoit  
» fait gouverneur, et Botler, Irlandais, que le même  
» avoit pareillement élevé, et qui étoit un des colonels  
» de son armée auquel il avoit le plus de confiance, se  
» résolurent, sous prétexte du service de l'Empereur,  
» mais en effet pour les vaines espérances qu'on leur  
» avoit fait concevoir d'une plus grande fortune, de  
» tremper leurs mains dans son sang, nonobstant le  
» serment qu'ils venoient de lui prêter. Il leur fut fort  
» facile d'exécuter leur dessein, puisqu'il ne se défioit  
» point d'eux. Ils unissent à eux quelques-uns de leur  
» nation qui avoient commandement dans leurs troupes  
» qui étoient dans le château, puis se résolvent à con-  
» vier à souper Tertzki, Kinski, Illau et Neuman, qui  
» avoit été chancelier de Valstein. Au milieu du souper  
» ils font entrer force gens armés et les assassinent, et  
» envoient en même temps dans la place de la ville  
» force gens, pour empêcher les troupes de Walstein  
» de remuer, et quant et quant vont droit dans la ville,  
» en la maison où il étoit logé, et enfoncent les portes de  
» sa chambre. Il se réveille en sursaut, s'approche de la  
» fenêtre, et, la voyant trop haute, il se tourne vers les  
» assassins, et ouvrant les bras, reçoit les coups mor-  
» tels qu'ils lui donnent, murmurant quelques paroles,  
» qui ont été expliquées être une dernière protestation  
» de sa fidélité vers l'Empereur, et de n'avoir rien fait  
» que pour se défendre, et forcé par la nécessité à la-  
» quelle il avoit été réduit par ses ennemis, etc. »

II

*Suppl.* : t. II, fol. 156. — « La nouvelle de la ba-

» taille gagnée par les Impériaux sur les protestans à  
» Norlinghe, qui est fort amplement descrite au *second*  
» *tome de l'Histoire générale des guerres*, estant arrivée  
» au Roy le 12 septembre, etc. »

*Hist.* : t. XXII, p. 565. — « Les Impériaux, après la  
» prise de Ratisbonne, se rendirent maîtres de Dona-  
» wert et de plusieurs villes sur le Danube, prirent ré-  
» solution d'aller rafraîchir leur armée dans le pays de  
» Wurtemberg, pays gras et qui n'avoit point encore  
» été ruiné, et en passant assiégent Norlingen. Weimar  
» et Horn assemblent leurs troupes, les suivent, résolus  
» de défendre Norlingen et le pays de Wurtemberg.  
» Ils étoient aussi forts que le roi de Hongrie, et  
» attendoient encore les troupes du rhingrave Otto, qui  
» leur amenoit un renfort de sept mille hommes. Le  
» roi de Hongrie dépêche lors plusieurs courriers au  
» cardinal Infant pour le prier de se joindre avec son  
» armée, qui n'étoit pas guère moindre que la sienne :  
» le cardinal y va; les Suédois, enflés par leurs vic-  
» toires passées, craignant de perdre leur première  
» réputation s'ils ne défendoient cette ville et l'aban-  
» donnoient à la fureur de l'ennemi, comme ils avoient  
» fait Ratisbonne, que par prudence ils n'avoient pas  
» secourue, et ne tenant pas compte des troupes dudit  
» cardinal nouvellement levées, n'eurent pas la patience  
» d'attendre les troupes du Rhingrave, se résolurent,  
» par l'avis du duc de Weimar, et contre celui du ma-  
» réchal Horn, de les attaquer dans leurs retranche-  
» ments et de leur livrer la bataille, laquelle, après  
» avoir été bien disputée, se termina à l'avantage des  
» Impériaux, qui défirent, le 7 septembre, les Suédois  
» à plate couture, gagnèrent leurs canons, leurs ensei-

» gnes et leurs bagages : plus de quatre mille de leurs  
» soldats prirent parti avec les Impériaux ; le duc de  
» Weimar se sauva à la fuite, le duc de Wurtemberg  
» s'enfuit avec toute sa maison à Strasbourg, abandon-  
» nant ses pays aux armes du vainqueur, qui s'y en  
» alla la tête baissée. »

### III

*Suppl.* : t. III, fol. 37. « Je ne dis rien de la sur-  
» prise de Philisbourg par les Impériaux, et la per-  
» fidie de Bamberger qui en avoit été gouverneur,  
» d'autant qu'outre ce que l'*Histoire* en dit, elle est  
» amplement décrite dans l'*Histoire générale des guer-*  
» *res* (1), au tome second de la première narration de  
» cette année (1635). »

*Hist.* : t. XXII, p. 579 (Le récit de la prise de Phi-  
lippo bourg occupe plus de deux colonnes in-4°; il serait  
trop long de le transcrire ici; remarquons toutefois qu'il  
est, comme le dit le Supplément, au commencement de  
l'année 1635).

### IV

*Suppl.* : t. III, fol. 146 et 153. Il s'agit de la déclara-  
tion de guerre au cardinal infant d'abord (17 mai 1635),  
puis de cette déclaration encore, en même temps que  
de la première victoire de l'armée royale (à Avein).

(1) Nous verrons plus bas que l'*Histoire* et l'*Histoire générale des guer-*  
*res*, d'abord distinctes, furent fondues sous les yeux de Richelieu en une  
seule *Histoire*.

« Il faut voir le reste dans l'*Histoire* » (fol. 146). —  
« L'une et l'autre action sont bien racontées dans l'*Histoire*, où je renvoie le lecteur, cecy n'étant qu'un supplément » (fol. 153).

*Hist.* : t. XXII, p. 603. — « Sa Majesté, ayant reçu  
» la réponse du cardinal infant par le sieur d'Amantot,  
» lui envoya un héraut pour lui déclarer la guerre, et  
» lui dire que, puisqu'il n'avoit pas voulu rendre la  
» liberté à l'archevêque de Trèves, électeur de l'Empire,  
» qui s'étoit mis sous la protection de Sa Majesté lors-  
» qu'il ne la pouvoit recevoir de l'Empereur ni d'aucun  
» autre prince, et que, contre la dignité de l'Empire et  
» le droit des gens, il retenoit prisonnier un prince  
» souverain qui n'avoit point de guerre contre lui, Sa  
» Majesté lui déclara qu'elle étoit résolue de tirer raison  
» par les armes de cette offense, qui intéressoit tous  
» les princes de la chrétienté. Ils essayèrent de faire faire  
» quelque pas de clerc au dit héraut, pour prendre occa-  
» sion de le traiter mal, et lui promettant de lui faire  
» donner audience du cardinal Infant, le pressoient fort  
» d'entrer dans la ville sans son habit de héraut, lequel  
» il leur déclara ne pouvoir quitter; le remettant d'heure  
» en heure pour le faire parler audit cardinal Infant,  
» ils l'interrogeoient en quelle façon il lui parleroit,  
» puis, s'il avoit bonne commission et avoit observé  
» les formalités en entrant aux Pays-Bas. A quoi leur  
» ayant répondu adroitement, enfin il tira la déclaration  
» qu'il avoit à faire audit cardinal Infant, laquelle il  
» jeta à leurs pieds, pour ce qu'aucun ne la voulut re-  
» cevoir, et partit pour s'en retourner; et arrivant sur  
» la frontière, en attacha autant à un poteau au village

» de Bouilly, qui est aux Pays-Bas, en présence de tous  
» ceux du bourg. »

Voilà pour la *déclaration de guerre*. Voir le long récit de la bataille d'Avein, *Hist.* : t. XXII, p. 607-608.

## V

*Suppl.* : t. III, fol. 225. « Je laisse le roi en Lorraine,  
» l'*Histoire* dit ce qu'il y fit. »

C'était en septembre 1635. Les motifs qui déterminèrent Louis XIII à se rendre en Lorraine près de son armée, les ordres qu'il y donna à ses généraux, les mouvements stratégiques qu'il exécuta lui-même, tout cela est fort bien et longuement exposé dans l'*Histoire*, t. XXII, p. 632-633.

## VI

La perte des îles Lérins en 1635, l'inutile tentative de les reconquérir en 1636, leur reprise enfin en 1637, sont une des affaires les plus importantes du temps : il s'agissait de savoir si nous garderions le littoral méditerranéen, et par conséquent la frontière du côté des Pyrénées, ou si les Espagnols occuperaient le midi de la France, comme au moyen âge les Anglais en avaient occupé l'ouest.

Le *Supplément*, t. IV, fol. 59, 82 et 122 se contente de s'arrêter, en passant, aux discordes des chefs d'où venait tout le mal, d'indiquer les forces des Espagnols, et de faire l'éloge du comte d'Harcourt finalement vainqueur; ces détails ne sont pas dans l'*Histoire*. Quant à la surprise des îles et à leur retour à la France, il dit :

« Je laisse à l'*Histoire* la prise des Isles Sainte-Marguerite. » (*Suppl.* : t. III, fol. 225). Et plus loin : « l'*Histoire* en fera le narré, où je renvoie le lecteur » (*Suppl.*, t. IV, fol. 122).

Consultez sur ces événements l'*Hist.* : t. XXII, p. 596 et 644; t. XXIII, p. 95 et 209; le *narré* en est si complet que le Supplément n'avait rien à y ajouter.

## VII

*Suppl.* : t. III, fol. 228. — Dans la campagne de Lorraine Louis XIII s'empara en personne de Saint-Mihiel. « Cette prise est ce qu'on peut lire dans l'*Histoire entière* (1), au commencement du mois d'octobre (1635). »

*Hist.* : t. XXII, p. 634. — Après quelques mots sur l'enthousiasme qu'inspira aux soldats la présence du roi, on lit : « Saint-Mihiel endura le canon deux jours » auparavant que de parler de se rendre; mais quand » ceux de dedans virent la brèche capable, ils commencèrent à parlementer, espérant, parce qu'ils étoient » grand nombre de gens de guerre en cette place, et » qu'ils avoient fait un retranchement derrière, qu'on » leur accorderoit une capitulation honorable; mais Sa » Majesté ne le jugea pas convenable. Quelques-uns » lui conseilloyent d'emporter la ville d'assaut, ce qui » lui eût été aisé à faire; mais elle crut être plus expédient les recevoir à quelque sorte de composition,

(1) Prière de remarquer ici l'expression d'*Histoire entière*, dont nous aurons besoin plus bas pour établir la fusion de l'*Histoire* et de l'*Histoire générale des guerres*.

» tant pour ce que Gallas étoit proche de Metz , et qu'il  
» falloit que le Roi fût délivré de ce siège pour envoyer  
» au cardinal de La Valette le secours qu'il demandoit,  
» que pour ce qu'il étoit impossible, si la ville eût été  
» prise de force , d'empêcher que les soldats n'eussent  
» tout pillé et tout brûlé, et par conséquent on eût  
» perdu les blés et les charrois qu'on savoit y être en  
» assez bon nombre, et qui pouvoient beaucoup servir  
» en l'armée, qui en avoit grand besoin. Sa Majesté leur  
» accorda seulement de leur donner à tous la vie, excepté  
» à dix, qu'elle se réservoir pour en user ainsi qu'il lui  
» plairoit, et à tous les Français qui s'y trouveroient  
» avoir porté les armes contre son service; et Lenon-  
» court s'obligerait de remettre entre les mains de Sa  
» Majesté, outre Saint-Mihiel, son château de Pierrefort;  
» et au cas qu'ils ne voulussent accepter ce que dessus,  
» Sa Majesté les avertissoit qu'ils fissent sortir les reli-  
» gieux et les religieuses par la porte du pont, et ce dans  
» deux heures , afin d'éviter la furie des soldats. Lenon-  
» court accepta ces conditions le 2 octobre, et rendit  
» la place le lendemain à neuf heures du matin. »

### VIII

*Suppl.* : t. IV, fol. 1, commencement de l'année 1636.

« Je ne touche point à ce qui a esté si publicq que  
» l'*historien* l'a pu voir, puisqu'il estoit dans Paris, et  
» que la chose se passa dans le Parlement. »

L'auteur anonyme fait allusion à l'opposition de cette  
cour souveraine.

*Hist.* : t. XXIII, p. 72. « Ils s'étoient, dès le com-

» mencement de l'année, emportés contre le roi, sur  
» le sujet d'un édit par lequel Sa Majesté créoit quel-  
» ques officiers entre eux; ils murmurèrent, s'assem-  
» blèrent et obligèrent Sa Majesté d'interdire quelques-  
» uns d'entre eux, et les envoyer à Amboise et à  
» Angers. Sa Majesté commanda à son chancelier de  
» leur représenter que l'autorité qu'elle avoit commu-  
» niquée à son Parlement n'étoit pas pour l'élever au-  
» dessus de lui, mais pour se servir des officiers  
» d'icelui comme d'organes pour expliquer à ses peu-  
» ples la justice de ses lois et les faire observer  
» avec vénération; que c'est piété aux rois de céder à  
» Dieu, parce que c'est lui qui établit leur puissance;  
» c'est sagesse de céder à la raison parce que c'est elle  
» qui affermit les sceptres; mais de céder à la force de  
» leurs ennemis ou aux attentats de leurs sujets, ce  
» seroit faiblesse et lâcheté; qu'ils ne devoient pas en-  
» treprendre de lui commander, puisqu'ils n'étoient  
» établis que pour le faire obéir; que s'ils oublioient  
» ce qu'ils étoient, Sa Majesté n'oublieroit pas qu'il  
» étoit leur maître, etc. »

IX

*Suppl.* : t. IV, fol. 19. — En esquissant la situation de la France en février 1636, le Supplément indique, sans le nommer, un certain personnage qui contrecarrait en secret les ordres du roi, retardait l'envoi des troupes où il fallait, et faisait une opposition clandestine à la ligue avec les princes d'Italie et la Hollande.

« Au commencement on ne savoit d'où cela procé-

» doit, mais à la fin la fourbe fut découverte, et l'auteur en fut puni comme dira l'*Histoire*. »

Ce mauvais serviteur était le duc de La Valette, frère du cardinal du même nom. Ses fautes, sa fuite en Angleterre, et la mesure rigoureuse dont il fut l'objet, se trouvent dans l'*Histoire*, p. 242 et 315 du t. XXIII.

## X

En février 1636, le duc de Parme fit un voyage en France.

Le *Supplément* (t. IV, fol. 20) l'en blâme, car en son absence les Espagnols attaquèrent ses villes et excitèrent ses sujets à la révolte ; mais il *laisse à l'Histoire à expliquer* les honneurs dont ce duc jouit à la cour (t. IV, fol. 17).

L'*Histoire* (t. XXIII, p. 36) passe sur les préjudices de ce séjour en France, mais elle *explique* les hommages et les respects de toute sorte que les ducs et les pairs, malgré leur mauvaise volonté, furent forcés de rendre à l'hôte du roi. « Les ducs et pairs firent quelques difficultés de l'aller visiter, ce que le cardinal » représenta au roi être hors de raison et de saison, » n'y ayant aucune apparence que des gens élevés en » un jour par sa seule grâce, osassent disputer, dans » la maison de Sa Majesté, la préséance avec un prince » souverain d'illustre et ancienne maison, qui ne venoit en France que pour se donner à elle, se voulant servir de l'honneur que le roi leur avoit fait au » préjudice de Sadite Majesté ; que c'étoit une chose » honteuse que les champignons voulussent disputer

» de profondeur de racine avec les vieux chênes; que  
» le chancelier, qui n'avoit jamais pensé à présenter la  
» main aux ducs en sa propre maison, n'avoit point  
» fait difficulté d'y aller; enfin qu'il estimoit que le  
» bien des affaires présentes de Sa Majesté et son au-  
» torité requéroient qu'elle parlât vertement en cette  
» occasion, par laquelle, en obligeant le duc de Parme,  
» elle s'obligeroit elle-même en humiliant ceux qui pré-  
» tendoient s'élever contre leur devoir et son service,  
» et qu'il protestoit que, s'il étoit seulement duc et  
» non cardinal comme Sa Majesté l'avoit fait, il ne se-  
» roit pas si outrecuidé d'avoir cette prétention. Sa  
» Majesté eut cet avis agréable, et leur commanda de  
» l'aller visiter et lui rendre toute sorte de respects,  
» ce qu'ils firent. »

## XI.

*Suppl.* : t. IV, fol. 31 (mai 1636). — « Je laisse à l'*His-*  
» *toire* de mettre le nombre en détail de toutes les  
» troupes du roy qui estoient à sa solde, dont l'infan-  
» terie devoit estre de cent quarante mil hommes effec-  
» tifs, et la cavalerie de dix-neuf mil, sans compter  
» les garnisons, qui sont grosses sur la frontière et aux  
» places conquises; et l'armée du duc de Weymar et  
» du lantgrave Cassel, ausquelz on donnoit des troupes  
» selon les traités faits avec eulx. »

Remarquez ces deux chiffres ronds, *140,000 hommes*  
*d'infanterie* et *19,000 de cavalerie*, outre les troupes  
retenues dans les *garnisons* et les *places conquises*, ainsi  
que les armées fournies au *duc de Weymar* et au *land-*  
*grave de Hesse-Cassel*; vous verrez que tout étoit néces-

saire et suffisant pour compléter l'*Histoire*, qui donne le nombre en détail.

*Histoire* : t. XXII, p. 621. « Voilà ce qui se passa »  
» durant le cours de cette année (1635) en Allemagne »  
» avec les Suédois, qui eurent peu de succès ensuite »  
» de la désertion du duc de Saxe, qui fit à Pirna sa »  
» paix particulière avec l'empereur..... La plupart de »  
» ses forces, qui étoient employées contre le parti des »  
» princes confédérés, tombèrent sur les bras du roi, »  
» mais ne trouvèrent pas Sa Majesté dépourvue ; car »  
» le cardinal, qui s'étoit toujours défié de la bassesse »  
» de cœur du duc de Saxe, avoit mis ordre que, cela »  
» arrivant, le roi se trouvât avoir tant d'armées sur »  
» pied qu'elles pussent faire tête partout et soutenir ce »  
» déluge d'Allemands. Sa Majesté fit passer en Lorraine »  
» les troupes qu'elle avoit autour de Langres, et y en »  
» ajoutant de nouvelles, fit une armée de *quinze mille* »  
» hommes de pied et *cing mille chevaux*, dont elle »  
» donna la charge au cardinal de La Valette pour s'a- »  
» vancer dans l'Alsace, se joindre à Weimar, et s'op- »  
» poser à Gallas dès qu'il eut passé le Rhin à Spire, »  
» qu'il prit, et Worms ensuite, avec une grande cons- »  
» ternation des Suédois et Allemands qui y avoient été »  
» mis en garnison ; et en la place du cardinal de La »  
» Valette, Sa Majesté envoya M. d'Angoulême à l'armée »  
» de M. de La Force pour la commander conjointe- »  
» ment avec lui. Sa Majesté eut d'autre côté, dès le »  
» 10 juillet, une autre armée de *huit mille hommes* »  
» *de pied* et *deux mille chevaux* pour entrer dans »  
» la Picardie, commandée par le duc de Chaulnes, »  
» assisté des sieurs de Vignoles et de Rambures. Le

» Roi augmenta encore son régiment des gardes de dix  
» *compagnies*, lesquelles il donna à de jeunes seigneurs  
» de sa cour, fit en outre lever *vingt mille hommes de pied*  
» *et quatre mille chevaux* pour renforcer tous les divers  
» corps d'armée, à mesure que les troupes se déban-  
» doient, la levée desquels le cardinal avança sur le  
» crédit de ses amis. Sa Majesté avoit, dès le mois de  
» mai, convoqué le *ban et l'arrière-ban de la noblesse*  
» *de son royaume*, n'en exemptant personne que les  
» officiers domestiques et commensaux de sa maison,  
» de celle de la reine, de Monsieur et du prince de  
» Condé, outre *tous les capitaines et hommes d'armes*  
» qui servoient actuellement dans ses *compagnies de gen-*  
» *darmes et cheveu-légers*, et *tous autres officiers, tant*  
» *de cheval que de pied*, qui avoient charge dans ses-  
» dites armées; et outre ce que dessus, elle fit faire  
» une levée de *douze mille Suisses*, qui arrivèrent bien  
» à propos sur la fin de septembre, lorsque nos armées  
» se trouvèrent affoiblies par les fatigues et les mala-  
» dies. Toutes ces armées étoient *sur pied* pour faire  
» tête du côté de Champagne et de Picardie, où tout  
» le poids de la guerre devoit tomber. Outre cela le  
» roi en envoya *une autre en Italie*, sous la charge du  
» duc de Créqui, qui la commandoit sous le duc de  
» Savoie, et *une navale de quinze vaisseaux de guerre*,  
» jointe à pareil nombre de vaisseaux hollandais, pour  
» garder la Manche et rendre le commerce libre. »

Voilà le détail de nos forces à la fin de 1635; le Supplément en donne le total au commencement de 1636. Ce total étoit nécessaire, car s'il se trouve quelques chiffres précis dans l'*Histoire*, il y a trop de termes vagues : que valaient le régiment du roi augmenté de dix com-

pagnies, le ban, l'arrière-ban, les officiers des compagnies de gendarmes et de cheveu-légers, l'armée de Créqui en Italie, l'armée navale, etc.? L'auteur du *Supplément* a vu également que l'Histoire avait oublié dans le *nombre en détail*, les troupes retenues dans les garnisons et les place conquises, ainsi que les armées données au duc de Weymar et au landgrave de Hesse-Cassel.

XII

*Suppl.* : t. IV, fol. 57. — Lorsque, en juillet 1636, les Espagnols eurent pris La Capelle et Le Castelet, et franchi la Somme pour assiéger Corbie, le roi fit avancer ses troupes pour garder les gués de l'Oise et des autres rivières, puis il vint rassurer Paris surpris et étonné de l'arrivée des ennemis en Picardie. « Le *peuple* témoigna l'extrême passion qu'il conserve pour son prime en une urgente nécessité que l'*Histoire* n'oubliera pas. »

*Hist.* : t. XXIII, p. 70. — Ce fut bien le *peuple* qui témoigna cette passion, « et particulièrement les sept corps de métiers, qui allèrent dès le lendemain trouver le roi, qui les reçut dans sa grande galerie, et lui firent offre de leurs personnes et de leurs biens avec une si grande gaité et affection, que la plupart d'eux lui embrassoient et baisoient les genoux; ensuite ils dressèrent un rôle du nombre d'hommes que chacun d'eux pouvoit lever et soudoyer, et le mirent entre les mains du lieutenant civil, comme aussi le rôle et les noms des hommes d'entre eux propres à porter

» les armes, afin que le roi s'en servit selon qu'il en  
» auroit besoin. La même ordonnance fut envoyée à  
» tous colléges, communautés, fabriques, monastères  
» rentés, à laquelle tous obéirent avec un très-grand  
» zèle, de sorte qu'en moins de dix jours le roi eut de  
» quoi lever et entretenir trois mois durant douze mille  
» hommes de pied et trois mille chevaux. Les autres  
» villes du royaume contribuèrent depuis à proportion  
» avec une grande promptitude. »

Tournez maintenant le feuillet et lisez à la page 72, vous verrez que le Supplément insiste à dessein sur le mot *peuple*. « Beaucoup de personnes, et de condition, » soit qu'ils fussent malintentionnés, intéressés ou abusés, prenant occasion des mauvais succès, sans les balancer avec les meilleurs que Dieu nous donnoit, pestoient contre le Roi et le gouvernement, et les principaux d'entre eux étoient le Parlement, lesquels, au lieu d'appuyer l'autorité royale que Sa Majesté leur avoit confiée, l'affoiblissoient tant qu'ils pouvoient, décriant la conduite des affaires publiques. »

### XIII

*Suppl.* : t. IV, fol. 82. — En décembre 1636, Gallas était établi en Bourgogne; le 18 de ce mois il allait enlever avec des forces supérieures, près de la Tille, les quartiers de Bernard de Saxe-Weymar, quand tout à coup celui-ci fit un mouvement en arrière pour opérer sa jonction avec le cardinal de La Valette. Gallas ne le poursuivit point; mais, au grand étonnement de tout le monde il se retira en Allemagne. Le Supplément explique la cause de ce mouvement : Gallas était « en fort

» mauvais état, ayant perdu plus de huit mil hommes,  
» et le reste mal en ordre, la cavalerie ruynée et battue,  
» l'infanterie sans bagage, et s'en ala vers le Rhin se-  
» lon sa commodité, étant sans chevaux; » la retraite  
elle-même il la néglige, parce que « l'Histoire ne l'ou-  
» bliera pas. »

*Hist.* : t. XXIII, p. 86. — « Gallas ne le poursuivit  
» point, ains au contraire, laissant seulement à la comté  
» trois mille hommes de pied, quinze cents chevaux  
» allemands et tous les Croates avec les troupes du duc  
» Charles et les milices du pays, il commença à se re-  
» tirer vers l'Allemagne, ce qui donna moyen au car-  
» dinal de La Valette d'aller assiéger Saint-Avold...  
» ...Le Roi avoit reçu un grand contentement quand  
» il apprit que Gallas, avec son armée, s'étoit retiré én  
» Allemagne. »

#### XIV

*Suppl.* : t. IV, fol. 239. — « Je ne crois pas devoir  
» suivre mes Mémoires pour publier la victoire que le  
» duc de Veynard remporta sur le duc Charles proche  
» de Tannes, réservant ce narré à l'*Histoire entière* (1). »

*Hist.* : t. XXIII, p. 263. — « Et pour ce que Goetz  
» étoit encore loin et attendoit Lamboy, il (Bernard) va  
» attaquer le duc Charles, prend l'élite de ce qu'il  
» avoit de troupes, et se rend le 14 octobre (1638) à un

(1) Notez encore l'expression d'*Histoire entière*.

» bourg nommé Sainte-Croix (1), d'où il partit inconti-  
» nent, faisant porter son infanterie en croupe par la  
» cavalerie, et arriva à la pointe du jour à Seines (2), où  
» étoient les ennemis qui n'avoient eu aucun avis de  
» lui. Néanmoins dès qu'ils le virent, leurs déroutes  
» passées leur ayant donné mauvaise espérance d'heu-  
» reux succès à l'avenir, ils renvoyèrent six cents cha-  
» riots chargés de blé dans la ville de Tann (3), crai-  
» gnant d'avoir du pire en ce combat, bien qu'ils fus-  
» sent la moitié plus forts que ledit Weimar. La mêlée  
» fut rude, et la cavalerie, de part et d'autre, se rallia  
» plusieurs fois; mais enfin l'avantage demeura du côté  
» dudit duc, qui mit en déroute toutes les troupes de Lor-  
» raine; le duc Charles s'étant sauvé lui quinzième, de  
» vitesse à Tann, perdant son bagage, son canon, et la  
» plupart des siens étant demeurés morts sur la place,  
» d'autant que Weimar avoit défendu à ses gens de  
» s'arrêter à piller ni à prendre des prisonniers, à rai-  
» son de leur petit nombre au regard de leurs ennemis. »

XV

*Suppl.* : t. IV, fol. 241. — « Le trentième (octobre  
» 1638) le vicomte de Turenne attaqua avec des Fran-  
» çois et Alemands le fort de la Chaîne de Brisac qui

(1) Près Colmar.

(2) Personne n'a encore dit quel était ce lieu. C'est la petite ville de Cernay, entre Sainte-Croix et Thann, qui se dit en bon allemand *Sennheim*, et en patois du pays *Senna*, d'où les officiers de Louis XIII ont fait *Setne*, *Seines*.

(3) Thann, aujourd'hui ville de 10,000 habitants, entre Mulhouse et Remiremont.

» joint cette ville, qu'il emporta après un fort combat, et  
» tout y fut tué. Je laisse à l'*Histoire* la prise de Mercy  
» en un autre combat, et le reste. »

Dans l'*Histoire* il n'est pas question à la vérité de la prise de Mercy, pour la bonne raison que Mercy ne fut point pris. Mais il se trouve dans le Supplément quantité de bévues dues au copiste, qui écrivait très-vite, sous la dictée, et entendait souvent mal. On lui avait dit *cette ville*, et il avait compris Mercy. Cette confusion est une des moindres; il y en a qui rendent quelquefois le texte inintelligible (1).

Par *cette ville* entendez Brisach, qui fut enlevé le 19 décembre 1638, à la suite d'opérations militaires bien décrites dans l'*Histoire*, t. XXIII, p. 265.

Voilà les quinze renvois du Supplément à l'*Histoire*, il n'y en a point d'autres; pour les quinze, tout ce qu'un ouvrage néglige, l'autre le donne.

Plusieurs fois, au lieu de passer sous silence quelque événement parce qu'il est dans l'*Histoire*, le Supplément annonce qu'il le rapporte parce qu'il n'y est pas. Pour abréger, ne prenons que trois exemples.

I'

*Suppl.* : t. I, fol. 26. — « Ce trouble ne doit pas être  
» oublié en ce Supplément pour le grand bruit qu'il  
» causa en ce royaume. »

On est en janvier 1634; il s'agit d'une querelle des

(1) On peut appliquer au scribe du *Supplément* ce que dit M. Avenel de celui des *Mémoires* : il était des moins intelligents qui se pussent trouver (*Journal des Savants* d'août 1858, p. 498).

réguliers avec l'ancien évêque de Belley. L'*Histoire*, t. XXII, p. 569, relate les démêlés de l'archevêque de Bordeaux avec le duc d'Épernon; c'est pourquoi le Supplément les indique à peine; mais elle oublie le conflit de l'évêque de Belley, raison pour que le Supplément s'y arrête.

II'

*Suppl.* : t. III, fol. 225. — « Je laisse le Roy en Lorraine, l'*Histoire* dit ce qu'il y fit, mais elle oublie que les armées de Sa Majesté se dissipent sans rien faire, que Sa Majesté se plaignoit hautement des chefs, puis que, ayant assez de troupes, de l'argent et de bons conseilz pour ruiner les ennemis, ils éluoient tout, laissant dissiper les armées, et consommant l'argent inutilement. Je ne veux pas croire que ce fût par infidélité, mais bien que c'étoit par manque d'affection au service du Roy. »

*Hist.* : t. XXII, p. 632-633. — On y voit le regret qu'éprouva Louis XIII, à son arrivée à Bar, le 24 septembre 1635, du peu de vigueur de ses généraux, un mot de mécontentement adressé au duc d'Angoulême, quelque méfiance du zèle affecté du comte de Crmail; mais l'*Histoire* n'insiste pas sur la dissipation des troupes, sur leur dispersion par les officiers, sur le mauvais emploi de l'argent qui pourtant ne manquait point, sur le mépris des ordres et des conseils reçus, sur le manque d'affection et de fidélité dans le service militaire en un moment de pressante nécessité. Il fallait ces explications pour comprendre l'importance de

l'intervention personnelle du roi, qui aboutit à la prise de Saint-Mihiel le 2 octobre, c'est-à-dire huit jours seulement après l'arrivée de Sa Majesté en Lorraine.

### III'

*Suppl.* : t. III, fol. 225. — « Je viens à ce que l'his-  
» torien n'a pas seu, que le Roy d'Espagne fit rete-  
» nir le rézident pour le Roy à Madrid jusques à ce  
» qu'il sceut que le sien se fut retiré de Paris à  
» Bruxelles en sureté; au lieu de le laisser retourner  
» après, on fit encore garder fort sévèrement un cour-  
» rier qu'on y avoit envoyé pour le faire revenir. »

Cette provocation de la part de l'Espagne, vers la fin de septembre 1635, n'est pas dans l'Histoire; on y lit (1), il est vrai, une violation pareille de la personne d'un ambassadeur français, mais c'est en mai, lors de la déclaration de guerre par un héraut au cardinal infant en Flandre.

Réservant pour le chapitre IV le développement de quelques questions d'histoire intéressantes du temps, pour lesquelles le Supplément fournit des documents tout nouveaux, nous allons montrer ici, par quelques exemples encore, que si les renvois à l'Histoire ne sont point perpétuellement exprimés, ils sont toujours sous-entendus.

### I''

*Suppl.* : t., IV, fol. 124. — En 1637, les Liégeois se

(1) T. XXII, p. 603.

voyaient en danger d'être abandonnés par l'électeur de Cologne, leur suzerain, à la domination espagnole. Leur bourgmestre se prépara à la résistance ; mais un certain comte de Varfusée, dévoué à l'Espagne, le fit mettre à mort. Le Supplément « laisse l'assassinat » arrivé le vingt d'avril en la personne du bourgmestre » de la ville de Liège par le comte de Varfusée. » Pourquoi? parce qu'il est dans l'*Histoire*, t., XXIII, p. 153 :

« Ensuite de ce dessein, l'électeur et les Espagnols, » reconnoissant le bourgmestre La Ruelle homme de » cœur, affectionné à son pays et incorruptible, réso- » lurent de s'en défaire et en donnèrent charge au » comte de Varfusée, qui, ayant fait venir secrète- » ment dans sa maison trente ou quarante soldats de » Vevagne, convie à dîner le dit La Ruelle, et au » milieu du festin fait entrer ses assassins, qui se sai- » sissent de sa personne, le mènent dans une chambre, » et, après l'avoir fait confesser, le tuent de douze ou » quinze coups d'épée ou de poignard. »

## II''

L'étude de la longue et laborieuse question du dépôt de Philippsbourg entre les mains des Français en 1634, et de la perte de cette place en 1635, ne laisse aucun doute sur la corrélation des deux ouvrages : l'anonyme, en écrivant ce qu'il appelle le *Supplément*, avait certainement sous les yeux ce que nous appelons les *Mémoires de Richelieu*, c'est-à-dire l'*Histoire*.

*Hist.* : t. XXII. — A la page 566, Richelieu rappelle

l'origine de Philippsbourg, l'abandon qu'en fit en 1632 l'électeur de Trèves à une garnison espagnole pour la défendre contre Gustave-Adolphe, le serment prêté ensuite par cette garnison à l'empereur d'Allemagne, la prise de la place par les Suédois, et la remise qui en fut faite aux Français. Tout cela est dit en peu de mots. Ce n'est qu'à la page 579 qu'est une *ample description* de la surprise de la forteresse par les Impériaux.

*Suppl.* : t. I. — Gournay avait déjà été chargé, dès 1633, d'en négocier le dépôt entre les mains des Français (1).

Le 14 janvier 1634, le maréchal de la Force reçut ordre de s'en emparer par les armes, si cela était nécessaire et possible (2).

La reddition aux Suédois est accompagnée d'explications et de regrets. « Le 24 (janvier 1634) on fut assuré » que Filisbourg avoit esté rendu aux Suédois par » Otto Louis le Rhingrave, Bamberger, qui commandoit » dedans pour l'électeur de Trèves, ayant mieux aymé » le leur livrer qu'à son maistre, qui l'eust déposé entre » les mains du Roy, qui pour le recevoir y avoit » envoyé des troupes. »

Quand on ne put plus l'obtenir de l'électeur de Trèves, on rechercha le moyen de l'avoir des mains des Suédois (3) : Feuquières reçut l'ordre exprès de ne pas se relâcher de ses prétentions.

Enfin le Supplément nous apprend à quelles conditions la place fut livrée à la France (4) : il y aura une

(1) Fol. 9.

(2) Fol. 26.

(3) *Supplément*, t. I, fol. 66.

(4) *Supplément*, t. II, fol. 144 et 167.

garnison de six cents Français et de six cents Allemands ; tous feront serment de ne la rendre à qui que ce soit sans le commandement de Sa Majesté , qui la remettra aux mains des confédérés dès qu'on aura signé une paix générale ; en cas de décès du roi , le directeur, les capitaines et les soldats seront déliés du serment de fidélité, et la ville reviendra aux confédérés ; en attendant, le roi paiera la garnison et ne fortifiera aucun point de la ville.

Ce fut le gouverneur Schinesberg qui signa le dépôt au nom d'Otto, rhingrave, gouverneur pour les Suédois et les protestants d'Allemagne. Le duc de Wurtemberg y entra, et jura, selon le traité, fidélité à Louis XIII. Il en trouva les murailles en bon état, avec quarante canons, mais ni munitions ni vivres.

Reste la surprise par les Impériaux en janvier 1635, pour laquelle le Supplément (1) renvoie à l'*Histoire* et à l'*Histoire générale des guerres*, où elle est amplement décrite (2). On le voit, d'un côté manquent les efforts opiniâtres de la France pour avoir la ville, et les conditions auxquelles enfin elle lui fut remise ; de l'autre, l'occupation par une garnison espagnole, le serment prêté par cette garnison à l'Empereur, et enfin la reprise qu'en firent les Impériaux. Qu'on réunisse les fragments des deux ouvrages, et on aura un récit complet.

(1) T. III, fol. 37.

(2) T. XXII, p. 579-580.

III''

Tout événement important sur lequel les *Mémoires de Richelieu* ont passé légèrement est mis en relief dans notre manuscrit, et on ferait dans l'*Histoire* des renvois au *Supplément* tout aussi bien qu'on a fait dans le *Supplément* des renvois à l'*Histoire*.

Par exemple, le passage d'Oxenstiern en France, en avril 1635, mérite bien d'attirer l'attention. Cet homme d'Etat, ancien ami et confident de Gustave-Adolphe, avait été chargé, par le sénat suédois, de la direction des affaires d'Allemagne après la mort du roi de Suède. Les efforts des ambassadeurs français étaient parvenus à le retenir dans notre alliance, mais il hésitait. Il était jaloux de nos succès diplomatiques en Allemagne; il craignait la patriotique ambition de Richelieu et son égoïsme national, en même temps qu'il comprenait toute l'importance dont était pour la Suède l'appui de la France. Le moment était décisif : le cardinal venait d'armer la Hollande, et avait pris toutes les mesures en vue d'une attaque directe contre l'Espagne; la guerre allait être déclarée ouvertement. Il importe donc d'être renseigné sur les circonstances du voyage d'Oxenstiern et les négociations par lesquelles furent resserrés entre les monarchies de France et de Suède les liens que certains différends avaient relâchés. Pourtant voici ce qu'en dit seulement l'*Histoire* :

« Le chancelier Oxenstiern s'approcha du Rhin pour  
» être plus près du Roi, puis vint en France, et arriva  
» le 20 avril à Compiègne où étoit Sa Majesté, qui le fit  
» recevoir et défrayer avec magnificence. Il passa un

» nouveau traité avec elle, puis en partit quatre jours  
» après pour aller à Paris, où ayant séjourné jusques  
» au 3 mai, il alla à Dieppe, d'où il passa en Hollande,  
» et de là en basse Saxe (1). »

Le *Supplément* n'a pas manqué de remarquer cette lacune et de la combler.

Quand on sut, en mars, que, dans son dessein d'aller en basse Saxe, il songeait à s'embarquer à Calais et à profiter de son passage à travers la France pour « le  
» désir extrême qu'il avoit de rendre ses respects à Sa  
» Majesté et saluer Son Eminence, l'on fut longtemps  
» à délibérer quel seroit le mieux ; la conclusion fut  
» qu'il étoit expédient de le voir, 1<sup>o</sup> à ce qu'il exécutât  
» le traité de Paris et donnât Bensfeld au Roy ; 2<sup>o</sup> pour  
» pénétrer ses intentions sur la paix ou la guerre en  
» Allemagne et des moyens qu'il jugeoit qu'on y deust  
» tenir ; 3<sup>o</sup> que sy on luy eut refusé, tous les protes-  
» tans eussent pris soupçon qu'on perdoit le souvenir  
» d'Allemagne et qu'on pensoit à s'accommoder avec la  
» maison d'Autriche (2). »

Oxenstiern arriva le 26 avril à Compiègne. Après avoir conféré avec le roi et le cardinal, il négocia avec Bouthillier :

« Au commencement il fit le difficile ne voulant pas  
» tenir le traité de Paris anéantissant celui d'Heilbronn,  
» et qu'ainsy il ne restoit aucune obligation entre la  
» France et Suède ; cela étoit indifférent au Roy. Ce qui  
» le mit à la raison, et ne continua pas les propositions  
» impertinentes que Grossius, qu'il avoit envoyé cy

(1) *Histoire*, t. XXII, p. 617.

(2) *Supplément*, t. III, fol. 118.

» devant icy ambassadeur, leur avoit persuadé qu'on  
» passeroit (1). »

Suit le texte latin du traité signé le 28 avril entre Bouthillier et Oxenstiern, et le détail des présents qu'on fit au chancelier : un diamant en bague de vingt mille livres, une rose de diamants, avec le portrait du roi, de dix mille, etc.

Nous ferons observer, en passant, que si les pièces du Supplément avaient besoin d'un brevet d'authenticité, on le trouverait souvent dans le recueil de M. Avenel. A une lettre de compliments de Richelieu pour Oxenstiern datée du 29 mars, le savant critique ajoute cette note : « Une convention fut conclue alors » entre la France et la Suède, par laquelle les deux » puissances s'engageaient à ne faire séparément aucun » traité avec l'Empereur ni avec les princes de sa maison. » Un original de ce traité, *en latin*, daté du 28/18 avril » se trouve aux Archives des Aff. étr., Suède, t. III, » fol. 333. »

#### IV''

Le traité passé avec Oxenstiern nous rappelle celui de Saint-Germain conclu avec Bernard de Saxe-Weymar, le 27 octobre 1635.

L'*Histoire* en a conservé le résumé (2). Il y fut ajouté un article secret dont voici ce qu'elle dit :

« Et par un article secret, il (Bernard) promit à Sa » Majesté que sadite armée, ayant désormais à être

(1) *Supplément*, t. III, fol. 135.

(2) T. XXII, p. 642.

» entretenue de deniers de Sa Majesté, il la comman-  
» deroit sous l'autorité de Sa dite Majesté, et promettoit  
» de la servir avec ladite armée envers tous et contre  
» tous, quelque ordre ou mouvement qui lui pût être  
» donné au contraire, et de la conduire en tous les lieux  
» et entreprises que Sa Majesté désireroit, ayant néan-  
» moins la direction de toutes les actions, pour les  
» résoudre et exécuter ainsi qu'il le jugeroit à propos  
» pour le bien de la cause commune, par l'avis et con-  
» seil de ceux qui résideroient près de lui de la part de  
» Sa Majesté et desdits princes confédérés, si ce n'étoit  
» quand il seroit question de passer delà le Rhin,  
» d'entrer dans un pays nouveau, et entreprendre quel-  
» que siège important; auquel cas ledit sieur duc en  
» enverroit auparavant donner avis à Sa Majesté pour  
» recevoir ses ordres; afin que Sa Majesté y pût ajouter  
» ses autres desseins; et que, pendant que la guerre  
» dureroit, ledit sieur duc prendroit par préférence sur  
» lesdits 4,000,000 de livres pour son entretènement,  
» la somme de 200,000 livres par an, qui sont 50,000 li-  
» vres par quartier, et dès maintenant Sa Majesté lui  
» accordoit 150,000 livres de pension par an, sa vie  
» durant, payables aussitôt que la paix seroit faite, sur  
» de bons domaines dans la France, appartenant à Sa  
» Majesté, dont il jouiroit par les mains des fermiers,  
» et dont tous les brevets et expéditions nécessaires lui  
» seroient délivrés toutes les fois que ledit sieur duc  
» désireroit. »

Voilà quel aurait été, d'après l'*Histoire*, l'article secret tout entier. Cela est faux. Richelieu, en faisant composer son ouvrage, n'a pas voulu paraître accepter une clause capitale, imposée par Bernard, et d'où pouvaient

sortir des difficultés capables de contrecarrer un de ses desseins les mieux arrêtés : c'est celle de la cession au duc de Saxe-Weimar du *landgraviat d'Alsace*. Le *Supplément*, qui veut être *entier* (1) et *accomplir* (2), s'est gardé de l'omettre (3), parce que l'auteur avait pu voir les embarras qu'elle avait suscités à la France. Elle a depuis divisé les historiens de France et d'Allemagne, et aujourd'hui elle les passionne plus que jamais.

Si par *landgraviat* il fallait entendre la possession d'un territoire, l'Alsace devait, après la paix, être donnée à Bernard de Saxe-Weymar, et par conséquent, après sa mort, à son frère Guillaume, à qui il la légua avec son armée (4) ; de plus, la France ne pouvait la revendiquer au congrès de Westphalie. Si au contraire le mot *landgraviat* n'avait d'autre sens que celui d'une dignité, d'une sorte de préfecture, de gouvernement viager, ni Guillaume de Saxe-Weymar, ni les négociateurs allemands de Munster ne pouvaient s'en prévaloir.

Dans la séance de l'Académie des sciences morales et politiques du 27 mai 1876 (5), M. Giraud, discutant avec M. de Parieu, a défendu ce dernier sens. Et de fait, si l'autre était admissible, Richelieu aurait montré peu de prudence et se serait contredit lui-même, car partout on voit qu'il voulait l'Alsace pour lui. Pourtant le silence du cardinal dans ses Mémoires semblerait un argument en faveur de M. de Parieu : il avait besoin de Bernard, et il était forcé momentanément de lui accor-

(1) T. II, fol. 1.

(2) T. III, fol. 48.

(3) T. III, fol. 244.

(4) Schiller, *Histoire de la guerre de Trente ans*, livre V.

(5) *Journal officiel* du 31 mai 1876.

der des conditions qu'il pouvait chercher à éluder plus tard.

Mais ne nous écartons pas de notre sujet; constatons seulement que le *Supplément* avait sa raison d'être, et ajoutons en passant une nouvelle preuve de son authenticité. M. de Parieu, en transcrivant dans son Histoire de Bernard de Saxe-Weymar (1) le traité du 27 octobre, y marque le même article secret au sujet du landgraviat d'Alsace, et y ajoute : « Le texte m'en a » été communiqué par M. Faugère, directeur des Archives étrangères; il ne diffère pas des textes de l'historien allemand Røese, qui cite ce même article. »

V''

La manière dont le *Supplément* complète l'Histoire est la même quand il s'agit de faits militaires. Pourquoi la bataille d'Avein, l'affaire de Corbie et le siège de Saint-Jean-de-Losne sont-ils à peine mentionnés (2)? — Parce que l'Histoire les rapporte au long (3). Pourquoi y a-t-il quelques détails pour Nordlingue et Wittstock? — Parce que l'Histoire ne les avait pas ajoutés.

Richelieu voit dans la défaite des Suédois en 1634 un désastre complet : ils furent battus à *plate couture*, dit-il (4).

« On fut assuré, » fait remarquer le *Supplément* (5),

(1) *Revue de France*, février 1876.

(2) *Supplément*, t. IV, fol. 73 et 82.

(3) T. XXII, p. 607, et t. XXIII, p. 72 et 83.

(4) T. XXII, p. 565.

(5) *Supplément*, t. II, fol. 158.

« par les lettres du sieur de Fequières, que les protes-  
» tans et Suédois n'avoient pas tant perdu de gentz  
» à la bataille de Norlinguen que l'on croyoit, que  
» presque toute la cavallerie se rallia, et que trois régi-  
» ments d'infanterie des électeurs et de Wurtemberg  
» avoient esté deffaictz, le reste se sauva dans un lieu  
» proche; le bagage et le canon fut perdu. »

Nous pouvons nous assurer, grâce à la publication de M. Avenel (1), que le Supplément rectifie ici l'Histoire. Le 20 septembre 1634, c'est-à-dire treize jours seulement après la bataille, Richelieu écrivit au roi :

« On a receu des nouvelles d'Alemagne qui ne sont  
» pas mauvaises ; les confédérés amassent plus de trente-  
» cinq mil hommes, qu'ils auront devant qu'il soit huit  
» jours. »

Et le roi mit en marge, de sa main :

« Je me réjouis de quoy nos alliés prennent courage  
» et s'unissent ensemble. »

Voici maintenant le récit comparé de la bataille de Wittstock ; l'auteur du Supplément a vu combien il était imparfait dans l'Histoire, et il y est revenu :

*Hist.* : t. XXIII, p. 8.

La bataille de Vistoc, qui redressa le parti, fut donnée le 4 octobre (1636).

L'armée impériale commandée par Maracini, étoit jointe à l'électeur de Saxe, qui y étoit en personne, et

*Suppl.* : t. IV, fol. 69.

Le quatrième d'octobre se donna une bataille à Vistok au pays de Melkebourg, entre le duc de Saxe, les généraux de l'Empire Hassfeld, Maracini et Banier Suédois; celui-cy ayant pour-

(1) T. IV, p. 608.

toutes deux ensemble faisoient seize mille hommes de pied et quatorze mille chevaux. Il demeura sur la place plus de six mille de la part de l'Empereur, et entre autres plusieurs personnes d'autorité, quarante pièces de canon et près de deux cents chariots de munitions, tout le bagage, et entre autres celui de l'électeur, et toute son argenterie.

suivi les impérialistes depuis le vingt-cinquième de septembre, ilz s'estoient campez à Perleberg, et fortifiés. Il leur prit cependant Havelberg sur le Havel, Sandau sur l'Elbe et autres lieux sur ces deux rivières, et les ayant dans la nécessité de vivres, ils furent contraints de se retirer à Vistok où la bataille se donna, Banier ayant défait cette armée avec la moitié de la sienne qui combattit seulement. Les Impériaux y perdirent leur canon et bagage, l'infanterie de l'Empereur presque toute tuée, Maracini blessé, soixante et dix cornettes ou drapeaux pris, le reste en fuite et suivy d'une partie de l'armée de Bavière, qui sortoit de tous les passages, excepté de celui de Berlin, qui était fort difficile. Le duc de Saxe se sauva dès le commencement.

VI''

Il n'en est pas autrement lorsqu'il s'agit d'affaires religieuses ou ecclésiastiques. L'histoire oublie la querelle des réguliers avec l'ancien évêque de Belley (1), la réforme des religieux de Saint-Maur (2), la secte des Illuminés (3), le renvoi des prélats de cour dans leurs évêchés (4), les erreurs et la soumission du père Segue-not (5), l'emprisonnement de l'abbé de Saint-Cyran à la Bastille (6), etc. D'un autre côté, le Supplément ne s'arrête ni à la réforme de l'abbaye de Saint-Denis (7), ni à la possession des ursulines de Loudun par le démon (8), ni à la querelle de l'archevêque de Bordeaux avec le duc d'Epéron (9), ni à la révolte des évêques du Languedoc (10), ni aux mesures contre les évêques relâchés (11), etc.

VIII''

On ne finirait pas si on voulait noter tous les événements consignés dans l'Histoire dont les circonstances

(1) *Supplément*, t. I, fol. 26-40.

(2) *Ibid.*, t. III, fol. 115.

(3) *Ibid.*, t. III, fol. 1.

(4) *Ibid.*, t. IV, fol. 177.

(5) *Ibid.*, t. IV, fol. 214.

(6) *Ibid.*, t. IV, fol. 226.

(7) *Histoire*, t. XXII, p. 510.

(8) *Ibid.*, t. XXII, p. 568.

(9) *Ibid.*, t. XXII, p. 569.

(10) *Ibid.*, t. XXII, p. 572.

(11) *Ibid.*, t. XXIII, p. 29.

sont mieux marquées ou plus détaillées dans le Supplément.

Le premier ouvrage (1) rapporte bien le mariage du cardinal de Lorraine, en 1634, avec sa cousine Claude, la prise des deux conjoints à Lunéville, leur transfert à Nancy et leur évasion ; mais il se tait sur le prétexte de cette union, la consommation du mariage et les détails de la fuite.

« Sur le soir ils couchèrent ensemble, » dit le Supplément, « sans avoir obtenu dispense du pape, et sans en » avoir donné aucune part au roy, et dit que ce qui l'a- » voit porté à cette précipitation estoit d'avoir appris que » l'armée du roy estoit dans la Lorraine pour se servir » des places qui restoient, et qu'on luy avoit donné » soupçon qu'on pourroit marier Monsieur avec ladite » princesse Claude et prétendre au duché de Lorraine... » Le prince (cardinal pris dans Lunéville) n'avoit pas » encore changé d'habits, et cette surprise luy tira des » larmes des yeux. Il se fit appeler duc de Lorraine, et » on luy rendit le serment, et son frère aîné ne fut » plus nommé que le duc Charles ou duc de Cham- » pagne (2). »

Plus loin (3), on apprend que le cardinal et sa femme se sauvèrent de Nancy, déguisés l'un en crocheteur et l'autre en porteuse de hotte.

L'arrestation de Puylaurens, conseiller de Monsieur, est dans l'Histoire (4) ; au sujet de sa mort, on n'y lit que ces mots :

(1) *Histoire*, t. XXII, p. 527.

(2) *Supplément*, t. I, fol. 92.

(3) *Ibid.*, t. I, fol. 128.

(4) T. XXII, p. 578.

« Après quatre mois de prison, sa bonne fortune le  
» retira de ce monde et le déroba à l'infamie d'une  
» mort honteuse qu'il ne pouvoit éviter. »

Le Supplément (1) est moins dur :

« On a parlé diversément de sa mort, mais aucun  
» n'en a dit la vérité, de laquelle je suis assuré. Ce  
» fut une fiebvre continue avec du pourpre qui l'em-  
» porta. Il s'étoit converti ; après sa mort il parut à  
» quelque personne de créance à laquelle il dit qu'il  
» étoit en purgatoire. »

On comprend que Richelieu ait écarté de ses Mémoires une pareille naïveté, bien que son esprit fût, comme celui de l'auteur du Supplément, porté quelque peu à la superstition.

La mort de Puylaurens rappelle celle de Clausel, fameux traître que Rohan fit arrêter en Valteline, vers la fin de 1635. « Sa Majesté, » dit l'*Histoire* (2), « donna  
» commission au sieur Lanier de le juger souveraine-  
» ment sur le lieu, où il fut condamné à la mort et  
» exécuté au mois de novembre. » — « Dieu luy toucha  
» le cœur avant de mourir, « ajoute le Supplément (3),  
« et luy fit reconnoistre son erreur, de sorte qu'il ab-  
» jura l'hérésie, faisant profession de la religion catho-  
» lique, apostolique et romaine. »

A la fin du duc de Rohan l'*Histoire* (4) consacre six mots : « Le duc de Rohan étant mort. »

Le Supplément (5) pense qu'on ne peut laisser dis-

(1) T. III, fol. 166.

(2) T. XXII, p. 638.

(3) T. III, fol. 260.

(4) T. XXIII, p. 301.

(5) T. IV, fol. 197.

paraître ainsi de la scène un personnage qui a joué un rôle important :

« La mort du duc de Rohan fut sceue en ce temps » (avril 1638), qui étant guéri de ses playes du premier combat de Rhinsfeld, il fut ataqué d'une apoplexie qui l'emporta aussi tost au grand regret des huguenots de ce païs-là, étant mort vers Rhinsfeld ; les Suisses luthériens et autres hérétiques, et Genève, rendirent de grands honneurs à son cors. On avoit eu avis certain de ses desseins contre la France, qu'il traitoit avec l'Espagne et tâchoit de pervertir le duc de Veynard. »

## IX''

Souvent le *Supplément* fait mention de certains événements comme s'ils étaient déjà connus ; la lecture en serait impossible si l'on n'était familiarisé avec l'*Histoire*.

Par exemple, au folio 53 du tome 1<sup>er</sup> il dit que le duc de Féria mourut le 16 janvier (1634), et que son armée se dissipa presque tout entière. On ne s'expliquerait pas cette note si l'Histoire (1) ne rapportait que le duc de Féria avait été envoyé d'Italie en Allemagne pour ouvrir au cardinal infant les chemins de Flandre.

En juillet 1634, une instruction envoyée au comte Duplessis-Praslin porte que l'entrée du prince Thomas dans le parti espagnol n'inspire pas au roi de doute sur la fidélité du duc de Savoie, étant de l'intérêt de ce duc de s'allier à la France, puisque, s'il venait à mourir,

(1). T. XXII, p. 539.

son frère envahirait ses Etats et en chasserait ses enfans avec le secours des Espagnols (1). Comment le prince Thomas s'est-il séparé de son frère? Puisque le Supplément ne le dit point, cherchons dans l'*Histoire*, t. XXII, p. 544 :

« Ledit cardinal Infant, durant son séjour en Italie,  
» fit ce déplaisir à la France de détourner le prince  
» Thomas de l'affection et du service du duc son frère,  
» et, sous grandes promesses, le fit résoudre à se  
» donner au roi d'Espagne, et aller en Flandre pour  
» l'y servir. A quoi il rencontra peu de difficulté, pour  
» le déplaisir qu'avoit ledit prince de voir que son frère,  
» après avoir demeuré longtemps sans enfans, enfin  
» avoit eu un fils qui lui ôtoit l'espérance qu'il avoit  
» eue jusqu'alors en la succession. Ledit prince alla  
» saluer l'Infant et de là passa en Flandre. Il y fut prin-  
» cipalement porté par le sieur Costa, président aux  
» finances de Savoie, etc. »

Suivent les excuses du duc de Savoie au roi de France, qui ne sont pas dans le Supplément.

» Le duc dépêcha exprès au Roi pour lui donner avis  
» de cette nouvelle, et lui protester qu'il n'avoit point  
» de part en cette action; le comte du Plessis-Praslin,  
» qui étoit ambassadeur du Roi auprès de lui, le con-  
» firma à Sa Majesté, et que le déplaisir dudit duc étoit  
» d'autant plus grand qu'outre la désunion que cette  
» séparation causoit entre lui et son frère, il craignoit  
» qu'elle fit naître dans l'esprit du Roi des soupçons de  
» sa conduite, etc. »

Après cela l'*Histoire* ajoute que Sa Majesté donna

(1) *Supplément*, t. II, fol. 95.

ordre à Duplessis-Praslin de rassurer le duc, mais le *Supplément* la complète en rapportant l'instruction textuelle et entière envoyée sur ce sujet à Duplessis-Praslin (1).

Au tome IV, fol. 190, il est question de secours à Bernard de Saxe-Weimar, sur les assurances qu'il envoya de sa double victoire à la fin de février 1638 sur quatre généraux de l'Empereur. Quelle est cette double victoire? Quels sont ces quatre généraux?

L'Histoire le dit, t. XXIII, p. 260 et 261 : le 28 février fut livré le premier combat de Rhinfeld, où le duc de Rohan fut légèrement blessé ; le 3 mars, le second, où Savelly, Jean de Wert, Enkenfort et Speerouter furent *pris prisonniers*.

## X''

Nous allons terminer ce chapitre par une comparaison générale des deux ouvrages.

L'auteur du *Supplément* prévient le lecteur qu'il suit l'ordre du temps, et non des affaires (2). Pourquoi ferait-il cette observation si ce n'était pour marquer la différence d'avec l'Histoire, qui doit suivre l'ordre inverse, c'est-à-dire celui des affaires et non du temps? Les *Mémoires de Richelieu* sont dans ce cas : on y voit généralement dans leur suite, pour une année ou une moindre période, nos relations avec l'Allemagne, par exemple, puis avec l'Italie, la Hollande, etc.; au lieu que le *Supplément*, procédant toujours par ordre

(1) *Supplément*, t. II, fol. 95-105.

(2) *Ibid.*, t. I, fol. 8.

de date, quitte aujourd'hui les affaires d'un pays, y revient demain, pour les laisser et y revenir encore.

L'importance du Supplément d'une année à l'autre est en raison inverse de celle de l'Histoire. L'année 1634 est mal exposée dans celle-ci : « Ce qui regarde » la reine-mère et le duc d'Orléans y est conduit fort » avant ; puis chaque espèce de fait se trouve repris dès » le commencement et les moindres sont les premiers. » La rédaction aussi semble plus négligée (1). »

Eh bien, c'est cette année qui est traitée avec le plus de soin dans le Supplément : les deux premiers volumes tout entiers y sont consacrés.

Les années 1636 et 1637 sont bien mieux écrites dans l'Histoire : tout est disposé avec suite, il y a un plan nettement conçu, les faits militaires sont amplement décrits ; aussi le Supplément passe plus vite. Il va même jusqu'à déclarer, en août 1636, que « ses mémoires ne » marquant aucune chose qui ne soit scue de l'His- » toire..... il passe pour faire réflexion sur le mauvais » état de l'armée de la ligue en Italie (2). »

Voici au reste, à l'appui de notre observation, le tableau comparé des pages et des folios pour chaque année :

HISTOIRE		SUPLÉMENT
	1634	
63 pages.		394 folios.
	1635	
97 pages.		268 folios.
	1636	
100 pages.		90 folios.

(1) Observation de Michaud et Poujoulat, t. XXII, p. 512.

(2) *Supplément*, t. IV, fol. 51.

	1637	
131 pages.		76 folios.
	1638	
93 pages.		79 folios.

Ainsi l'année 1634, qui compte le moins de pages dans l'Histoire, en compte le plus dans le Supplément; l'année 1637 au contraire qui en a le moins dans le Supplément, en a le plus dans l'Histoire.

L'un et l'autre ouvrage se terminent en 1638, avec la promesse que la suite en paraîtra plus tard (1); on ne la trouve pour aucun. Ajoutons que le nombre des folios du Supplément pour cette dernière année serait plus considérable, si, comme l'Histoire, il allait jusqu'en décembre, mais il s'arrête en novembre.

Des rapprochements et des comparaisons que nous venons de faire, il résulte que la Bibliothèque nationale possède un manuscrit inédit qui est intimement uni aux *Mémoires de Richelieu*, et sans lequel ces Mémoires ne donnent de la plus importante partie du règne de Louis XIII qu'une idée incomplète et fautive. Celui qui l'a rédigé a eu conscience de l'importance de son travail : « Je le considère, dit-il, comme les esprits vitaux » qui portent le sentiment dans tout le corps de l'animal; car ce que j'ajoute à l'Histoire est ce qui la fait agir, et ce n'a été que par sa vigueur si nous voyons tant de choses qui paroissent avec étonnement, et dont on ne sçait la cause ny les moiens (2). »

(1) *Histoire*, t. XXIII, p. 326-327; *Supplément*, t. IV, fol. 245.

(2) *Supplément*, t. IV, fol. 1.

## CHAPITRE IV.

Eclaircissements que fournit le Supplément sur plusieurs questions d'histoire qui se rapportent à la politique extérieure de Richelieu et qui sont restées obscures jusqu'à nos jours : 1° Relations de la France avec Wallenstein; 2° politique à l'égard de la Pologne; 3° projet de fondation d'une république catholique entre la France et la Hollande.

Notre principal objet, dans ce travail, est de restituer son véritable caractère au manuscrit que nous signalons à l'attention des érudits. Toutefois nous ne croirions pas avoir suffisamment rempli notre tâche si nous ne montrions, par l'étude suivie de quelques épisodes historiques encore mal connus, de quelle richesse est la mine nouvelle qui s'offre à la science. Arrêtons notre choix à trois questions qui semblent offrir un intérêt tout particulier.

### I

#### RELATIONS DE LA FRANCE AVEC WALLENSTEIN

Les historiens français désireux de connaître les rapports de Louis XIII et de Richelieu avec Wallenstein trou-

vent à coup sûr des renseignements précieux dans les *Lettres et négociations du marquis de Feuquières*, mais ces renseignements sont incomplets. Quant aux *Mémoires de Richelieu*, il ne faudrait pas s'y fier; voici en résumé ce qu'on y apprend (1).

Vers la fin d'avril 1633, durant le séjour que le sieur de Feuquières fit à Dresde, le comte de Kinstin, réfugié de Bohême, lui parla, *comme de lui-même*, de l'entente de Friedland avec les princes et Etats de l'union (alliés de la France), si on le voulait aider à se faire roi de Bohême, lui témoignant le peu de satisfaction que Wallenstein avait de la maison d'Autriche, le sentiment qui lui restait du mépris que pour récompense il avait reçu en retour des grands services qu'il lui avait rendus, le peu d'espérance qu'il avait d'en être mieux traité à l'avenir, dès que le besoin qu'elle avait de lui et qui l'avait fait rappeler, serait passé. Ledit sieur de Feuquières ne désapprouva pas cette proposition, mais il se garda de prendre aucun engagement, principalement quand il sut que Wallenstein traitait de la même affaire avec Oxenstiern, par le comte de la Tour.

Quelque temps après, Feuquières et Oxenstiern envoyèrent chacun un agent secret conférer avec Wallenstein, sans autre ordre ni pouvoir que de leur rapporter ce qui se serait passé dans ladite conférence (2).

En janvier 1634 (3), l'Empereur, cédant à la nécessité, accorda à Friedland les conditions les plus extraordi-

(1) T. XXII, p. 459.

(2) *Histoire*, t. XXII, p. 460.

(3) *Ibid.*, t. XXII, p. 540.

naires en la charge de généralissime, et lui donna le commandement le plus absolu des troupes de toute la maison d'Autriche et de la couronne d'Espagne. Cette autorité si grande excita contre lui l'envie des courtisans et capitaines de l'Empereur, et la haine des adhérents d'Espagne. Ils interprétèrent mal toutes ses actions; ils attribuèrent les mauvais événements à sa faute ou à sa malice; s'il en arrivait de bons, ils supposaient « qu'il les avoit diminués, et qu'ils eussent » été encore meilleurs s'il l'avoit voulu. » L'Empereur résista d'abord à leurs discours, puis peu à peu il s'accoutuma à les écouter, et commença par enlever à Wallenstein une partie de son autorité. Le général eut beau donner des preuves de sa fidélité, sa perte était jurée. Dans ces circonstances il convoqua les principaux chefs de son armée, et leur fit part de son dessein de rompre avec l'Empereur. Dès le premier janvier il en avoit déjà informé Feuquières par le comte de Kinski. Le roi de France, prévenu par son ambassadeur, eut « quelque appréhension que ledit duc de Friedland, » croyant ne pouvoir être beaucoup assisté des forces » du Roi à cause de la distance, et estimant aussi ne » pouvoir se fier à l'Empereur, ne crût être obligé de » s'abandonner aux protestans, réduisant les catholiques à un si misérable état que l'on ne pût les en » retirer, et que l'Empire demeureroit démembré et » partagé entre les protestants (1). » Il envoya donc le 1<sup>er</sup> février (2) à Feuquières des instructions sur la

(1) *Histoire*, t. XXII, p. 541. Le passage entre guillemets est extrait d'une pièce conservée par le *Supplément*, t. I, fol. 59.

(2) Le *Supplément* dit le 3 février, et rapporte ces instructions, t. I, fol. 54.

manière dont il devait se gouverner en ce sujet; ce fut inutile à cause de la mort précipitée de Wallenstein, le 15 février 1634. (Suit le récit du meurtre du duc de Friedland, avec de longues considérations sur sa naissance, sa fortune, son élévation et ses services) (1).

Ainsi, d'après l'*Histoire*, la France n'aurait fait ni ouverture ni avancé à Wallenstein; elle aurait été sollicitée par lui de l'assister contre l'Empereur, et elle l'aurait fait pour empêcher le démembrement et le partage de l'Empire par les protestants, ses alliés, aux dépens des catholiques ses ennemis. Encore n'aurait-elle jamais compté sur lui. « Il étoit si ennemi de notre » nation qu'il n'étoit pas capable de traiter avec nous » quand nous l'eussions voulu; outre qu'on n'est pas » d'accord qu'il ait eu aucune intention de desservir » son maître, mais seulement d'avoir loisir de lui faire » entendre ses raisons, lorsqu'il s'est vu réduit à l'ex- » trémité par les machinations des Espagnols (2). »

Tout cela est-il bien croyable? Le Supplément va nous édifier sur la sincérité de Richelieu.

Nous n'en avons point, il est vrai, la partie qui a dû se rapporter à 1633; mais qu'il y eût cette année des négociations déjà fort sérieuses, deux passages de 1634 le prouvent: c'est d'abord une lettre en langue italienne de Wallenstein au sieur de Feuquières, datée de janvier et remise par le comte de Kinski:

« Io non ho mancato d'impiegare tutte le mie per il » servizio del Re e del mio Signore in detto negozio, » e ho con l'ajuto di Dio tanto avanzato e penetrato, che

(1) *Histoire*, t. XXII, p. 542.

(2) *Ibid.*, t. XXIII, p. 208.

» quella persona principale si è risoluta d'accommodarse in tutto conforme il desiderio di V. E. ed articoli dalli a me proposti (1). »

L'autre passage est dans une instruction à Feuquières du 3 février :

« S'il se rencontre que ledit duc de Fritland voulut s'arrester aux ordres que le sieur de Feuquières receut l'an passé pour traicter avec ledit duc, sur lesquels il semble que le comte de Quinsquy se fonde quand il dit par sa lettre que le duc de Fritland accepte les articles proposez par ledit sieur de Feuquières, l'on ne croit pas que ce nouveau project de traicté y contrarie, etc. (2). »

Dès le commencement de 1634, les pourparlers devinrent plus pressants. Le 3 février Richelieu manda à Feuquières que sur l'avis reçu par la lettre de Wallenstein de ses bonnes intentions, Sa Majesté trouvait bon que ledit sieur de Feuquières essayât par toutes les voies de reconnaître au vrai ce qu'il en était. Quand il saurait que Friedland marcherait d'un bon pied, il enverrait en secret vers lui quelqu'un des siens, le baron de Rhorté par exemple, sous quelque prétexte public, toutefois avec les sûretés et précautions requises. « S'il pouvoit faire luy-mesme cet office avec bienscéance et sans donner ombre aux alliez, Sa Majesté lui en

(1) *Supplément*, t. I, fol. 42 — « Je n'ai pas manqué d'employer toutes mes forces pour le service du Roi mon Seigneur, en cette affaire, que j'ai avec l'aide de Dieu si bien avancée et disposée que cette personne principale (Kinski) est autorisée à se prêter aux résolutions conformes au désir de Votre Excellence et aux articles que vous m'avez proposés. »

(2) *Supplément*, t. I, fol. 56.

» laisseroit le choix, sachant qu'il y apporteroit toutes les considérations convenables (1). »

Voici maintenant les projets de traité envoyés à Feuquières, et les instructions qui s'y rapportent :

« *Project d'un traité avec le duc de Fritland* (2).

« Si donc Fritland est disposé de traiter avec sincérité, Sa Majesté estime qu'on peut le faire en deux manières; la première selon les articles suivants : 1<sup>o</sup> le duc de Fritland s'obligera de rompre avec l'Empereur ouvertement, de quoy il exprimera le prétexte ou la cause en telle sorte qu'il voudra, commenceant sa déclaration ou par l'occupation de la Bohème en son propre nom, ou d'autres Estats appartenant à la maison d'Autriche; 2<sup>o</sup> il s'obligera de tenir sur pied pour le susdit chef 14,000 ou 15,000 hommes effectifs, soit en infanterie, soit en cavalerie; 3<sup>o</sup> après que la guerre sera déclarée, il ne pourra faire paix ou trefve avec l'Empereur ou autres princes de la maison d'Autriche qu'avec le consentement de Sa Majesté, et sans que ses intheretz et différends avec l'Empereur ou autres princes de la maison d'Autriche, et de ses alliez sur le sujet des affaires de l'Empire ne soient compris et décidés dans le traité de ladite paix ou trefve, s'il venoit à se faire; 4<sup>o</sup> supposant ce, Sa Majesté promettra de luy bailler un million de livres par an, à payer en deux termes, tandis que la guerre durera, et pour cette première année on luy

(1) *Supplément*, t. I, fol. 54.

(2) *Ibid.*, t. 1, fol. 55.

» donnera 40,000 livres comptant aussy tost qu'il aura  
» fait sa déclaration; 5° elle fera que ses alliez dans  
» l'Empire se joindront à la deffence dudit duc de Frit-  
» land, et s'employeront avec Sadite Majesté pour faire  
» qu'il obtienne la libre et paisible jouissance d'autant  
» d'Estat en Allemagne qu'il y en a eu cy devant;  
» 6° Sa Majesté ne fera aucun traicté avec l'Empereur  
» qu'en y faisant comprendre et décider les intheretz du  
» duc de Fritland conjointement avec les siens, et fera  
» aussy envers ses alliez qu'ils prometttront la mesme  
» chose audit duc de Fritland, soubz la condition précé-  
» dente de s'obliger en leur endroit de ne traicter avec  
» l'Empereur sans y comprendre de faire décider leurs  
» intheretz. »

*Instruction sur ce premier projet (1).*

« Quand (à ce qui) est des autres particularitez,  
» comme est du temps auquel ledit duc se doit joindre  
» par traicté exprès, pour l'effet susdit, avec les autres  
» alliez de Sa Majesté, en quelle sorte ils doivent unir  
» leurs armes, des lieux et temps des attaques, l'ordre  
» des commandements et autres telles choses, Sa Ma-  
» jesté s'en remet au sieur de Feuquières. Sa Majesté  
» ne doute pas que ledit duc ne s'oblige à maintenir la  
» religion catholique en tous les lieux qu'il aura en sa  
» puissance, et qu'il observera cet article religieusement,  
» duquel il faudra faire mention expresse dans le  
» traicté. Oultre ce que dessus, le sieur de Feuquières  
» luy pourra promettre verbalement que le roy employera

(1) *Supplément*, t. I, fol. 56.

» toute sa puissance pour le porter aux dignitez et aux  
» Estats qu'il peut attendre d'un prince qui se vient lier  
» avec luy d'une amitié inséparable, et se rendre à ses  
» intheretz pour la conservation de la religion ou de la  
» liberté de l'Empire, et s'opposer aux mauvais desseins  
» de la maison d'Autriche, qui, soubz prétexte de reli-  
» gion, veut opprimer la liberté publique.

» S'il se rencontre que ledit duc de Fritland voulut  
» s'arrester aux ordres que le sieur de Feuquières reçut  
» l'an passé pour traicter avec ledit duc, sur lesquels  
» il semble que le compte de Quinsquy se fonde quand  
» il dit par sa lettre que ledit duc de Fritland accepte  
» les articles proposez par ledit sieur de Feuquières,  
» l'on ne croit pas que ce nouveau project de traité y  
» contraire. Que s'il insistoit sur quelques poincts non  
» assez clairement exprimez en ce projet, Sa Majesté  
» donne pouvoir au sieur de Feuquières de luy donner  
» en cela satisfaction, s'abstenant toutes fois d'obliger  
» par escrit Sa Majesté en ce qui regarde le royaume  
» de Bohême, l'assurant qu'elle désire y contribuer.  
» Mais cette promesse se doibt faire, pour estre authen-  
» tique et effective, par le concours de tous les asso-  
» ciez, lequel Sa Majesté espère d'obtenir. Ledit duc  
» voudra bien juger combien cela luy seroit périlleux  
» de commencer cette affaire par la communication de  
» tant de personnes en un point si important. Que s'il  
» veut commencer à se déclarer par la publication et  
» par l'effet de cette sienne prétention, se fondant sur  
» ce que ce royaume est électif et que la maison d'Au-  
» triche le possède contre les formes ordinaires de ce  
» royaume, le sieur de Feuquières peut asseurer ledit  
» duc que sans délai Sa Majesté approuvera et ap-

» puyera cette action ; et le sieur de Feuquières luy en  
» pourra donner assurance par escrit, lorsqu'il aura  
» cette publication ou qu'il seroit sur le point de le  
» faire, si cela le retenoit ou que cela le fist déclarer. »

*Seconde forme de projet pour traiter avec le duc  
de Fritland (1).*

« S'il arrive que par quelques considérations expo-  
» sées ensuite, et par d'autres imprévues à Sa Majesté,  
» il ne fust convenable ny possible que ledit duc vou-  
» lust se déclarer ouvertement contre l'Empereur, que  
» néantmoins on reconnust en luy une sincère volonté  
» de se joindre aux bonnes intentions de Sa Majesté,  
» ledit sieur de Feuquières pourra traicter et passer  
» avec luy les conditions suivantes :

» 1<sup>o</sup> Le duc de Fritland, pour favoriser les bonnes  
» intentions de Sa Majesté à la conservation de la reli-  
» gion catholique et de la liberté de l'Empire présen-  
» tement et à l'advenir, employera tout son pouvoir  
» pour faire que, quand il se traictera dans une libre  
» diette des moyens plns propres pour terminer les  
» troubles de la Germanie, le roy y interviendra par  
» ses ambassadeurs, en qualité de médiateur, avec la  
» dignité et préférence qui luy est due ; 2<sup>o</sup> de plus il  
» promettra de ne point consentir à aucun traicté si  
» les intheretz de Sa Majesté et de ses alliez en Alle-  
» magne ne sont compris et decidez, et pour ce em-  
» ployera tout son pouvoir, tant celuy que luy donnent  
» les forces qui dépendent de luy, que de ce qui dé-

(1) *Supplément*, t. I, fol. 57.



» pend de son industrie; 3° depuis la date du traicté il  
» ne pourra attaquer en aucune façon les Etats que le  
» roy possède ou qui sont en sa protection, par luy ou  
» par les siens, pendant la durée du présent traicté,  
» comme aussy le roy pendant iceluy ne pourra atta-  
» quer ledit duc de Fritland, ny ses propres troupes,  
» par luy ny par les siens, le tout pour donner plus de  
» lieu à disposer les choses pour une prochaine diette  
» et conclurre les choses à une bonne et stable paix;  
» 4° il n'employera point les troupes qu'il commande  
» pour assister celles d'Espagne, et notamment Féria,  
» supposant qu'Aldringuer dépend de Fritland, soit par  
» autorité de sa charge ou par autres considérations;  
» 5° pareillement le roy s'obligera vers ledit duc de  
» luy faire avoir par le traicté autant d'Estatz qu'il a  
» eu cy devant, comme aussy d'entrer en l'exécution  
» de tous les articles contenus au projet du premier  
» traicté, au cas que ledit duc, venant à s'acquitter fidè-  
» lement des choses par luy promises, qui sont expri-  
» mées cy dessus, fût molesté par l'Empereur et vint  
» à rompre avec luy; 6° de plus Sa Majesté luy promet  
» de luy bailler dès à présent cent mille escus, après  
» qu'il se sera obligé par escrit à l'exécution dudit  
» traicté en cette seconde manière. »

*Intheretz du roy qui doivent estre compris dans une  
paix générale (1).*

Feuquières doit soumettre à Wallenstein les condi-  
tions à poser à l'Empereur; les voici :

(1) *Supplément*, t. I, fol. 58.

« Les intheretz du roy qui doivent estre compris et  
» décidez dans le traicté de paix générale sont : 1° que  
» la paix faicte cy devant pour terminer les différends  
» survenus en Italie sur le subject de la succession du  
» duc de Mantoue, demeure en son entier, selon les  
» articles qui ont été convenus entre l'Empereur et  
» les deux couronnes de France et d'Espagne sur ce  
» subject ; 2° que le Roy ne peut estre troublé ou mo-  
» lesté en la paisible possession de l'acquisition qu'il  
» a faicte de Pignerol et des lieux voisins ; 3° que les  
» Grisons soient maintenus en la libre jouissance des  
» droictz de souveraineté qui leur appartiennent sur la  
» Valteline, conformément à ce qui est déclaré dans le  
» traicté de Mousson (lisez *Monçon*) ; que les trois éves-  
» chez de Metz, Thoul et Verdun, et les lieux qui y  
» sont compris, demeurent en la protection de Sa Ma-  
» jesté et en la manière qu'ils sont maintenant, sans  
» que luy et ses successeurs puissent estre en cela  
» troublez et molestez, *réservant toutefois à l'Empereur*  
» *le droict de reprise et de reconnaissance* (1) ; 5° que  
» l'Empereur n'assistera point le duc de Lorraine contre  
» la foy des traictez que Sa Majesté a faictz avec ledit  
» duc, comme estant fondez sur des raisons très-justes ;  
» 6° l'Empereur n'assistera point aussy ceux qui vou-  
» droient attaquer les Estats de Sa Majesté, comme pa-  
» reillement Sa Majesté n'assistera ceux qui feront la  
» guerre à l'Empereur ou molesteront ses Estats après  
» que la paix générale sera conclue. »

(1) Les mots en italique forment un contre-sens ; le copiste, écrivant sous la dictée, a fait ici une de ces bévues dont le Supplément est rempli.

*Quelques considérations sur les susdits projectz (1).*

« Sa Majesté se remet au sieur de Feuquières de con-  
» sidérer lequel des deux traictez conviendra mieux aux  
» affaires de Sa Majesté , selon la disposition des affaires  
» d'Allemagne et selon le discernement qu'il pourra  
» faire de la volonté et du pouvoir dudit Valetin , afin  
» que selon elle ledit sieur de Feuquières se porte à l'un  
» ou à l'autre. Il semble à propos de luy présenter le  
» premier pour se mieux éclaircir s'il ne cache point  
» soubz l'apparence de ce traicté ses dissimulations et  
» remises.

» Ce qui peut faire préférer le second au premier est  
» la crainte que ledit duc , croyant ne pouvoir estre  
» beaucoup assisté des forces du Roy à cause de la dis-  
» tance , et ne se pouvant aussy plus fier à l'empereur ,  
» soit contrainct de se trop abandonner aux protestans ,  
» réduisant les catholiques à un sy misérable estat que  
» l'on ne les en puisse retirer , et que l'Empire demeure  
» démembré et partagé entre les protestans.

» Un des périls qui se rencontrent au second project  
» est que *Fritland* prenne sujet de dégouster nos alliez ,  
» leur faisant croire que nous traictons à part avec luy ;  
» à quoy l'on peut respondre que l'on ne traicte que pour  
» leur bien , et que ce n'est pas pour conclurre une paix  
» avec l'Empereur , mais pour disposer les moyens de  
» faire obtenir une paix plus avantageuse (2). L'autre

(1) *Supplément*, t. I, fol. 59.

(2) Les mots en italique ont été reçus dans les *Mémoires de Richelieu*, mais avec une modification et une tournure telles qu'ils expriment une hésitation du roi d'entrer en pourparler avec Wallenstein (t. XXII, p. 541).

» péril est que Fritland se servira de cette occasion  
» pour faire que l'Empereur, en promettant au Roy ce  
» que dessus en termes généraux, n'y ayant pas appa-  
» rence qu'il le face auparavant le traicté général, ne de-  
» meure obligé envers nous en sorte quelconque, et que  
» cependant il ne se serve de cette ouverture pour faire  
» croire à nos alliez que nous traictons avec luy de nos  
» intheretz par le ministère de Fritland. Mais l'on pourra  
» faire voir, s'il en fault venir jusques-là, que le Roy  
» ne prétend ny ne veut en aucune façon faire décider  
» les intheretz qu'il a à démesler avec l'Empereur, que  
» par un traicté général au nom de tous les alliez con-  
» jointement, et que dans le traicté faict avec Fritland  
» Sa Majesté a autant compris leurs intheretz que les  
» siens propres, ou plus tost qu'elle n'a point presque  
» touché les siens, qui sont de si petite considération  
» et de chose dont elle est tellement assurée, qu'il se  
» peult dire qu'elle n'a aucun esgard à ce qui la con-  
» cerne, mais bien à leur ouvrir le chemin d'un facile  
» accommodement en séparant Fritland d'avec l'Empe-  
» reur.

» S'il arrive que le sieur de Feuquières juge estre  
» pour le mieux que le Roy conclue le traicté avec Frit-  
» land sans le communiquer en mesme temps à Oxens-  
» tern, il fera comprendre audit Fritland qu'il luy  
» importe d'y adjouster cette clause, que Sa Majesté et  
» ledit duc tombent d'accord que le chancelier Oxenstern  
» et les confédérez d'Eilbronn, comme aussy les eslec-  
» teurs et villes du party protestant, seront conjurez  
» d'entrer audit traicté par Sa Majesté et le duc de  
» Fritland, avec dessein d'y comprendre lesdits al-  
» liez, ainsi que les articles qui y sont contenus le font

» voir clairement, en quoy ils ont estimé que pour  
» tenir cette affaire plus secrète, il estoit à propos que  
» Sa Majesté et ledit duc de Fritland fussent convenus  
» ensemble. »

Feuquières pourra ôter du traité et y ajouter ce qu'il jugera à propos, « pourvu que ce soit sans obmettre les  
» choses essentielles, comme sont d'engager Fritland  
» s'estant déclaré de ne pouvoir traicter avec l'Empereur  
» sans le Roy et sans y comprendre et faire décider  
» ses inthéretz, de ne point obmettre ce qui regarde la  
» religion catholique, de ne point coucher dans le traicté  
» des termes qui obligent le Roy à une guerre contre  
» l'Empereur plus que ne portent les termes qui sont  
» couchez dans les deux susdits projectz, de ne point  
» parler de Bohême, sinon comme il est spécifié cy-  
» dessus. S'il estoit besoin, pour favoriser son dessein,  
» le Roy tiendrait une puissante armée en l'Alsace, s'il  
» le désire, ce qui apporteroit une grande jalousie, et  
» feroit diversion aux Espagnols. Pour la trefve des  
» Hollandais, elle est sans apparence, ce qui se confirme  
» de nouveau par les grands préparatifs des uns et des  
» autres, et par le renvoy sollemnel des députez de  
» Bruxelles. A quoy le Roy tiendra la main d'autant  
» plus que ledit Fritland le jugera nécessaire pour l'avan-  
» cement de ses desseins. »

*Lettre du roi à Wallenstein (1).*

« Mon cousin, sur la connaissance que vous m'avez  
» donnée de voz bonnes intentions pour l'establisement

(1) *Supplément*, t. I, fol. 61.

» d'une bonne et seure paix en Allemagne, et de la  
» créance que vous avez de ma bonne affection pour  
» un si louable subject, j'ai creu estre à propoz de vous  
» faire sçavoir par celuy qui vous rendra la présente,  
» combien j'estime le jugement que vous en faictes, et  
» que j'auré tousjours très-agréable de m'employer  
» conjointement avec mes alliez pour parvenir à cette  
» fin, ainsy que vous dira plus particulièrement ce por-  
» teur, auquel je vous prie d'adjouster foy, et de vous  
» asseurer que j'auray tousjours à plaisir de vous tes-  
» moigner selon les occurrences la bonne opinion que  
» j'ai de vostre personne. »

*Lettre du roi au comte de Kinsky (1).*

« Ayant appris par le sieur de Feuquières, mon ambas-  
» sadeur extraordinaire en Allemagne, les tesmoignages  
» de satisfaction que vous luy avez donnés sur quelque  
» \* (mot illisible), j'ai bien voulu vous faire  
» sçavoir par la présente que je vous en sçay beaucoup  
» de gré, dont j'ai donné au sieur de Feuquières charge  
» de vous en donner les particularitez, combien je m'em-  
» ploye tousjours vollontiers en ce qui vous concerne. »

Wallenstein réfléchit avant de s'engager; il hésita quelques jours, « allant du blanc au noir (2); » enfin voici comment finit l'affaire.

« Comme le sieur de Feuquières se préparoit pour en-  
» voyer le sieur de Boderie traicter avec le Valestin, il luy  
» arriva un gentilhomme du comte de Quinsquy avec

(1) *Supplément*, t. I, fol. 61.

(2) *Ibid.*, t. I, fol. 70.

» une lettre de créance, l'assurant que le duc de Frit-  
» land estoit résolu, et qu'il attendoit celuy qu'il avoit  
» promis luy envoyer pour lequel il avoit un passe-port,  
» voulant signer tout ce que le sieur de Feuquières  
» avoit accordé l'an passé. Que ce qui l'avoit empesché  
» d'exécuter son dessein dès le mois d'aoust dernier,  
» estoit qu'il n'avoit pas trouvé ses colonnels résolus  
» de faire ce qu'il voudroit, mais *qu'à présent il leur avoit*  
» *faict jurer de le suivre et porter les armes envers tous*  
» *et contre tous pour son service; il estoit résolu de porter*  
» *luy-mesme la nouvelle à l'Empereur jusques dans*  
» *Vienne et se faire roy de Bohême, et de poursuivre la*  
» *maison d'Autriche jusques dans les enfers; que Galas*  
» avoit juré de le suivre et l'avoit fait pour Aldringuer,  
» comme avoit fait aussy Piccolomini. De plus, Valestin  
» avoit fait une levée de cent cornettes et d'autant de  
» compagnies d'infanterie de trois cens hommes cha-  
» cune. Mais peu de jours après Feuquières eut advis  
» que le duc avoit esté assassiné le 25 febvrier à Egra,  
» de quoy le narré est entier et fort ample dans le se-  
» cond tome de *l'Histoire générale des guerres*, où je  
» renvoye le lecteur soubz cette année (1). »

Voilà comment le *Supplément* établit de la manière la plus authentique, au moyen de pièces sorties du cabinet de Richelieu, la trahison de Wallenstein avec le concours de la France. Le cardinal ne veut pas, dans *l'Histoire*, avouer ses relations avec un aventurier devenu général rebelle. Il les nie avant la mort de Wallenstein, nous l'avons dit; il les nie surtout après. « Que si l'on reproche à Charbonnières, » écrit-il le

(1) *Supplément*, t. I, fol. 98.

22 juin 1634 à ce résident français auprès de l'Empereur, « que le roi avoit quelque intelligence avec Fritland, *il le falloit nier comme une chose très-fausse*, et » partant dont on ne pouvoit apporter de preuves si » elles n'étoient supposées et sans fondement; que le » roi auroit bien plus sujet de se plaindre que ledit » Fritland, lorsqu'il étoit au service de l'Empereur, » avoit eu de fréquentes communications, par hommes » envoyés exprès, avec Monsieur, frère du roi, et le duc » de Lorraine, etc. (1). »

## II

### *Relations de la France avec la Pologne.*

La Pologne, la grande puissance du Nord, en un temps où la Russie n'était pas encore créée, attirait l'attention de Richelieu, non pas tant à cause de sa propre importance, qu'en raison de ses rapports avec la Suède et la maison d'Autriche. L'*Histoire* ne s'y arrête que rarement, le *Supplément* y insiste.

En 1587, Sigismond III avait été élu roi de Pologne. Il était fils de Jean III, roi de Suède, et il voulait, après la mort de son père, réunir les deux couronnes. Gustave-Adolphe, son cousin, s'irritait de cette prétention. Il s'ensuivit une courte guerre qui se termina en 1629 par un trêve de six ans. Sigismond III mourut en 1632, et son fils Wadislaus VII lui succéda au moment où des difficultés surgissaient au sujet de quelques places fortes que la Suède occupait dans la Prusse polonaise. L'Autri-

(1) *Histoire*, t. XXII, p. 551.

che avait intérêt à inquiéter la Suède du côté de la Pologne, afin de l'empêcher de porter toutes ses forces en Allemagne; elle avait intérêt aussi à obtenir l'alliance du roi de Pologne. La France tâchait, au contraire, de maintenir la trêve de 1629, ou de provoquer la paix entre les deux couronnes, et de gagner à sa politique le roi Wadislau. Dans les négociations relatives à la trêve, Richelieu eut du succès; aussi prend-il plaisir à y revenir plusieurs fois dans l'Histoire; dans celles, au contraire, qui concernent l'alliance contre la maison d'Autriche, il échoua; raison pour n'en point parler. Le Supplément comble toute lacune.

Le 3 février 1634, Feuquières reçut ordre de solliciter auprès d'Oxenstiern l'envoi d'un ambassadeur vers la reine Christine, pour la prier de prolonger la trêve de 1629, ou de faire une paix définitive (1).

Le 6 mai de la même année, autre instruction à Feuquières pour ouvrir les yeux à Oxenstiern sur les menées des Espagnols en Pologne : ils poussent Wadislau à s'entendre avec les Moscovites et les Turcs, pour pouvoir envahir la Livonie et autres lieux que la Suède tient deçà la mer, et tenter après le recouvrement de ladite couronne, ce qui fait croire à Sa Majesté qu'il est très-impotrant de ménager la prolongation de la trêve ou la paix entière, s'il se pouvait; qu'Oxenstiern s'efforce donc d'agir en ce sens auprès de sa reine (2). La Pologne sera invitée aussi à s'y prêter; elle pourra compter sur le concours de Sa Majesté pour l'apaise-

(1) *Supplément*, t. I, fol. 67.

(2) *Ibid.*, t. I, fol. 146.

ment des discordes intérieures entre catholiques et protestants (1).

Le 11 juillet 1634, le comte d'Avaux est chargé de continuer les négociations commencées par le marquis de Feuquières. Richelieu a fait transcrire dans l'*Histoire* (2) la première partie de son instruction ; il en a banni la seconde, qui pouvait rappeler un insuccès ; en voici le résumé :

Pour le mariage du roi de Pologne, le comte d'Avaux rappellera délicatement que son frère, passant à Mantoue, fit entendre au duc Charles que Wadislaus aurait songé à épouser une de ses filles, et que même le résident que ledit roi tenait à Rome aurait écrit à ce sujet à l'évêque de Mantoue. D'Avaux fera voir les avantages de cette union, qui établirait un lien plus étroit entre la France et la Pologne, « au lieu que si ledit Roy » s'alie avec les Espagnols, il mouvera de nouveau des » troubles entre ses subjects pour l'antipathie qu'ils » ont avec les Allemands, et spécialement avec ceux » de la maison d'Autriche, ce qui produira des fac- » tions dans sa famille et sa cour (3). »

Le mariage de Wadislaus préoccupait autant Ferdinand II que Louis XIII : si l'archiduchesse d'Autriche, Cécile, fille de l'Empereur, devenait reine de Pologne, elle gagnerait son mari à l'alliance de son père, et préparerait peut-être l'élection de son frère Léopold au trône de Pologne ; si au contraire c'était Marie de Gonzague ou la princesse palatine, fille de l'électeur déchu

(1) *Supplément*, t. I, fol. 151.

(2) T. XXII, p. 560.

(3) *Supplément*, t. II, fol. 81.

Frédéric V, Wadislaus se tournerait contre l'Autriche, surtout si on le leurrait par l'espoir de la couronne impériale.

La trêve fut renouvelée le 12 septembre 1635, Richelieu l'annonce avec grande satisfaction dans l'*Histoire* (1); mais il ne va pas plus loin dans l'exposé de ses rapports avec la Pologne. Pourtant ils semblaient prendre une bonne tournure : le roi déclara ne vouloir pas s'engager dans les affaires d'Allemagne ; au contraire, il trouva nécessaire qu'on fît un roi des Romains d'autre maison que celle d'Autriche, et témoigna de l'inclination à épouser la fille de l'électeur palatin, pour laquelle, comme elle était protestante, la France demanderait la dispense de Rome ; il proposa en même temps de se joindre au roi de Danemark, comme médiateur pour une bonne paix (2); afin de forcer la main à l'Empereur, il donna passage à travers ses Etats à un nouveau corps d'armée de douze mille hommes que la Suède envoya en Allemagne, défendit en Pologne les enrôlements pour l'Autriche, les autorisa pour la France, et accepta cent mille rixdales que lui compta le sieur de Beauregard à Hambourg. « Il témoigna estre bien aise que la maison d'Autriche » fût réduite à la raison, mais non pas ruinée, protestant hautement que jamais la chrestienté n'auroit » de repos tant que l'empire et le roi de Bohême ne » seroient pas libres en leur élection (3). »

Cependant il avait à ses côtés le père Valérien Magne,

(1) T. XXII, p. 590.

(2) *Supplément*, t. III, fol. 214.

(3) *Ibid.*, t. III, fol. 246.

capucin à qui il accordait sa confiance, et qui lui conseillait d'épouser la fille de l'Empereur, celle du palatin ne devant jamais se faire catholique. « Madame sa mère, » qui étoit extrêmement hérétique, le trouveroit mauvais (1). » Wadislaus résistait, poussé par l'ambition. « Ce prince a le cœur haut. Il prétendoit à l'empire » à la mort de l'Empereur, passionnant cette dignité » pour avoir plus de subject et de moyen de faire la » guerre au Turq (2). »

Il ne persista pas toutefois dans ses résolutions. En 1637 il se maria avec la fille de Ferdinand II, qui venait de mourir, et se montra favorable aux intérêts du roi de Hongrie, cherchant les moyens de tourner les Suédois contre la France. « Lui-même l'eût fait s'il eût » osé rompre son traité. On étoit loin de prévoir cette » défection après les faveurs de Sa Majesté (3). »

Ce ne fut pas tout. L'année suivante, au mois d'octobre, il conduisit sa femme en Autriche sous prétexte de lui faire prendre les eaux près de Vienne, « mais » c'étoit par l'industrie de la maison d'Autriche; on » pensoit qu'il seroit sans enfant, et on vouloit marier sa sœur avec l'archiduc Léopold. A sa mort l'empereur comptoit faire élire Léopold roi de Pologne, » ayant déjà gagné la pluspart de la noblesse polonaise par des pensions (4). »

Richelieu conçut un profond dépit de voir en Pologne les événements prendre juste une tournure con-

(1) *Supplément*, t. III, fol. 247.

(2) *Ibid.*, t. IV, fol. 8.

(3) *Ibid.*, t. IV, fol. 133.

(4) *Ibid.*, t. IV, fol. 238.

traire à celle qu'il méditait ; il s'est gardé de le dire dans l'*Histoire*.

### III

*Projet de fondation d'une république catholique indépendante entre la France et la Hollande.*

Richelieu commence ainsi le livre XXIX (année 1638) de ses *Mémoires* :

« Si les rois pouvoient donner à ceux à qui ils commandent toute la capacité qu'il faut pour exécuter leurs commandemens, ils est certain que leurs projets seroient toujours heureux, puisqu'ils seroient toujours suivis de l'événement qu'ils s'en promettoient ; mais comme il n'appartient qu'à Dieu seul de commander, et en même temps de rendre capables de lui obéir les créatures dont il veut se servir, aussi les rois ne doivent-ils pas s'étonner si leurs plus sages conseils ne produisent pas toujours les effets qu'ils en pouvoient, ce semble, avec raison espérer (1). »

En écrivant ces lignes, Richelieu songeait avec une certaine mélancolie à l'impossibilité où il se trouvait de réaliser plusieurs de ces grandes vues que révèle le Supplément, mais dont le cardinal n'a pas daigné entretenir la postérité. Et pourtant la postérité, instruite par les événements, aurait rendu hommage à la supériorité de sa politique là même où elle n'aurait pas été suivie de succès. L'exposé de ses négociations relatives

(1) *Histoire*, t. XXIII, p. 234.

aux Pays-Bas espagnols va mettre cette vérité en évidence.

On sait que la pensée de Mazarin et de Louis XIV fut plus tard leur acquisition totale par la France ; elle ne put être réalisée. On sait aussi qu'après la chute de l'ancienne monarchie, la Révolution y revint et avec succès ; sa conquête ne fut point durable. En 1815, les grandes puissances européennes, pour brider la France au nord, annexèrent la Belgique à la Hollande, et créèrent une situation que les événements de 1830 vinrent changer. Louis-Philippe n'osa point, comme le lui persuadaient quelques-uns de ses conseillers, rattacher à la France les anciens Pays-Bas espagnols. De nos jours, quelques années avant la guerre de 1870-71, un regard seulement du gouvernement français sur ces pays aurait pu mettre l'Europe en feu. Que faut-il conclure de tous ces faits ? C'est que la création d'un Etat indépendant au nord de la France, entre elle d'un côté, la Hollande, l'Angleterre et l'Allemagne de l'autre, était nécessaire au maintien de la paix entre ces différentes puissances. Eh bien, cette nécessité, Richelieu la comprenait, il y a deux siècles et demi.

Dès 1632, il provoqua en Flandre des soulèvements contre les Espagnols (1), qu'il fallait commencer par chasser du pays. La révolte s'étendit peu à peu, attisée par quelques grands seigneurs, tels qu'Epinoÿ, Bournonville, Arscot et autres, que la France encouragea. Le premier vint, en avril 1634, au nom de ses compatriotes, supplier Louis XIII de les prendre sous sa protection ; ils étaient, disait-il, d'un côté pillés

(1) Avenel, t. VII, p. 682.

et maltraités par les Hollandais, qui opprimaient les catholiques, de l'autre exploités et pressurés par l'Espagne. Se trouvant prêts à former un petit corps d'armée, « un » manifeste couroit desjà parmy le peuple pour s'unir » ensemble afin de chasser les Espagnols, faire paix » avec les Hollandais et vivre soubz l'obéissance de » Sa Majesté (1). »

Ces dispositions hostiles et l'empressement de la France à en profiter se voient dans l'Histoire (2); il n'en est pas de même du projet de constituer les villes belges en Etat libre. On y lit tout au plus quelques mots sur « la faute et le peu de conduite du prince d'Orange, » qui peut-être, quand les choses lui eussent succédé » plus heureusement, n'eût pas désiré rendre la com- » munication libre de la France avec la Hollande, dont » le peuple, naturellement ennemi des Français, les » craint et ne les veut point avoir pour voisins (3). »

Cette méfiance était née dans l'esprit de Richelieu déjà en juin 1634, lors d'une proposition de partage des Pays-Bas que lui avaient faite les Provinces-Unies (4); elle est une preuve de plus de sa perspicacité, bien supérieure à celle des hommes d'Etat de Hollande. Le partage aurait eu les mêmes conséquences que la conquête : il serait arrivé « bientôt après que, n'y ayant » plus de barre entre nous et les Hollandais, nous se- » rions entrés en la même guerre en laquelle eux et les

(1) *Supplément*, t. I, fol. 159.

(2) T. XXII, p. 438, 545 et 610.

(3) *Histoire*, t. XXII, p. 610.

(4) *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, par M. Mignet, t. I, p. 174.

» Espagnols étaient maintenant (1). » Il ne fallait donc ni partage ni acquisition totale. Restait la constitution en état indépendant, sinon de tous les Pays-Bas espagnols, du moins d'un certain nombre de villes et de provinces qui, réunies en un corps politique sujet d'aucune autre puissance, auraient trop d'intérêt à conserver la France et la Hollande en union pour qu'il pût arriver brouille entre elles.

Il est étonnant que M. Mignet, qui a bien compris cette pensée de Richelieu (2), n'ait fait que mentionner l'acte où elle est exposée dans toute sa netteté, c'est-à-dire le traité du 8 février 1635. On doit regretter aussi que Dumont, qui défigure déjà ce traité en le rapportant en style indirect, sous forme de récit, n'en ait pas au moins cru devoir conserver toutes les clauses (3). M. Avenel en a compris toute l'importance, mais il n'a pas jugé à propos de le transcrire dans son recueil, le laissant inédit dans le tome XVII de Hollande, aux Affaires étrangères (4). Le Supplément le fait voir tout entier (5). C'est en cet endroit que son auteur, frappé de l'insuffisance de l'Histoire, qui passe très-rapidement (6), déclare être « *accomply* (7) », et il a raison. Voici les articles les plus caractéristiques.

« Art. 2. — Les deux armées (de France et de

(1) *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, par M. Mignet, t. I, p. 174. M. Mignet cite Richelieu.

(2) *Ibid.*, p. 176.

(3) *Histoire des traités de paix depuis Vervins jusqu'à Nimègue*, t. I, p. 346.

(4) Avenel, t. VIII, p. 107.

(5) *Supplément*, t. III, fol. 48.

(6) *Histoire*, t. XXII, p. 591.

(7) *Supplément*, t. III, fol. 48.

» Hollande) entrant dans ce païs, comme dit est, les  
» peuples d'iceluy seront conviés de se joindre à la cause  
» commune, et chasser de leurs villes les Espagnols et  
» adhérans pour se mettre en liberté; ce qu'effectuant  
» dans le terme de trois mois après la réquisition, les-  
» dites provinces demeureront jointes et unies en un  
» cors d'Etat libre avec tous droits de souveraineté,  
» sans changement pour ce qui est de la religion catho-  
» lique romaine, qui demeurera auxdites provinces au  
» mesme estat qu'elle est présentement.

» Art. 3. — Au cas qu'en un mesme voisinage trois  
» ou quatre villes viennent à se rendre conjointement,  
» ou l'une après l'autre, il a esté convenu qu'elles  
» pourront former un cors d'Etat libre.

» Art. 4. — Comme lespites provinces ne pourroient  
» défendre leurs frontières, toutes les places de la côte  
» de Flandre jusqu'à Blankenberg et deux lieues avant  
» en terre, demeureront au Roy, avec les villes de Thion-  
» ville et de Namur, leur territoire et juridiction, et  
» Ostende, aux conditions portées ci-après dans les  
» grands partages. Et les sieurs les Etats auront Dam,  
» aux conditions aussi portées ci-après, Hulst avec le  
» pays de Waes, Bréda, Gueldres et Stenwenrwest (1),  
» avec leur territoire et juridiction.

» Art. 5. — Et parce qu'il pourroit arriver que les-  
» dites provinces des païs bas, maintenant assujetties  
» au roy d'Espagne, ne voudroient pas contribuer ce  
» qu'elles pourroient à leur liberté, demeureroient adhé-  
» rentes aux Espagnols et les favoriseroient en leurs

(1) Ces noms, comme presque tous les substantifs propres, sont complètement défigurés dans le Supplément.

» mauvais desseings, il a esté arresté qu'en suite du  
» présent traité et desseing, le Roy et les sieurs les Etats  
» se rendront maîtres dudit pais, dont le partage sera fait  
» ainsy qu'il s'ensuit; à condition toutefois que, dans  
» l'étendue dudit partage, les places et lieux qui d'eux-  
» mesmes auront secoué le joug des Espagnols, moien-  
» nant qu'ils fassent un cors de trois ou quatre villes,  
» ainsy qu'il est dit ci-dessus, demeureront libres,  
» sans aucune sujétion à Sa Majesté ou susdits sieurs  
» les Etats généraux, que d'un serment de ne rien faire  
» contre leur service, ains l'avancer autant qu'ilz pour-  
» ront, et des otages jusques à seulement que les  
» Espagnols soient hors du pais. »

Voilà des conditions du traité du 8 février 1635 que nous n'avons trouvées dans aucun livre telles qu'elles furent stipulées. M. Marius Topin, si empressé à enrichir son œuvre de faits nouveaux, les a complètement négligées dans son esquisse de ce traité (1).

Après avoir exposé, textes en main, le projet de Richelieu, il nous resterait à dire un mot de son échec. D'abord le cardinal s'était trompé en comptant sur quelques intelligences ou des complots récents pour un soulèvement général contre les Espagnols; ce fut le contraire qui arriva dès le premier succès des Français à Avein (20 mai 1635), les villes belges redoutant autant le peu de respect de la France pour les libertés locales que le calvinisme tyrannique de la Hollande (2). Ensuite les opérations militaires n'avancèrent que lente-

(1) *Correspondant*, du 10 août 1875, p. 540, ou 1 vol. in-12, p. 213.

(2) Darestre, *Histoire de France*, t. V, p. 173.

ment. Les généraux, s'ils ne manquaient pas de talent, comme le soutient M. Topin (1), manquaient du moins d'affection au service du roi. « La France paressoit » lors stérile en personnes de commandement ; et ceux » qui avoient de la capacité, ou étoient trop mols, ou » manquoient de fidélité, ne cherchant que leurs inthe- » rets propres (2). » Il ne faut pas oublier, en troisième lieu, que l'administration militaire n'étoit pas encore organisée. On faisoit bien des levées ; mais, faute d'argent pour les payer, elles se dissipaient, et « s'échapoient à bandes sans chastiment (3). » Les généraux ainsi ne recevaient point les troupes qu'on leur annonçoit ; ils se décourageaient, et demandoient congé ou rappel. « On ne voyoit aucun sujet » d'espérer le moindre effet, et à dire vray, tout étoit » en confusion ; le maréchal de Chastillon eut ordre » de retourner, et le maréchal de Brézé demanda son » congé pour le suivre (4). » Enfin, le plus grand obstacle venait du mauvais vouloir du prince d'Orange, qui craignoit une trop grande extension de la conquête française, et par conséquent, loin de la favoriser, cherchoit à l'arrêter. « Il étoit poltron ou traître ; car quand on » luy disoit : Attaquons cette ville, chargeons l'ennemi, » — il n'avoit d'autre réponse que : Il faut voir. — » On doit avouer qu'il n'est pas possible de faire réflexion sur cette affaire sans étonnement qu'une armée » de 60,000 hommes, qui n'avoit en opposition que » 8,000 de pied et 7,000 chevaux, ne soit entrée dans un

(1) *Correspondant* du 10 août 1875, p. 550, ou 1 vol. in-12, p. 227.

(2) *Supplément*, t. III, fol. 170.

(3) *Ibid.*, fol. 244.

(4) *Ibid.*, fol. 203.

» país étonné, après avoir gagné une signalée bataille.  
» La voix publique disoit, et elle continue encore, que  
» le prince d'Orange avoit manqué de fidélité, qu'il vou-  
» loit retenir notre armée en son pouvoir et traiter ce-  
» pendant à son avantage, ou bien pour le moins qu'il  
» vouloit empêcher les progrès de la France, etc. (1). »

On peut remarquer que le Supplément est d'autant plus sévère pour le stathouder que l'Histoire avoit voulu être indulgente. « Beaucoup soupçonnèrent le prince  
» d'Orange d'avoir intelligence avec les ennemis; autres  
» crurent qu'il eut une telle jalousie de la grandeur et  
» de la gloire de la France, qu'il ne voulut pas faire  
» tout ce qu'il pouvoit; mais il y a peu d'apparence de  
» le croire, étant impossible de se persuader qu'une  
» personne de sa condition voulût perdre son honneur  
» pour satisfaire à quelque envie. Il semble que la vraie  
» raison que la prudence humaine pût rendre de ce  
» mauvais succès, est que ledit prince d'Orange est  
» aussi peu hasardeux et peu accoutumé à une guerre  
» de campagne comme il est excellent aux sièges, où il  
» a été nourri toute sa vie (2). »

Il est curieux de voir l'amour-propre du cardinal percer partout dans son récit officiel : il lui coûte d'avouer qu'il s'est trompé en faisant alliance avec un prince dont il n'avait pas su prévoir les tromperies ; et quand il voit enfin qu'un plan qu'il n'a pas même voulu consigner dans son Histoire, quelles qu'en eussent pu être la sagesse et la grandeur, a enfin définitivement échoué par le sac de Tirlemont (juin 1635), il ne veut pas con-

(1) *Supplément*, t. III, fol. 187.

(2) *Histoire*, t. XXII, p. 613.

venir du droit du cardinal infant de soulever, par l'horreur de ce pillage, contre les Français le pays qu'ils prétendaient vouloir délivrer. « Il faisoit aussi force exclamations des excès commis en la prise de Tirlemont, » desquels néanmoins le roi ne peut être taxé, l'autorité d'un prince n'étant pas assez grande pour empêcher les violences de la guerre, et Sa Majesté, aux désordres qui y arrivèrent, ayant reçu plus de dommage que lui, en ce qu'en ce malheur non prévu il fut brûlé une si grande quantité de blés, qu'elle fut une des principales causes de la ruine de notre armée, qui, faute de pain, fut contrainte de lever le siège de Louvain et de se retirer (1). »

Nous bornant à ces trois exemples, qui révèlent l'utilité, la nécessité même du *Supplément* pour l'histoire du temps auquel il se rapporte, nous allons constater l'importance de la place qu'il tient dans l'œuvre historique de Richelieu considérée dans son ensemble.

(1) *Histoire*, t. XXII, p. 615.

## CHAPITRE V.

Divisions et titres que Richelieu semble avoir adoptés pour son œuvre historique : 1<sup>o</sup> Histoire de la mère et du fils, 2<sup>o</sup> Histoire du roi avec un *Supplément*, 3<sup>o</sup> Histoire du cardinal ou Testament politique. — A ce propos quelques observations sur l'étude historique de M. Marius Topin intitulée *Louis XIII et Richelieu* (1).

### I

Il arrive souvent que le public, même érudit, se trompe sur la pensée fondamentale d'un livre, parce qu'au titre qu'avait adopté l'auteur, la maladresse du copiste ou de l'éditeur en a substitué un autre. C'est le cas de l'œuvre appelée à tort *Mémoires de Richelieu*. Depuis sa publication cette erreur de nom a propagé et maintenu chez les historiens une confusion fâcheuse, mais qui s'explique aisément.

Ce livre est beaucoup moins lu qu'on ne pense, parce que le style en est rebutant. Sauf quelques morceaux écrits dans une circonstance particulière et pour un but spécial, ce sont des instructions diplomatiques, des

(1) Un vol. in-12, Didier à Paris, ou n<sup>os</sup> des 25 avril, 10 mai, 10 juin, 10 août, 10 novembre et 25 décembre du *Correspondant* de 1875.

pièces officielles, des lettres surtout, qui, cousues ensemble, en forment ordinairement le tissu. La pièce originale eût-elle quelque mérite de style, elle risquera de le perdre dans la transformation qu'on lui fait subir; telle lettre qui pourrait être dégagée dans son allure, va devenir lourde et traînante quand, pour la convertir en récit, un scribe viendra qui, la prenant phrase par phrase, mettra en tête de chacune un *qu'il* ou un *que* éternellement répétés. Avec un pareil mode de rédaction il n'y a plus ni composition littéraire, ni originalité de forme, ni grâce de narration, rien en un mot de ce qui nous charme dans ces admirables mémoires qui ont fait à leurs auteurs, les Retz et les Saint-Simon, une renommée immortelle d'écrivains éloquents, de maîtres dans l'art du style (1).

Parmi tous les hommes d'étude qui ont examiné de près ces prétendus *Mémoires de Richelieu*, il y en a un que ce titre a mis dans un singulier embarras, c'est Champollion-Figeac. Voyant dans leur auteur « un » homme qui *fait un livre*, qui *écrit une Histoire*, et » non pas un ministre rédigeant des mémoires sur sa » propre administration (2), » il exprime la conviction formelle que cet auteur n'est pas Richelieu, et il veut que la portion de 1610 à 1623 au moins soit restituée à Mézeray. Que Champollion eût été à l'aise s'il avait eu sous les yeux les preuves nombreuses que nous avons trouvées que Richelieu voulait bien écrire une *Histoire* et non des mémoires personnels (3)! Mais de qui est-ce

(1) Avenel, *Journal des Savants*, de mai 1875, p. 315.

(2) *Notice sur les Mémoires de Mathieu Molé*, t. IV, p. 72.

(3) Voir plus haut, chapitre II.

là l'histoire ? quel en est le héros ? C'est ce qu'il convient d'examiner maintenant, afin d'établir la juste valeur du *Supplément*. Pour être clair, il faut rappeler ici et réunir quelques considérations dont plusieurs peuvent être faites en divers endroits de notre travail.

L'Histoire en question se compose de deux parties bien distinctes, la première comprenant les années 1610 à 1623, la seconde 1624 à 1638. Dans l'une c'est le personnage de la reine Marie de Médicis qui domine d'abord, et son nom est ensuite joint à celui du roi dans l'expression de *Leurs Majestés*; voilà l'*Histoire de la mère et du fils*, titre justement adopté pour le fragment qui en fut publié sous le nom de Mézeray en 1730 (années 1610 à 1619). Cette partie est écrite avec soin; le cardinal parle à la première personne. Dans l'autre, de 1624 à 1638, la forme change; Richelieu ne se nomme qu'à la troisième personne, et c'est le roi seul qui devient le principal personnage. On a bien ce livre dont parlait le ministre dans une lettre à son maître, écrite en 1639 : « J'estimai que les glorieux succès arrivés à Votre Majesté m'obligeoient à lui faire *son histoire* (1). » Et de fait, la personne du roi figure vingt fois à chaque page; tout se fait en son nom et par son autorité : c'est lui qui donne les instructions aux ambassadeurs, les ordres aux généraux, l'argent aux munitionnaires, les subsides aux alliés; c'est lui qui règle les difficultés avec les rebelles, protestants, grands seigneurs, gouverneurs de provinces, avec Gaston, la reine-mère, etc.; c'est lui qui toujours et partout pense, parle, agit, va, vient, exhorte, loue, réprimande, châ-

(1) Avenel, *Journal des Savants*, de mars 1858, p. 156.

tie, récompense. Richelieu ne figure qu'au second rang, comme premier sujet; quand il écrit, c'est par *commandement du roi* (1); quand il donne à son maître un conseil, c'est sous forme de *prière* (2); quand il le remplace à l'armée, il ne veut être que *son ombre* (3).

C'est de cette *Histoire du roi* devenue trop volumineuse que Richelieu entreprit de faire un *Supplément*; ces deux livres réunis devaient faire la seconde et principale partie de sa grande œuvre historique. Lui-même y paraît souvent, et il s'y fait une part assez belle, dont toutefois il n'a pas voulu se contenter. C'est pour cela qu'il a ajouté une troisième partie, *sa propre Histoire*, celle qu'il appelle son *Testament politique*. Il avait de lui-même une assez haute opinion pour se regarder comme l'inspirateur, comme l'âme de Louis XIII. Aussi qu'est-ce que le Testament politique, sinon une suite de réflexions et de maximes de gouvernement appuyées sur les principes de la philosophie ou de la théologie, et confirmées par des faits que le cardinal emprunte quelquefois à l'histoire en général, mais le plus souvent à l'*Histoire du roi* et à son *Supplément*? Dans cette Histoire et ce Supplément paraissent le mouvement et l'action; dans le Testament politique se cache l'agent moteur qui donne l'impulsion. Ce rapport est l'expression fidèle de la situation respective de Louis XIII et de Richelieu.

Pour fonder, comme partout, notre jugement sur des

(1) *Histoire*, t. XXIII, p. 20.

(2) *Ibid.*, p. 78.

(3) *Ibid.*, p. 259.

faits, nous allons transcrire ici le petit chapitre sur l'*Obéissance que l'on doit rendre au pape* (1).

» L'ordre que Dieu veut être observé en toutes choses me donne lieu de représenter ici à Votre Majesté qu'ainsi que les princes sont obligés à reconnoître l'autorité de l'Eglise, à se soumettre à ses saints décrets, à y rendre une entière obéissance, en ce qui concerne la puissance spirituelle que Dieu lui a mise en main pour le salut des hommes, et qu'ainsi qu'il est de leur devoir de maintenir l'honneur des papes comme successeurs de saint Pierre et vicaires de Jésus-Christ; aussi ne doivent-ils pas céder à leurs entreprises s'ils viennent à étendre leur puissance au delà de ses limites. Si les rois sont obligés de respecter la tiare des souverains pontifes, ils le sont aussi de conserver la puissance de leur couronne. Cette vérité est reconnue de tous les théologiens, mais il n'y a pas peu de difficulté de bien distinguer l'étendue et la subordination de ces deux puissances.

» En telle matière il ne faut croire ni les gens du palais, qui mesurent d'ordinaire celle du roi par la forme de sa couronne, qui étant ronde, n'a point de fin; ni ceux qui par l'excez d'un zèle indiscret, se rendent ouvertement partisans de Rome.

» La raison veut qu'on entende et les uns et les autres, pour résoudre ensuite la difficulté par des personnes si doctes, qu'elles ne puissent se tromper par ignorance; et si sincères, que ni les intérêts de l'Etat ni ceux de Rome ne les puissent emporter contre la raison.

(1) *Testament politique de Richelieu*, t. II, p. 111, de l'édition d'Amsterdam, 1689.

» Je puis dire avec vérité avoir toujours trouvé, et  
» les docteurs de la faculté de Paris et les plus sçavants re-  
» ligieux de tous les ordres si raisonnables en ce sujet,  
» que je ne leur ay jamais vû aucune faiblesse qui les eût  
» empêchés de vouloir defendre les justes droits de ce  
» royaume; aussi n'ay-je jamais remarqué en eux au-  
» cun excez d'affection pour leur país natal, qui les pût  
» porter à vouloir, contre les vrais sentiments de la  
» religion, diminuer ceux de l'Eglise pour augmenter  
» les autres.

» En telles occasions l'opinion de nos pères doit être  
» de grand poids; les historiens et les plus célèbres au-  
» teurs, dépouillez de passion, qui ont écrit en chaque  
» siècle, doivent être consultez soigneusement en ces  
» rencontres, auxquelles rien ne nous peut être si con-  
» traire que la faiblesse ou l'ignorance. »

Nous voudrions, si notre sujet le permettait, faire voir comment Richelieu appliqua pendant tout son ministère les principes qu'il pose ici. De crainte de dépasser les limites de notre étude, nous renvoyons le lecteur à l'*Histoire* et au *Supplément*, où il lui sera facile de vérifier point par point, ce que nous venons d'avancer (1).

Etant donc établi que Richelieu a écrit trois histoires, celle de la *Mère et du fils*, celle du *Roi*, et la *sienne propre*, il nous resterait à exposer les erreurs auxquelles a entraîné la confusion des deux premières sous le nom de *Mémoires de Richelieu*. Pour préciser et éviter d'être long, prenons un exemple; parmi cent qui se pré-

(1) *Histoire*, t. XXI, p. 295; t. XXII, p. 538, 531, 563 et 656; t. XXIII, p. 25, 35, 277, 292, etc. — *Supplément*, t. I, fol. 158 et 176; t. II, fol. 18; t. IV, fol. 2, 109, 118, 128, 143, 205, 213, etc.

sentent, choisissons le plus marquant, celui qui a le plus d'actualité : nous voulons dire la publication du livre de M. Marius Topin, *Louis XIII et Richelieu*. Cette étude a obtenu en 1876 le prix d'histoire de l'Académie française; elle a été jugée par M. Camille Doucet, qui a fait le rapport sur le concours (1); par M. Giraud, qui l'a offerte au nom de l'auteur à l'Académie des sciences morales et politiques (2); par M. Wallon, qui en a rendu compte dans le *Journal des Savants* (3); par M. Henri Blaze de Bury, qui l'a examinée dans la *Revue des Deux-Mondes* (4); par M. Fagniez, qui l'a analysée dans la *Revue historique* (5), etc. En suivant avec intérêt le succès croissant de cette œuvre, il nous a été impossible de ne pas éprouver un regret que nous demandons la permission d'exprimer ici.

La double thèse de l'auteur est : 1° que Louis XIII avait des vertus toutes royales, s'appliquant aux affaires en vrai fils de Henri IV, ne se laissant ni dominer ni surpasser par Richelieu autant qu'on l'a prétendu; 2° qu'il ne supportait pas impatiemment le joug de son ministre, mais qu'au contraire il aimait toujours sa personne autant qu'il admirait son génie. Pour prouver que ces deux opinions sont aussi nouvelles que bien fondées, M. Topin prétend avoir consulté tous les auteurs de mémoires et tous les historiens, ceux du temps et les modernes, unanimes à affirmer le con-

(1) *Journal officiel* du 18 novembre 1876.

(2) *Ibid.* du 15 mars 1876.

(3) N° de décembre 1876.

(4) N° du 15 août 1876.

(5) N° de janvier-février 1877, p. 174.

traire (1). Il en cite en tout une trentaine. Mais pourquoi dans cette longue liste ne voit-on pas la seule *Histoire de Louis XIII* qui fasse foi devant la postérité, la grande histoire écrite par celui qui a vécu dix-huit ans dans l'intimité de ce prince, par celui qui a pensé et travaillé avec lui, par Richelieu enfin ? Pourquoi M. Marius Topin n'a-t-il pas lu ce livre dont M. Avenel a dit qu'il devait être considéré comme la principale source et le document capital de l'histoire de Louis XIII (2), et que M. Léopold Ranke, pour écrire son *Histoire de France pendant le seizième et le dix-septième siècle*, est venu étudier à notre grande Bibliothèque (3) ? Cet oubli ne peut s'expliquer que par son faux titre de *Mémoires de Richelieu*, qui trompe tout le monde, et qui fait croire que loin d'être l'histoire la plus véridique de Louis XIII, il n'est qu'un panégyrique de Richelieu et une apologie de son ministère. Pour le connaître, il faut prendre la peine de le lire. Voyons ce qu'il nous apprend sur les vertus du roi et sur ses relations avec son ministre.

## II

*Louis XIII apparaît-il dans SON HISTOIRE écrite par le cardinal de Richelieu comme un roi indolent, inactif et presque fainéant? — Comment est-il représenté dans le SUPPLÉMENT ?*

C'était en avril 1635, les insolences du comte-duc

(1) Capefigue (*Richelieu, Mazarin et la Fronde*) et Cousin (*Madame de Hautefort et Madame de Chevreuse*) feraient seuls exception.

(2) *Journal des Savants*, de mars 1858, p. 154.

(3) *Ibid.* de mai 1859, p. 304.

d'Olivarès se multipliaient; Sa Majesté voulut y mettre fin. Elle envoya à Bruxelles le sieur d'Amantot demander au cardinal infant la liberté de l'électeur de Trèves, qui s'était mis sous sa protection, mais avait été fait prisonnier par les Espagnols contre le droit des gens. Le cardinal infant refusant de donner une réponse catégorique, « Sa Majesté lui envoya un héraut pour lui déclarer la guerre et tirer raison par les armes d'une offense qui intéressoit tous les princes de la chrétienté (1). »

Les débuts de la guerre furent heureux, les Français gagnèrent la bataille d'Avein. Mais ce succès donna de l'inquiétude au prince d'Orange; il cessa d'appuyer énergiquement nos généraux, qui d'ailleurs se montraient peu ardents au service du roi. Les affaires prenant particulièrement une mauvaise tournure en Lorraine, Louis XIII déclara qu'il irait se mettre en personne à la tête de ses armées. Le cardinal, *qui savoit le courage de Sa Majesté* (2), voulut le détourner de ce projet; il ne réussit qu'à en différer l'exécution, jusqu'à ce que toutes les forces fussent prêtes et formassent un corps digne de la présence royale. Louis partit même avant que tout fût préparé; il constata avec un extrême regret le peu de vigueur de ses généraux (3), et leur manda son mécontentement. Pour leur montrer comment il entendait qu'on fit la guerre, il marcha droit sur la place bien fortifiée du Saint-Mihiel, l'investit le 29 septembre, et lui fit endurer le canon avec une

(1) *Histoire*, t. XXII, p. 603.

(2) *Ibid.*, p. 622.

(3) *Ibid.*, p. 633.

telle énergie qu'il la força de se rendre le 2 octobre (1).

L'année suivante, quand Corbie eut capitulé, « Sa  
» Majesté ne fut point étonnée, mais au contraire portée  
» avec plus de courage contre ses ennemis ; elle alla  
» visiter tous les passages de la rivière de l'Oise, et  
» voir ceux qu'il étoit à propos de fortifier pour empê-  
» cher que les ennemis ne s'en saisissent pour passer  
» ladite rivière. Elle avoit auparavant fait rompre tous  
» les ponts qui étoient sur icelle, et même fait com-  
» mencer les fortifications de Saint-Denis, afin d'être  
» en état de repousser les Espagnols (2). »

Le roi continua de suivre ou plutôt de diriger par-  
tout les opérations militaires, et « la considération de  
» sa personne ne parut en aucun lieu sans effet (3). »  
En 1638 il enleva, à la barbe des armées espagnoles,  
Renty et Le Castelet à coups de canon. « S'il ne fût  
» venu visiter lui-même sa frontière du nord, les affaires  
» y auroient pris une mauvaise suite, au lieu de ces  
» heureux succès qu'elles eurent (4). »

A quoi bon ajouter d'autres exemples ? Il suffit d'ou-  
vrir l'*Histoire* au hasard ; à chaque page éclatent l'in-  
telligence militaire et la bravoure du roi. Les docu-  
ments publiés par M. Topin n'augmentent donc pas,  
mais ils confirment la part que le livre écrit par Riche-  
lieu permet d'attribuer au roi dans les événements mi-  
litaires de son règne. Il en est de même si l'on passe à  
un autre ordre de faits, ceux de l'intérieur du royaume.  
Partout c'est un souverain ferme, qui réprime les abus

(1) *Histoire*, t. XXII, p. 634.

(2) *Ibid.*, t. XXIII, p. 73.

(3) *Ibid.*, p. 257.

(4) *Ibid.*, p. 259.

et maintient l'ordre. Voyez, par exemple, comme il met le Parlement à la raison.

En 1636 cette compagnie s'était assemblée pour faire opposition à la création de quelques officiers nouveaux.

« Sa Majesté commanda à son chancelier de leur re-  
» présenter que l'autorité qu'elle avoit communiquée à  
» son Parlement n'étoit pas pour l'élever au-dessus de  
» lui, mais pour se servir des officiers d'icelui comme  
» d'organes pour expliquer à ses peuples la justice de  
» ses [lois et les faire observer avec vénération... que  
» s'ils oublioient ce qu'ils étoient, Sa Majesté n'oublie-  
» roit pas qu'il étoit leur maître. Elle envoya le sieur  
» de la Ville-aux-Clercs leur défendre d'assembler les  
» chambres (1). »

Les difficultés continuant par l'imprudence des nouveaux conseillers, par l'avarice des anciens, et par la vanité des uns et des autres, le roi manda chez lui le premier président, lui déclara « qu'il étoit mécontent » de ce procédé, qu'ils étoient des impudens de traiter » avec si peu de respect avec lui (2), » et il le mit à la porte.

Voilà qui est digne du père de Louis XIV.

Dans toute l'*Histoire du roi* on voit un prince qui comprenait les grandes choses et se sentait capable de les exécuter, un prince qui luttait avec une indomptable ténacité contre des influences qui, pour tout autre que lui, eussent été irrésistibles, un prince enfin respectable à tous égards par le caractère et par le patriotisme. Ainsi la première partie du livre de M. Topin n'est

(1) *Histoire*, t. XXIII, p. 72.

(2) *Ibid.*, p. 219.

neuve à aucun égard ; elle ne fait qu'affirmer et développer ce qu'a écrit de son maître, il y a deux siècles et demi, un ministre qui le connaissait.

Le *Supplément* est là-dessus encore plus catégorique, nous citons les textes plus haut (voir chapitre I). Examinons la seconde partie du livre de M. Topin.

### III

*Louis XIII a-t-il toujours eu pour Richelieu une profonde et sincère affection ? Leur entente n'a-t-elle jamais été troublée ?*

Il faudrait, pour répondre à cette question, commencer par se faire une idée exacte du caractère des deux personnages et de leur situation respective. Consultons l'*Histoire* (1).

Au commencement de 1629, le cardinal, fatigué d'esprit, épuisé de santé, et songeant à se retirer, supplia le roi de lui donner une heure où il pût lui parler en particulier ; il se passa alors une scène étrange. En présence de la reine mère et du père Suffren, Richelieu se déchargea le cœur, et entre autres choses il dit au roi :

« Que Sa Majesté étoit très-bon, vertueux, secret, »  
» courageux et amateur de gloire, mais qu'on pouvoit »  
» dire avec vérité qu'il étoit extrêmement prompt, »  
» soupçonneux, jaloux, quelquefois susceptible de »  
» diverses aversions passagères, et des premières im-

(1) T, XXI, p. 576 et suiv.

» pressions au préjudice du tiers et du quart, enfin  
» sujet à quelque variété d'humeur et diverses incli-  
» nations, dont il lui seroit plus aisé de se corriger  
» qu'il ne lui seroit facile (à Richelieu) de les rappor-  
» ter, étant si accoutumé à publier ses vertus à tout  
» le monde, qu'à peine pourroit ledit cardinal remar-  
» quer ses défauts, bien que ce ne fût qu'à lui-même ;  
» que le jugement de Sa Majesté est tel, qu'il s'aperce-  
» vroit fort bien, sans l'aide de ses serviteurs, de ce qui  
» pouvoit être désiré en sa personne par ceux qui  
» étoient du tout attachés à son service, et les plus  
» passionnés pour sa grandeur et pour sa gloire ; que  
» tel est prompt de sa nature, que le temps et l'ex-  
» périence rendent fort modéré ; que le changement  
» qui étoit à désirer en Sa Majesté sur ce sujet étoit  
» aisé à faire, et qu'il pouvoit dire avec vérité qu'il y  
» avoit grand lieu de l'attendre. Quant aux soupçons  
» auxquels elle étoit sujette, il étoit vrai qu'ils étoient  
» quelquefois tels, que, si deux personnes parloient  
» ensemble, il en entroit en ombrage (1)... Que Sa  
» Majesté devoit encore éviter comme la mort une  
» certaine jalousie qui portoit souvent les princes à ne  
» pouvoir souffrir que leurs serviteurs fissent pour eux  
» certaines choses qui leur étoient du tout nécessaires  
» et qu'ils ne vouloient et ne pouvoient pas faire eux-  
» mêmes ; que, autrement, il n'y avoit personne, pour  
» affectionné qu'il fût, qui osât travailler selon l'éten-  
» due de sa puissance, ce qui est dangereux, vu qu'il  
» y a beaucoup d'occasions où, bien qu'il soit impos-  
» sible de remédier aux maux par des voies retenues

(1) *Histoire*, t. XXI, p. 577.

» et tempérées, il est aisé de le faire par des moyens  
» forts et puissants que l'appréhension empêche de  
» tenter, y ayant peu de gens qui veulent se mettre au  
» hasard d'encourir l'indignation de leur maître pour  
» l'avoir trop bien servi ; qu'à ce propos il diroit fran-  
» chement qu'il falloit, ou que Sa Majesté se résolût  
» de vaquer à ses affaires avec assiduité et autorité tout  
» ensemble, ou qu'elle autorisât puissamment quel-  
» qu'un qui les fît avec ces deux qualités ; autrement  
» elle ne seroit jamais servie, et ses affaires périroient ;  
» que plusieurs exemples lui faisoient croire que ce  
» dernier genre de jalousie pouvoit faire perdre beau-  
» coup de bonnes occasions, ayant remarqué Sa  
» Majesté capable d'entrer non-seulement en ombrage  
» de ceux qui lui en pouvoient donner, comme appro-  
» chant plus de sa qualité, mais en outre, de ses pro-  
» pres créatures, qui ne pouvoient penser qu'à le ser-  
» vir, et qu'il connoissoit par expérience n'avoir jamais  
» eu autre dessein ; et qu'en cela il sembloit que Sa  
» Majesté fût à son préjudice jaloux de son om-  
» bre (1)... Que les diverses impressions pourroient  
» même faire craindre que Sa Majesté se pût dégoûter  
» aisément de ceux qui la serviroient le mieux ; ce  
» qu'elle devoit éviter avec soin, comme aussi s'étudier  
» à faire perdre l'opinion que beaucoup avoient  
» qu'un service rendu à Sa Majesté étoit telle-  
» ment perdu en sa mémoire, qu'elle ne s'en souve-  
» noit plus trois jours après, attendu qu'il y avoit  
» peu de gens qui voulussent travailler la plus grande

(1) *Histoire*, t. XXI, p. 578.

» partie de leur vie, pour qu'on leur en sût gré si peu  
» de temps (1). »

Après avoir continué, pendant plus d'une heure, de dire de ces vérités, « que le Roi entendit avec autant  
» de patience que l'humeur de la plus grande part des  
» grands donne aux plus importantes affaires (2), » le cardinal fit sa propre confession.

» Après cela il supplia Sa Majesté de lui dire ce dont  
» il vouloit qu'il se corrigeât, afin qu'il pût être plus  
» à son gré ; que la raison qui l'avoit convié de l'avertir  
» de ce que dessus l'obligeoit à s'examiner soi-même  
» et se corriger de ses défauts, qu'il y étoit très-résolu,  
» et pensoit savoir à peu près ce dont il avoit à se châ-  
» tier devant Dieu ; mais il ne pouvoit apprendre que  
» de Sa Majesté ce qu'il avoit à changer pour être plus à  
» son goût, ce qu'il désiroit avec passion ; que, s'il  
» lui étoit aussi aisé de remédier aux défauts de son  
» corps, comme il pouvoit corriger ceux de son esprit,  
» ce lui seroit une extrême consolation, puisqu'il ne  
» seroit contraint de supplier Sa Majesté de considérer  
» la débilité de sa personne, dont les forces usées di-  
» minuoient tous les jours de telle sorte, qu'elles ne  
» lui permettoient plus de supporter les incroyables  
» peines que requéroient les entreprises qu'il falloit  
» faire pour la conservation d'un grand Etat, particu-  
» lièrement quand il arrivoit que ces peines corporel-  
» les étoient accompagnées de grands travaux, de gran-  
» des inquiétudes et de grandes afflictions d'esprit...  
» Tantôt il étoit bien avec la Reine, tantôt mal, tantôt

(1) *Histoire*, t. XXI, p. 579.

(2) *Ibid.*, t. XXI, p. 587.

» d'extrêmes satisfactions de lui, tantôt il en prenoit  
» quelque dégoût; que cela affligeoit tellement un es-  
» prit sincère et ardent aux choses qu'il entrepre-  
» noit pour le service de ses maîtres, qu'il n'y avoit  
» force au monde qui pût résister à la douleur que l'on  
» concevoit par de tels sujets de déplaisir (1). »

Insistant sur les causes du dégoût que le roi prenoit souvent de lui, et s'appuyant sur quelques faits, le cardinal ajouta « qu'il y avoit quelque temps que le senti-  
» ment de ces disgrâces » lui avait fait souhaiter sa retraite (2).

Nous le demandons à M. Marius Topin, est-ce là le langage d'un ministre pour qui son maître avait toujours eu une affection profonde et sincère? Et à qui songeait Richelieu lorsque, cinq ans plus tard, exprimant sa pensée sur la mort de Wallenstein, il écrivait : « C'est  
» toujours une preuve de la misère de cette vie, en la-  
» quelle si un maître a peine de trouver un serviteur à  
» qui il se doive confier entièrement, un bon serviteur  
» en a d'autant davantage de se fier totalement en son  
» maître, qu'il a près de lui mille envieux de sa gloire  
» et autant d'ennemis qu'il a faits pour son service; que  
» l'esprit d'un prince est jaloux, méfiant et crédule,  
» et qu'il a toute puissance d'exercer impunément sa  
» mauvaise volonté contre lui; que c'est crime à ceux  
» qui demeurent en vie de s'en plaindre, et que pour  
» lui plaire chacun lui déguise du nom de justice les  
» actions de sa cruauté ou de son injuste jalousie (3). »

(1) *Histoire*, t. XXI, p. 583.

(2) *Ibid.*, t. XXI, p. 585.

(3) *Ibid.*, t. XXII, p. 542.

On le voit, le témoignage de l'*Histoire du roi* n'est pas équivoque : il y avait entre Richelieu et Louis XIII des piques et des brouilles, et elles ont dû souvent être vives si l'on tient compte de la réserve qui convient à un récit officiel. Les sentiments dont ils étaient animés l'un à l'égard de l'autre et l'humeur qui s'y mêlait quelquefois, se révèlent mieux dans le *Supplément*, où ont été consignés des secrets fort curieux. Parmi les nombreux passages que nous pourrions citer, nous nous bornerons à un seul, celui qui contredit de la façon la plus catégorique les affirmations de M. Marius Topin. Cet écrivain rappelle la campagne de 1636, qui fut d'abord si malheureuse par l'échec de Condé en Franche-Comté et la prise de Corbie par Piccolomini, et qui provoqua partout, à Paris surtout, des cris de fureur contre le cardinal. « Vit-on, » dit M. Topin, « à ce moment » Louis l'abandonner et se dérober à ce prétendu joug » que lui avait imposé précédemment le bonheur de » Richelieu ? Jamais, au contraire, il ne se montra plus » affectueux, plus confiant, plus résolu à le défendre. » On aurait dit que la mauvaise fortune achevait de » resserrer les liens qui unissaient ces deux esprits » inégaux, mais pareillement dévoués au bien du pays » et à l'agrandissement de l'autorité royale (1). »

Sur quelles preuves s'appuie M. Topin ? Sur quelques formules de politesse dans des lettres où le roi appelle le cardinal son *cher cousin*, l'assure que son affection pour lui *durera jusques à la mort*, prie le bon Dieu que sa santé soit telle que la souhaite *la personne du monde qui l'aime le plus*.

(1) *Correspondant* du 10 mai 1875, p. 469, ou 1 vol. in-12, p. 84.

Voici un témoignage qui mérite plus de créance : c'est celui du secrétaire le plus intime de Richelieu , de celui à qui il confia la rédaction de son *Histoire* :

« Tant de mauvais succez dans les affaires publiques » de l'Etat produisoient de fort mauvais effects secrets. » Car le roy entra dans une mélancolie extrême , s'ennuyant de tout. Il n'étoit pas content de ce que » M. son frère commandoit l'armée, quoy qu'il le voulût (1), et avoit peyne de ce que le comte de Soissons » y servît. Et puis il étoit en froideur contre le cardinal, par la sollicitation de quelques-uns qui ne le » pouvoient souffrir, et qui se servoient des occasions » présentes pour le décréditer, et luy faire perdre les » bonnes grâces et la confiance de Sa Majesté, et qui, » en un mot, tâchoient de le faire chasser. Le cardinal, » d'un autre costé, ne pouvoit souffrir cette froide humeur, ce qui luy causoit de grand dégoust; et le » cardinal manquoit aussy en ce qu'il ne recherchoit pas » assez pour le regagner. Ce qui retardoit souvent les » affaires, l'empêchant d'y travailler.

» Ce qui le réduisit en un état pitoiable de corps et » d'esprit; sa santé en fut intéressée, et son esprit fut » dans un abattement bien grand, si que découragé au » dernier point; et sans le père Joseph, auquel il s'ouvroit pleinement, il eût tout quitté, et étoit en péril de sa vie. Mais pour ce qu'il avoit une entière confiance en ce père, et qu'il cognoissoit son mérite et sa

(1) N'est-ce pas là ce roi à qui Richelieu dit en 1629, en présence de sa mère et du père Suffren, qu'il s'ennuyait si promptement d'une grande affaire, que, quelque fruit qu'il en pût recueillir, il ne pouvait empêcher qu'il n'en fût dégoûté avant que d'en être au milieu? (*Histoire*, t. XXI, p. 583.)

» prohibé , il recout de la force par ses paroles , et son  
» courage reprit sa première vigueur. Dès lors il se résolut  
» de redonner ses soins aux affaires, de ne plus avoir  
» égard à ces petits abaissements, mais d'agir fortement  
» pour arriver aux moyens d'une bonne paix, et faire  
» après son possible pour faire la guerre contre le Turq  
» et le chasser des lieux saints (1). »

Serait-il possible de ne pas ajouter foi à un récit aussi simple , aussi naturel et aussi libre de passion ?

Ainsi M. Marius Topin est dans l'erreur. Il a voulu refaire l'histoire; « mais l'histoire ne se refait guère, et » la défaire est difficile, » M. Camille Doucet l'a dit dans son rapport sur *Louis XIII et Richelieu*, et il a eu raison de s'effrayer un peu pour l'auguste client de M. Marius Topin (2).

(1) *Supplément*, t. IV, fol. 63.

(2) Rapport à l'Académie française sur le concours de 1876 (*Journal officiel* du 18 novembre 1876). — L'ouvrage de M. Marius Topin, bien écrit et beaucoup lu, a déjà inspiré plus d'une page fausse sur les relations de Louis XIII avec Richelieu. M. Charles Barthélemy en a tiré un article pour ses *Erreurs et Mensonges historiques* (6<sup>e</sup> série, Blériot, à Paris, 1877). Cet écrivain affirme que M. Avenel est du sentiment de M. Topin; il se trompe. M. Avenel, au contraire, constate plus d'une fois que la bonne entente était souvent troublée (*Papiers d'Etat de Richelieu*, Introduction, t. I, p. ci; t. V, p. 58, 85-86 et *passim*).

## CHAPITRE VI.

N'y a-t-il point dans le Supplément des pièces qui figurent déjà dans l'Histoire? — Pourquoi l'auteur du manuscrit renvoie-t-il tantôt à l'Histoire, tantôt à l'Histoire générale des guerres, tantôt enfin à l'Histoire entière? — Réponse à ces deux objections.

### I

Bien que la plupart des documents conservés dans le Supplément ne se trouvent point dans l'Histoire, ou n'y soient entrés que par fragments, quelques pièces diplomatiques paraissent cependant se rencontrer à la fois dans l'un et l'autre ouvrage; telles sont les instructions envoyées le 22 juin 1634 à Charbonnières en Allemagne (1) et à Barault en Espagne (2), celle qui fut donnée le 11 juillet au sieur d'Avaux pour les cours du Nord (3), le projet de traité avec l'Angleterre au commencement de 1635 (4), enfin l'instruction à

(1) *Histoire*, t. XXII, p. 548. *Supplément*, t. II, fol. 19.

(2) *Histoire*, t. XXII, p. 551. *Supplément*, t. II, fol. 35.

(3) *Histoire*, t. XXII, p. 556. *Supplément*, t. II, fol. 54.

(4) *Histoire*, t. XXII, p. 592. *Supplément*, t. III, fol. 19.

Feuquières au mois de février de la même année (1). N'en faut-il pas conclure que nous soutenons une thèse fausse, et que le manuscrit n'est pas un Supplément des *Mémoires de Richelieu*, mais qu'il servait à compléter d'autres mémoires devant former, comme le veut M. Ranke, une *grande histoire de Louis XIII* (2) ?

Cette objection serait embarrassante si M. Avenel ne nous avait appris comment furent composés les *Mémoires de Richelieu* (3).

Le cardinal fournissait les pièces qu'il voulait y faire entrer; son secrétaire Charpentier en formait des cahiers dont chacun devait être précédé d'un sommaire de la main du ministre; puis venait le secrétaire des Mémoires, qui donnait à l'ensemble la forme de récit. Rendons sensible ce procédé en prenant pour exemple une lettre de Richelieu adressée à Bouthillier le 21 août 1629.

<i>Texte dans le cahier formé par Charpentier :</i>	<i>Même texte mis sous la forme de récit par le secrétaire des Mémoires :</i>
J'ay veu ce que vous me mandez de l'affaire de Hollande; il ne faut ny s'y précipiter ny la négliger.	Le cardinal manda au sieur Bouthillier le 21 août qu'il avoit vu ce qu'il lui

(1) *Histoire*, t. XXII, p. 582. *Supplément*, t. III, fol. 37.

(2) Comment se fait-il que M. Ranke n'ait pas vu que les *Mémoires de Richelieu* étaient la plus belle et la plus grande histoire qu'on pût écrire du règne de Louis XIII? Le cardinal n'avait-il pas dit au roi en 1639 : « J'estime que les glorieux succès arrivés à Votre Majesté m'obligent à lui faire son histoire? »

(3) *Journal des Savants* de mars 1858, p. 160.

Les Holandais aiant autrefois failli à prendre Grosle et manqué à secourir Linguem, firent la trefve y estant contraints par leur nécessité. Il est à craindre que, si Bolduc manquoit à estre pris, ils n'en fissent autant, auquel cas, la paix estant faite avec Danne-marck, nos affaires n'iroient pas bien.

Il se faut, à mon advis, servir du temps, et de la nécessité des Holandais ; il faut leur donner de bonnes paroles.

Je vous prie en parler au roy, mais sans que 68 et 69 sachent que cela vienne de moy.

Après, ayant le consentement de 51, vous parlerez à l'ambassadeur, et luy direz que, s'ils veulent, le traité se signera et s'exécutera fidèlement ; et cependant il faut, par nécessité, attendre mon retour, parce que j'en sçay mieux les particularitez que personne.

*mandoit de l'affaire de Hollande ; qu'il ne falloir n'y s'y précipiter, ny la négliger.*

Les Holandais aiant autrefois failli à prendre Grol, et manqué à secourir Linguem, *avoient fait* la trefve, y estant contraints par leur nécessité ; *qu'il estoit* à craindre que, si Bolduc manquoit a estre pris, ils n'en fissent autant, auquel cas, la paix estant faite avec Dannemarek, nos affaires n'iroient pas bien.

*Qu'il se falloir* servir, à son advis, du temps, et de la nécessité des Holandais, leur donner de bonnes paroles.

*Qu'il le prioit* en parler au roy, mais sans que le cardinal de Bérulle et le garde des sceaux sussent que cela vint de luy ; *qu'après*, aiant le consentement du roy, il *parlast* à l'ambassadeur, et luy *dist* que, *s'ils vouloient* le traité se signeroit et s'exécuteroit fidèlement ; et cependant *qu'il falloir*, par nécessité, atten-

dre son retour parce qu'il en sçavoit mieux les particularitez que personne (1).

Nous avons vu plus haut que souvent des documents reçus d'abord tout entiers dans le manuscrit des Mémoires, paraissant trop longs, étaient supprimés, ou subissaient une modification par le retranchement de tout ce qui n'était pas indispensable ou pouvait ralentir le récit. Ils n'étaient pas perdus pour cela, Richelieu les réservait pour son appendice.

Nous y sommes à présent : les pièces qui sembleraient faire double emploi sont présentées dans les *Mémoires de Richelieu* comme des faits accomplis ; elles y entrent en style de narration sous la forme indirecte, avec la conjonction *que*, et une phrase sans fin composée d'innombrables subordonnées. De plus elles n'y figurent pas tout entières ; ce qui au point de vue du cardinal n'est pas absolument nécessaire, ce qu'après les événements il a voulu céler, ce qui enfin est resté sans effet pratique, tout cela a été abrégé ou supprimé. Dans le *Supplément*, au contraire, on les voit telles qu'on les aurait trouvées dans l'appendice rêvé par Richelieu ; elles ont la forme sous laquelle elles avaient été remises aux ambassadeurs, avec tous les détails de la première composition. Ce sont des documents à l'appui de ce que rapportent les Mémoires, autrement dit, des pièces justificatives conservant les passages biffés par le cardinal, et à ce titre d'un haut intérêt, puisqu'on y voit ce que Richelieu voulait cacher.

Pour faire mieux saisir ces différences, nous allons

(1) *Journal des Savants* de mars 1858, p. 160 et 161.

mettre en regard la rédaction dans les deux livres des ordres donnés à Feuquières en février 1635 (1).

*Suppl.* : t. III, fol. 37.

*Hist.* : t. XXII, p. 582.

— Le sieur de Feuquières étant, comme nous avons dit, venu en cour, pour informer avec la vive voix le Roy et ses ministres des affaires d'Allemagne, et recevoir ses ordres, Sa Majesté, très-satisfaite de ses services, puisqu'en effet par sa prudence il avoit fait subsister ce party contre la maison d'Autriche, le renvoya exercer sa charge d'ambassadeur extraordinaire vers les protestans d'Allemagne, avec les instructions suivantes au commencement de febvrier.

S'en retournant à Worms, où il se doit faire une assemblée des quatre cercles pour prendre les moyens de continuer la guerre, afin d'obtenir une seure et raisonnable paix, les affaires à la forme suivante (*sic*).

Ceci n'est pas dans l'Histoire.

Sa Majesté envoya, le 28 janvier, le sieur de Feuquières à l'assemblée qui se tenoit à Worms des quatre cercles supérieurs de l'Allemagne, afin d'affermir ses confédérés et leur faire reprendre le courage qu'ils commençoient à perdre depuis la bataille de Nordlingen, et les détourner d'accepter les conditions du traité qui se faisoit à Pirna entre les commissaires de l'Empereur et ceux des électeurs de Saxe et de Brandebourg, et les-

(1) Pour donner une idée de l'incurie et de l'ignorance du copiste, nous transcrivons le texte tel qu'il est dans le manuscrit.

Il disposera le sieur Oxenstern, chancelier de Suède et directeur des quatre cercles de la haute Allemagne, de ne se point éloigner de Mayence, et de reprendre vigueur en la conduite des affaires, lui offrant l'assistance du Roy; on ne traitera point ici avec le sieur Grossius envoyé par ledit chancelier, remettant cette négociation au sieur de Fequières pour la faire valoir avec adresse selon le cours que prendront les choses dans l'assemblée de Worms. Cependant, pour préparer ledit chancelier à bien faire, il luy fera espérer, et même pourra s'obliger de la part du Roy, de faire entrer dans le traité de paix la récompense dudit Oxenstern pour Mayence en son particulier, et la satisfaction de la couronne de Suède, avec garentie de ce qui sera promis par la paix, qui autrement ne peut être utile à la Suède, pour le grand nombre de

quelles leur devoient être envoyées par l'électeur de Brandebourg pour les leur faire agréer; *elle lui donna charge de disposer le chancelier Oxenstern à ne se point éloigner des environs de Mayence, et à reprendre vigueur en la conduite des affaires, lui offrant l'assistance que Sa Majesté lui pourroit rendre.*

Ceci n'est pas dans l'Histoire.

princes voisins qu'elle a eu desseing d'abaisser.

Pour Benfeld, il agira avec luy en sorte qu'il luy fasse voir le tort qu'il a de ne point tenir le traité de Paris; il ne le pressera pas au dernier point de le remettre entre les mains du Roy, que Sa Majesté tient assurée (*sic*).

Il insistera à luy faire comprendre que la véritable intention de Sa Majesté est d'établir une paix assurée, ce qui ne se peut si chacun fait bande à part, et sy les couronnes de France et de Suède ne se maintiennent pour le présent et l'avenir en une étroite amitié et en la bonne foy de leur alliance, à quoy la France ne manquera pas, et ne peut croire, nonobstant tous les bruits, que ledit chancelier voulut se charger de cet extrême blâme devant la Reyne et le sénat de Suède, et de tous les princes de la chrestienté, d'avoir voulu cher-

*d'insister* à lui faire comprendre que la véritable intention de Sa Majesté étoit d'établir une paix assurée, ce qui ne *pouvoit* être si chacun *faisoit* bande à part, et si les deux couronnes de France et de Suède ne se *maintenoient*, pour le présent et à l'avenir, dans une étroite amitié et dans la bonne foi de leur alliance, à quoi Sa Majesté ne *manqueroit nullement* et ne *pouvoit* croire, nonobstant tous les bruits, que ledit chancelier voulût se charger de cet extrême blâme devant la Reine et le sénat de Suède, et de tous les princes de la chré-

cher sa seureté et ses interetz privez en s'abandonnant aux vaines promesses des ennemis de son feu maître et de sa couronne, et se séparer du Roy et de ses alliez, qui sont entièrement conjoints avec luy dans une même cause.

Sur ces fondemens le sieur de Fequières continuera (*sic*) au dessein de l'éloigner de tous traités particuliers. Et pour ce qui regarde l'électeur de Saxe, luy dira le contenu de la dépêche portée par le sieur de Beauregard qui est cy dessoubz. Et s'il y a lieu de maintenir ledit Saxe en quelque bonne intention, il portera le chancelier à le contenter raisonnablement, et sera bien qu'il porte les confédérés d'envoyer vers luy pour le convier d'envoyer des députés à l'assemblée générale des sercles, soit à Worms ou ailleurs, et empêchera que ledit chancelier aille même en Saxe comme il en thé-

tienté, d'avoir voulu chercher sa sûreté et ses intérêts particuliers en s'abandonnant aux vaines promesses des ennemis de son feu maître et de sa couronne, et se séparer du Roi et des alliés, qui étoient si étroitement conjoints avec lui dans une même cause; que sur ce fondement il le confirmât au dessein de s'éloigner de tout traité particulier; pour ce qui regarde l'électeur de Saxe, que Sa Majesté l'envoie exprès vers lui, lui représente des raisons si preignantes et lui offre des conditions si avantageuses, que s'il n'est absolument perdu de courage ou d'esprit, il ne se séparera point de la confédération, qu'il seroit néanmoins bon que ledit chancelier envoyât vers lui, au nom de tous les confédérés, quelque homme fidèle et prudent, pour le convier d'envoyer ses députés à une assemblée générale des cercles, soit à

moigne le désir. Il pressera fort ledit chancelier pour l'induire à ne point désespérer l'électeur de Brandebourg.

Et fera avancer les nouvelles levées en Suède, et donner ordre à Bannier d'appuyer les desseins de Sa Majesté pour le bien commun, et spécialement de délivrer le Virtemberg.

Pour ce qui est du duc Bernard de Veynard, il luy dira que le Roy a agréable qu'il commande les douze mil Allemans entretenus par Sa Majesté de Paris, elle consentira qu'il jouisse de lantgraviat d'Alsace ; ce qui s'entend du revenu qui pourroit appartenir à la maison d'Autriche, sans y comprendre les biens d'Eglise et des particuliers, voulant aussy qu'il y maintienne la religion catholique en liberté, selon le traité de Paris, et se réserve aussy les places fortes ; et d'autant que Sa Majesté ne s'attribue ledit pays que

Worms ou ailleurs ; et surtout *qu'il induist* ledit chancelier à ne se désespérer point de l'électeur de Brandebourg, *lequel point néanmoins il toucheroit délicatement , et autant que le permettroit l'état des affaires ; qu'il le portât aussi à le faire hâter de nouvelles levées en Suède, et à donner les ordres convenables à Bannier, afin d'appuyer le dessein de Sa Majesté pour le bien commun de ses alliés, et spécialement en ce qui regardoit la délivrance des places du Wurtemberg et des autres lieux voisins : pour ce qui concernoit le duc Bernard de Weymar, qu'il le pourroit assurer que le Roi auroit très-agréable qu'il commandât aux douze mille Allemands que Sa Majesté entretiendroit en la manière que portoit le traité fait à Paris, y observant les conditions apposées dans ledit traité sur ce sujet ; que Sa Majesté consentoit*

comme en depost et jusques à la paix, et pour la garentye des oppressions de l'un et l'autre party, Sa Majesté se réserve la principale autorité, en sorte que ledit duc jouira seulement dudit landgraviat avec sa dépendance et sous l'authorité de Sa Majesté, sans molester les habitans dudit païs par contributions et autres charges, foules de guerres et nouvelles impositions; Sa Majesté promettant audit duc qu'en cas que par un traité de paix il faille remettre ledit landgraviat, de s'employer de tout son pouvoir conjointement avec les confédérés, afin qu'il en reçoive récompense. Sa Majesté entend aussy qu'en ce cas ledit duc Bernard s'oblige par écrit et avec serment, Elle et ses confédérés, de conduire et faire agir les troupes qui sont soubz sa charge, tant celles du Roy que des confédérés, selon qu'il en sera or-

*qu'entre ci et le temps auquel se feroit le traité général de la paix, il jouit du landgraviat de l'Alsace; mais d'autant que Sa Majesté ne s'attribuoit ledit pays que comme en dépôt jusqu'à la paix, et pour le garantir de l'oppression de l'un et de l'autre parti, Sa Majesté étoit obligée de se réserver la principale autorité en iceluy pays, en sorte que ledit duc jouit du dit landgraviat avec la dépendance et sous l'authorité de sadite Majesté, sans molester les habitans dudit pays par contributions ou autres charges et foule de guerre, ou par imposition de nouveaux droits, laissant l'exercice libre de la religion catholique sans y troubler aucun.*

donné par le conseil formé de la direction, ou par le conseil de guerre qui sera près de luy, tant de la part de Sa Majesté que du conseil formé, Sadite Majesté y retenant tousjours en ladite personne du lieutenant général de ses troupes l'autorité qui luy est donnée par le traité de Paris.

De plus ledit Bernard de Veynard promettra de ne point séparer les troupes des confédérés, tant de la cavallerie que de l'infanterie, d'avec les douze mille hommes commandez par le lieutenant de Sa Majesté ou de celui qui sera en sa place contre sa vollonté, et spécialement sy lesdites troupes étoient sy éloignées qu'elles ne se pussent joindre facilement, ou pourroient en être empêchées par les ennemis, ou qu'elles eussent sujet de craindre d'en recevoir quelque dommage. Comme aussy lesdites troupes entretenues par Sa

Ceci n'est pas dans l'Histoire.

Majesté ne se sépareront de celles des confédérez, en sorte qu'elles ne se peussent joindre aisément et sans mettre en péril les unes et les autres. Ledit duc aura soin dans les départemens et garnisons, quand il faudra en faire, que les troupes de Sa Majesté soient bien traitées. En l'absence dudit duc, le lieutenant général de Sa Majesté commandera toutes les troupes de l'armée où il sera, au moins celles de Sa Majesté. Que s'il arrivoit que Sa Majesté eût besoin de ladite armée commandée par Veynard pour secourir les places qu'elle tient en Allemagne, ou au moins le long du Rhin, elle sera obligée de le faire sy Sa Majesté le désire, et sy ledit duc n'étoit occupé en quelques autres lieux qu'il ne pût abandonner sans un notable dommage pour le bien commun. De même ledit duc promettra par écrit et avec serment

Ceci n'est pas dans l'Histoire.

de ne point faire suspension d'armes ou trefves, ou entendre à aucun traité d'accommodement ou de paix avec l'Empereur ou autres princes non compris dans la confédération des quatre cercles d'Allemagne, qu'avec le sceu et exprès consentement de Sa Majesté et des confédérés.

Le sieur de Fequières fera tout ce qu'il jugera le plus à propos pour maintenir les autres princes et les communeutez en la correspondance qu'ilz doivent à l'affection et au soin de Sa Majesté pour le bien commun.

Pour ce qui est du landgrave de Hesse, outre les cent mil livres qui luy seront délivrées à Paris, à la Haye ou à Francfort, il l'assurera que sy durant le cours de la guerre il se présente occasion d'agrandir ses Etats, pourveu que ce ne soit sur les biens d'Eglise, Sa Majesté y contribuera vollontiers tout son

Ceci n'est pas dans l'Histoire.

Quant au landgrave de Hesse-Cassel, *il l'assurât* qu'outre les cent mille livres qui lui *seroient* délivrées à Paris, à la Haye ou à Francfort, si durant le cours de la guerre il se *présentoit* occasion d'agrandir ses Etats, pourvu que ce ne *fût* sur les biens d'Eglise, Sa Majesté y *contribueroit* volontiers tout

possible ; comme aussy pour rendre ses conditions bonnes en la paix et le conserver en la libre possession de ses Etats et des choses qui luy auront été accordées par ce traité de paix contre qui que ce soit.

Pour ce qui est du comte de Hanau, Sa Majesté aura bien agréable que pour le soulager de l'extrême dépence de la garnison qu'il tient dans sa ville, l'on y mette mil ou douze cens hommes du nombre des douze mil Allemands de Sa Majesté.

Pareillement Sa Majesté approuve le dessein proposé par les princes et villes proches du Rhin, pour la conservation des places qui sont sur ladite rivière, selon les conditions suivantes : lesdits princes et communeutez entretiendront à leurs dépens dix ou douze mil hommes d'infanterie et cavallerie, selon que ledit Fequières verra qu'ils pourront faire

son possible, comme aussi pour rendre ses conditions bonnes en la paix et le conserver en la libre possession de ses Etats et des choses qui lui *auroient* été accordées par le traité de paix contre qui que ce

*fût* : pour ce qui *étoit* du comte de Hanau, Sa Majesté *auroit* bien agréable que pour le soulager de l'extrême dépense de la garnison qu'il *tenoit* dans sa ville, l'on y *mit* douze cents hommes du nombre des douze mille hommes allemands que le Roi promettoit d'entretenir; pareillement Sa Majesté *approuvoit* le dessein proposé par les princes et villes proches du Rhin, pour la conservation des places qui sont sur ladite rivière, à condition que lesdits princes et communautés *entretiendroient* à leurs dépens dix ou douze mille hommes d'infanterie ou de cavalerie, selon que ledit sieur de Feuquières *ver-*

plus commodément et plus utilement pour le bien commun, lesquelles troupes ilz pourront tenir dans les garnisons et s'en servir au besoing ; Sa Majesté tiendra de sa part en deça du Rhin un pareil nombre de gens de guerre, pour le mesme sujet et en la même façon, qui sont pour deffendre tous ensemble les villes situées sur le Rhin, d'ôter aux ennemis celles qu'ilz y ont, et d'empêcher le passage de cette rivière aux ennemis. Ce qui s'entend aussy des passages de la Mosselle et du côté de Luxembourg, sy les ennemis vouloient entrer sur les Etats des confédérés.

Pour ce qui est du duc de Virtemberg, le sieur de Feuquières luy fera voir l'affection que le Roy luy porte par les ordres qu'il a donnés de secourir son pais que Sa Majesté aura tousjours en un particulier soin de conserver avec l'aide des confédérés, et s'emploiera

*roit* qu'ils le *pourroient* faire plus commodément et plus utilement pour le bien commun, lesquelles troupes ils *pourroient* tenir dans les garnisons pour s'en servir au besoin ; Sa Majesté *tiendroit* de sa part au deça du Rhin un pareil nombre de gens de guerre, en la même façon et pour le même dessein, lequel *étoit* de défendre tous ensemble les villes situées sur le Rhin, d'ôter aux ennemis celles qu'ils y *avoient*, et d'empêcher le passage de ladite rivière aux ennemis ; ce qui *s'entendoit* aussi des passages de la Moselle, du côté de Luxembourg, au cas que les ennemis la *voulussent* passer pour entrer dans les terres des confédérés : pour ce qui *étoit* du duc de Wurtemberg, que le sieur de Feuquières lui *fit* voir l'affection que le Roi lui *portoit*, par les ordres qu'il *avoit* donnés de secourir son pays que Sa Majesté

pour rendre ses conditions plus avantageuses qu'il se pourra avec garentie pour l'avenir.

Le sieur de Feuquières, étant à l'assemblée de Worms, confirmera les confédérés en la promesse qu'ilz ont renouvelée par le dernier traité, de ne point entrer en aucun accomodement ou traité de paix sans Sa Majesté, nonobstant les sollicitations de l'Empereur et de Saxe, mais bien de convenir du temps du lieu pour une assemblée générale de tous les cercles, afin de se résoudre tous ensemble à ce qui sera expédient pour le bien commun, se résolvant cependant et préparant les moiens à faire la guerre et à délivrer les païs des confédérés.

Afin que lesdits confédérés sçachent que Sa Majesté n'obmet rien de sa part pour contraindre les ennemis par la violence ouverte à conclure une bonne paix,

*auroit* toujours un singulier soin de conserver avec l'aide des confédérés, et *s'emploieroit* pour rendre ses conditions les plus avantageuses qu'il se *pourroit*, et avec garentie pour l'avenir; que surtout ledit Feuquières, étant à l'assemblée de Worms, *confirmât* les confédérés en la promesse qu'ils *avoient* renouvelée par le dernier traité de ne point entrer en aucun accomodement ou traité de paix sans Sa Majesté, nonobstant toutes les sollicitations de l'Empereur et de l'électeur de Saxe, mais de convenir du temps et du lieu pour une assemblée générale de tous les cercles, afin de résoudre tous ensemble ce qui *seroit* expédient pour le bien commun, *prenant cependant les résolutions convenables*, et préparant les moyens propres pour faire la guerre *plus avantageusement qu'il se pourroit en délivrant par leurs forces*

n'en négligeant point les ouvertures, il leur fera entendre que Sa Majesté persiste à se déclarer publiquement contre la maison d'Autriche affin d'asseurer la liberté de ses alliés.

Et pour leur faire voir qu'elle ne le faict pour un inthérest particulier, ny pour s'agrandir au préjudice du repos public, mais pour le seul zèle de la justice, elle trouve bien à propos que lesdits confédérés se disposent d'entrer conjointement avec elle, après l'assemblée générale des cercles, en un traité public avec l'Empereur et les alliés, pour voir si on pourra couper la racine des différens qui empêchent la tranquillité publique, et remettre l'empire en sa première splendeur.

Sur quoy Sa Majesté voulant que toutes ses actions soient connues à ses alliés, n'ayant aucun objet que leur bien, leur fait sçavoir par le sieur de Fequières

*communes* les pays des confédérés.

Et afin que lesdits confédérés *sussent* que Sa Majesté *n'omettoit* chose aucune de sa part *qui pût servir au dessein qu'ils devoient avoir* de contraindre les ennemis par la violence ouverte à conclure une bonne et sûre paix, et à ne point négliger durant ce temps-là les ouvertures qui s'en pourroient offrir, ledit Feuquières leur *feroit* entendre que Sa Majesté *persistoit en la volonté qu'elle avoit* de se déclarer publiquement contre la maison d'Autriche pour assurer la liberté de ses alliés; et pour faire voir qu'elle ne le *faisoit* pour aucun intérêt particulier, ni pour s'agrandir au préjudice du repos public, mais par le seul zèle de la justice, elle *trouvoit* bien à propos que lesdits confédérés se *disposassent* d'entrer conjointement avec elle, après l'assemblée générale des cer-

que le pape, ayant fait sçavoir par ses nonces à Sa Majesté qu'il a obtenu de l'Empereur d'entrer en un traité public, et de convenir d'un lieu dans l'Allemagne, auquel l'Empereur au nom de ses alliés, et Sa Majesté avec ses aliés pourraient envoyer leurs ambassadeurs, pour composer les présents mouvemens, Sa Majesté a répondu au pape qu'elle ne vouloit entrer en aucun traité qu'avec le concours et consentement de ses confédérés, et qu'elle sçauroit plus expressément leurs intentions à l'assemblée de Worms, se remettant à l'avis du temps et du lieu (*sic*). Pour le lieu, il luy semble Ulm, Francfort ou Worms plus propres; pour le temps, on en pourra délibérer à l'assemblée générale des cercles.

Le sieur de Fequières ôtera aux confédérés la crainte qu'ilz pourroient avoir que le pape par ce

cles, en un traité public avec l'Empereur et ses alliés, pour voir s'il y *au*roit *moyen de couper* la racine de tous les différends qui *pourroient* empêcher la tranquillité publique, et remettre l'Empire en sa première splendeur; sur quoi Sa Majesté, qui *vouloit* que toutes ses actions *fussent* connues à ses alliés, comme n'ayant autre objet que leur bien, leur *faisoit* savoir par ledit Feuquières que le pape ayant fait entendre à Sa Majesté par ses nonces qu'il *avoit* obtenu de l'Empereur d'entrer en un traité public, et de convenir d'un lieu dans l'Allemagne auquel ledit Empereur, au nom de ses alliés, et Sa Majesté conjointement avec les siens, pourroient envoyer leurs ambassadeurs pour composer des présens mouvemens et *faire cesser les troubles de l'Empire*, Sa Majesté auroit fait réponse au pape qu'elle ne vouloit

moien se mêlat de leurs affaires, ce qu'il ne fera, Sa Majesté l'en ayant rendu capable nonobstant tout ce que les Espagnols lui ont voulu persuader. Si l'assemblée se porte d'elle-même au désir que le Roy, pour l'engager davantage en leurs affaires et les autoriser, reçoive luy-même la proposition de l'Empereur sur l'acceptation du lieu et du temps de l'assemblée, le sieur de Feuquières ne le refusera, faisant voir que Sa Majesté s'emploie volontiers en ce qui est de leur bien. Si l'assemblée ne l'agrée pas, il prendra garde que le chancelier de Suède ou l'électeur de Saxe, ou le lantgrave d'Armstat (de Darmstadt) s'offrant à ménager cela avec l'Empereur, ne se servent de ce moien pour entretenir une secrète intelligence avec l'Empereur et les confédérés, et et se rendent maîtres de la négociation et du pourpar-

entendre à aucun traité qu'avec le commun concours et consentement des confédérés, et qu'elle sauroit plus expressément leurs intentions par le sieur de Feuquières en l'assemblée de Worms, se remettant à l'avis commun pour le choix du lieu et du temps; quant au lieu, il lui semble qu'Ulm, Francfort ou Worms seroient bien à propos; pour le temps on en pourra délibérer à l'assemblée générale des cercles; *qu'il ôtât* aux confédérés la crainte qu'ils pourroient avoir que le pape par ce moyen se mêlât de leurs affaires, *même étant bien éloigné de s'entremettre de ces différends si embrouillés*, Sa Majesté l'ayant rendu capable, nonobstant tout ce que les Espagnols lui avoient voulu persuader, *qu'elle ne devoit et ne pouvoit se séparer de ses confédérés*; que si l'assemblée de Worms se portoit d'elle-même à désirer

ler. Le sieur de Feuquières prendra lors les expédiens qu'il jugera plus convenables pour divertir ce mauvais effet. Il donnera part aux confédérés de ce que Sa Majesté a été certainement informée du traité fait à la fin de septembre entre l'Empereur et le Roy catholique pour trois ans, afin de s'asseurer entièrement de l'Allemagne, comme ils se promettent durant ce temps-là d'y établir pour jamais la domination de la maison d'Autriche, tant à la ruine des princes catholiques que des protestans. D'où il prendra sujet de leur faire connoître l'extrême besoin qu'ilz ont de la présente assistance de Sa Majesté, et de sa garentie pour l'avenir, veu le peu d'assurance qu'ilz peuvent prendre à l'Empereur, qui dépend plus que jamais des Espagnols, et s'étant obligé de ne pouvoir traiter sans eux, de leur donner des places, des que le Roi, comme pour l'engager davantage en leurs affaires et les autoriser, *refusât* lui-même la proposition de l'Empereur sur l'acceptation du lieu et du temps de l'assemblée, ledit Feuquières ne le *refusât* pas pour montrer que Sa Majesté *s'employoit* volontiers en toutes les choses qui pouvoient tourner à leur plus grand avantage et à faire mieux connoître combien elle embrassoit leurs intérêts ; que si l'assemblée *n'agréoit* pas ce moyen, le sieur de Feuquières *prendroit* garde que le chancelier Oxenstiern, ou l'électeur de Saxe, ou le landgrave de Darmstadt, s'offrant à ménager eux-mêmes ce que dessus avec l'Empereur, ne se *servissent* de cette occasion pour entretenir quelque secrète intelligence entre l'Empereur et les confédérés, et se *rendissent* plus maîtres de la négociation et du pourparler de la paix ; sur quoi ledit

monstres, et le pouvoir de faire toute sorte de levées et logemens dans l'Empire, outre plusieurs articles secrets qui vont à l'entière destruction de l'Empire. Ce qui fera voir aux alliez qu'ilz doivent bien se garder de conclure aucun traité avec l'Empereur que le Roy d'Espagne ne le souscrive et ratifie, pour éviter le piège infallible où l'on tomberoit par l'artifice des Espagnols, qui ne veulent s'engager, mais faire seulement agir l'Empereur et prendre les places qu'il leur donnera comme il a fait cy devant le Palatinat, Juliers, Rhinberg et autres lieux, souz prétexte de récompence des fraix de la guerre et autres inventions, de quoy ils ne manquent pas quand ils sont les plus forts.

Le sieur de Feuquières se servira aussy de cecy pour faire voir aux confédérés l'utilité des conseilz de Sa Majesté, de séparer d'avec

Feuquières *prendroit* sur l'heure les expédients qu'il *jugeroit* plus convenables pour divertir ce mauvais effet; *qu'il donneroit* part aux confédérés que Sa Majesté *aurait été* certainement informée du traité fait à la fin de septembre, entre l'Empereur et le Roy d'Espagne pour trois ans, afin de s'assurer entièrement de l'Allemagne, comme ils se promettent de faire durant ce temps-là, et y établir pour jamais la monarchie de la maison d'Autriche, tant à la ruine des autres princes catholiques que des protestans; d'où il *prendroit* sujet de leur faire connoître l'extrême besoin qu'ils ont de la présente assistance de Sa Majesté et de sa garantie pour l'avenir, considérant le peu d'assurance qu'ils peuvent prendre à l'Empereur, qui dépend plus que jamais des Espagnols *absolument*, s'étant obligé de ne pouvoir traiter sans eux et leur don-

les Espagnols les princes catholiques de l'Empire, et qu'il seroit à désirer que tous venans à recognoistre leur commun péril, s'unissent pour s'y opposer, et à tourner leurs forces contre la maison d'Autriche, d'où leur mal peut venir.

ner des places, montres, et le pouvoir de faire toute sorte de levées et de logemens dans l'Empire, outre plusieurs articles secrets qui vont à l'entière destruction *des droits et de la liberté dudit Empire*; ce qui pourroit servir à faire voir aux alliés qu'il *falloit* bien se garder de conclure aucun traité avec l'Empereur que le roi d'Espagne ne *souscrivit et ratifiât*, pour éviter le piège infailible où l'on tomberoit par l'artifice *ordinaire* des Espagnols, qui ne veulent s'engager à rien *pour demeurer libres*, pour faire agir l'Empereur en leur nom et prendre leurs intérêts comme il a fait ci-devant dans le Palatinat, où *il les avoit établis*, dedans Juliers, Rhinberg et autres lieux sous prétexte de récompense des frais de la guerre et de mille autres inventions, dont ils ne *manqueroient* pas quand ils *seroient* les plus forts;

que ledit Feuquières pourroit aussi se servir de ce que dessus; pour faire voir aux confédérés l'utilité des conseils de Sa Majesté de séparer d'avec les Espagnols les princes catholiques de l'Empire, et qu'il seroit à désirer que tous, venant à reconnoître leur commun péril, s'unissent à s'y opposer et à tourner leurs forces contre la maison d'Autriche d'où le mal peut venir.

Il informera souvent Sa Majesté de tout ce qui sera plus important à son service, et tiendra correspondance avec MM. les maréchaux de la Force et de Brézé, généraux de Sa Majesté en Allemagne, pour rendre leur employ et l'armée plus utiles; de plus on luy donnera charge de rassembler les douze mil hommes allemans qu'on a levés, desquels il doit avoir commandement comme lieutenant général.

Ceci n'est pas dans l'Histoire.

Voilà, parmi les pièces mentionnées ci-dessus, celle

qui, dans l'Histoire et le Supplément à la fois, offre le plus de ressemblance; nous l'avons choisie à dessein afin de n'affaiblir en rien ce qui paraîtrait une difficulté, et qui en réalité n'en est point.

Ne nous arrêtons pas à la différence des préambules; elle est nécessaire à cause du plan propre à chaque ouvrage.

Pour gagner Oxenstiern, Richelieu homme d'Etat, le leurrait par la promesse de la principauté de Mayence; devenu historien après les événements accomplis, il ne veut point paraître avoir pris un engagement qui ne fut point tenu.

Quand l'Histoire a été rédigée, Benfeld était à nous; on pouvait négliger alors les pourparlers pour cette petite place comme pour toutes les autres de ce genre, elle était comprise dans l'Alsace.

Les conventions stipulées avec Bernard de Saxe-Weimar au sujet du commandement des troupes étaient nécessaires dans une instruction diplomatique, où les plus petites négligences pouvaient avoir des conséquences graves; les insérer dans l'Histoire a paru fastidieux à Richelieu.

On peut en dire autant de l'ordre donné à Feuquières de se tenir en correspondance avec les maréchaux de La Force et de Brézé.

Il fallait que l'électeur de Saxe fût *perdu de courage ou d'esprit* pour se séparer de la confédération des princes protestants; cela était facile à écrire après les événements qui lui avaient fait payer cher sa faute.

Pour la jouissance du landgraviat accordée à Bernard, l'instruction prêtait à des contestations ultérieures; l'Histoire a voulu marquer que le duc ne l'avait

« qu'entre-ci et le temps auquel on feroit le traité  
» général de la paix. »

Les princes protestants craignaient, avec quelque raison, l'intervention du pape dans les affaires d'Allemagne. Pour les rassurer, on corrigea l'instruction en y insistant sur le peu de goût du Saint-Père à *s'entremêler de ces différends si embrouillés.*

Sa Majesté ne s'emploierait pas seulement « en ce qui  
» étsit du bien des alliés, » — mais « en toutes choses  
» qui pouvoient tourner à leur plus grand avantage, et  
» à faire mieux connoître combien elle embrassoit leurs  
» intérêts. »

Nous voudrions comparer encore, dans l'Histoire (1) et dans le Supplément (2), le texte de l'instruction donnée le 11 juillet 1634 au comte d'Avaux pour le Danemark, la Suède et la Pologne; mais de crainte d'être trop long, ne citons que le passage le plus caractéristique, biffé dans le premier ouvrage et conservé dans le second; il fera voir avec quel soin minutieux Richelieu instruisait ses agents diplomatiques, quelle attention il donnait à des circonstances futiles en apparence, mais importantes au fond, et quelle connaissance exacte il avait des cours étrangères, toutes choses qui ne paraissent pas assez dans son Histoire.

« Le sieur d'Avaux, outre les compliments qu'il rendra à la Royne héritière (Christine de Suède) de la part du Roy, il tesmoignera à la Royne vefve que sa Majesté veult prendre un soing très-particulier de ses intherestz et de ceux de la Royne sa fille, et de

(1) T. XXII, p. 556.

(2) T. II, fol. 55.

» l'Electeur de Brandebourg son frère, dont Sa Majesté  
» a grande satisfaction ; il fera le mesme vers le prince  
» Palatin , duc des Deux-Pontz, qui a espousé la sœur  
» du deffunt Roy de Suède, laquelle il visitera au nom  
» du Roy. Et quant à son mary, qui est le puisné du  
» duc des Deux-Pontz qui se tient à Sarbrik proche  
» nostre frontière, il luy dira que le Roy ayme grande-  
» ment son dict frère et toute sa maison..... Il verra  
» aussy le sieur de La Garde, général des armées et le  
» premier des sénateurs, luy faisant valoir la bienveil-  
» lance que le Roy luy porte pour estre originaire de  
» ce royaume (de France), où ses mérites sont fort  
» conneus. »

Ajoutons que dans toutes les pièces reçues dans l'His-  
toire en entier ou par fragments, une foule de termes  
et de sens ont été changés, et convenons que l'auteur  
du Supplément aurait eu tort de ne pas donner dans  
leur forme première et intégrale des documents qui ne  
nous seraient parvenus que mutilés, et, par conséquent,  
insuffisants pour présenter avec ses vrais caractères la  
situation qui les avait produits (1). Ainsi se trouvent  
réparées au profit de la postérité les altérations sans  
nombre que Richelieu faisait subir aux originaux avant  
d'en permettre l'insertion dans ses Mémoires (2).

(1) M. Avenel fait plus d'une fois ce qu'on aurait tort de reprocher à l'auteur du *Supplément*. Ainsi, t. III, p. 573, il donne avec sa forme originale une lettre qui a passé tout entière dans l'Histoire sous forme de récit, t. XXII, p. 170.

(2) Avenel, *Journal des Savants* d'août 1858.

II

Dans les deux premiers volumes le Supplément renvoie à l'*Histoire générale des guerres* (1) ; au commencement du troisième, à l'*Histoire générale des guerres* et à l'*Histoire* à la fois (2) ; à la fin du troisième et dans le quatrième, tantôt à l'*Histoire entière* (3), tantôt simplement à l'*Histoire* (4). Pourtant les *Mémoires de Richelieu* répondent toujours exactement à ces renvois. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Nous pensons que si Richelieu, pour la période de 1624 à 1630, a réuni dans un seul ouvrage les événements de l'intérieur et de l'extérieur, il a changé de dessein pour les années suivantes. En effet, déjà avant les guerres où le cardinal engagea la France par des alliances et des subsides d'abord, plus tard par ses propres armées, son œuvre historique était si volumineuse qu'il fallait la réduire par des suppressions multipliées et regrettables. Quelles proportions démesurées ne devait-elle point prendre si, à partir de 1631, on y ajoutait les actes diplomatiques qui nous préparaient des auxiliaires contre la maison d'Autriche, les récits d'opérations militaires, de marches, de campagnes, de batailles, de traités de paix, etc. ? Pour se mettre à l'aise, Richelieu aura eu l'idée de faire deux recueils de documents, l'un pour les choses de France seulement, l'*Histoire*, l'autre pour les affaires du dehors,

(1) T. I, fol. 99, et t. II, fol. 156.

(2) T. III, fol. 37.

(3) T. III, fol. 228, et t. IV, fol. 239.

(4) T. III, fol. 146, 153, 225; etc., et t. IV, fol. 20, 31, 57, etc.

*l'Histoire générale des guerres*. Il se sera aperçu, après l'achèvement de ce double travail, qu'il était difficile de séparer deux ordres de faits étroitement liés et exerçant les uns sur les autres une influence réciproque; il aura finalement fait réunir le tout sous le nom d'*Histoire entière* ou simplement d'*Histoire*, écartant quantité de pièces et de notes pour la continuation de l'appendice dont, avec raison, M. Avenel lui prête la pensée, et dont nous croyons tenir la dernière partie, de 1634 à 1638. Les deux premiers volumes et le commencement du troisième de ce Supplément auront été écrits avant la fusion des deux ouvrages en un seul; la fin du troisième, au contraire, et le commencement du quatrième n'auront été composés qu'après. Si cela était, les renvois à *l'Histoire générale des guerres* et à *l'Histoire* d'abord, à *l'Histoire entière* ensuite, s'expliqueraient tout naturellement. Examinons la question.

On ne peut douter que le manuscrit A, trouvé et analysé par M. Avenel, ne contienne, de 1624 à 1630, l'histoire intérieure et extérieure à la fois. Il est certain aussi que le manuscrit B, employé pour les éditions de Petitot et de Michaud, renferme à la fois les événements du dedans et ceux du dehors jusqu'en 1638. De plus, l'un qui est un original, et l'autre qui est une copie, ont été faits également dans le cabinet de Richelieu; M. Avenel l'affirme sans hésiter (1). Mais ce savant n'affirme pas que le manuscrit A ait existé dans sa forme première pour les années 1631 à 1638, il le suppose simplement. « Si le manuscrit B, » dit-il (2), « est la copie du manus-

(1) *Journal des Savants* d'août 1858, p. 497 et 499.

(2) *Ibid.*, p. 501.

» crit A, et si dans la partie postérieure à 1630 ce  
» manuscrit procède toujours avec ses allures de copie,  
» il faut en conclure que les volumes du manuscrit A  
» se rapportant aux années suivantes doivent avoir  
» existé, et qu'ils ont également servi de texte, pour  
» lesdites années, au second manuscrit des Affaires  
» étrangères, qui, lui, ne présente aucun des caractères  
» d'une rédaction originale. Il est impossible que pour  
» la dernière moitié on n'ait pas fait le même travail  
» préparatoire qui a été exécuté pour la première, et  
» qu'il n'y ait pas eu une composition d'essai, un  
» brouillon original qui ait précédé ce manuscrit B. »

N'attaquons point l'hypothèse de M. Avenel, admettons avec lui qu'il y a eu préalablement pour les années 1631 à 1638 une composition d'essai, comme pour les années antérieures; cela ne nous empêche pas de croire que ce brouillon original a été double, renfermant d'un côté l'histoire intérieure avec ce qui se rapportait au gouvernement en général, de l'autre l'histoire militaire avec tout ce qui s'y rattachait, et que le cardinal en a fait tirer finalement tout ce qu'il lui a plu de faire entrer dans le manuscrit B. Voici sur quels fondements repose notre opinion :

Il doit y avoir eu, à partir de 1631, une modification quelconque dans l'Histoire du cardinal, puisque, parmi les manuscrits, ceux qui sont restés incomplets s'arrêtent en 1630 ou commencent en 1631. Dans le premier cas est le manuscrit A, et un autre qui part de 1609 (1); dans le second, l'un qui va jusqu'en 1633 (2), un autre

(1) *Journal des Savants* de mars 1858, p. 168.

(2) *Ibid.*, mai 1859, p. 305.

jusqu'en 1638 (1), un troisième encore jusqu'en 1638 (2), un quatrième de même jusqu'en 1638 (3), un cinquième enfin jusqu'en 1636 et pour l'*histoire intérieure* seulement (4). Un seul fragment se compose des années 1622 à 1626 (5).

Remarquons bien que le cinquième des manuscrits que nous venons d'indiquer, celui de Jacques Dupuy, contient des extraits qui « se rapportent aux choses de » France seulement, et néglige tout ce qui tient aux » affaires du dehors (6). » Sans doute, on peut supposer que c'est le travail d'un abrégiateur qui n'a voulu garder du grand ouvrage que des passages de son choix; mais il est aussi permis de croire que c'est une copie d'un original qui renfermait les *choses de France seulement*.

D'un autre côté, Richelieu avait fait réunir le travail des divers secrétaires d'Etat de la guerre, Le Beauclerc, Servien, Sublet de Noyers, pendant toute la durée de sa puissance; on le trouve encore au dépôt de la guerre dans une série non interrompue de soixante-deux volumes in-folio manuscrits (7). Est-il téméraire de croire qu'il le destinât à une *Histoire générale des guerres* ?

Que le cardinal ait fait réunir deux recueils ainsi formés en un seul, on en trouverait la preuve préalable dans l'expression d'*Histoire entière* dont se sert l'auteur

(1) *Journal des Savants* de mai 1859, p. 306.

(2) *Ibid.*, p. 307.

(3) *Ibid.*, p. 308.

(4) *Ibid.*, p. 309.

(5) *Ibid.*, p. 303.

(6) *Ibid.*, p. 309.

(7) Avenel, *Papiers de Richelieu*, préface, p. x.

du Supplément quand il cesse de faire la distinction entre l'*Histoire* et l'*Histoire générale des guerres* ; mais il est plus concluant de la chercher dans les Mémoires mêmes tels qu'ils nous sont parvenus.

Nous avons fait remarquer plus haut que les événements de l'année 1634 sont mal exposés. Les moindres se trouvent les premiers ; tels sont les boutades de Monsieur, les brouilleries de la reine mère, la condamnation de Chavagnac et du père Chanteloup, le mariage du cardinal de Lorraine, etc. Les faits plus importants viennent ensuite ; c'est la révolte de Wallenstein, l'alliance avec les confédérés de Heilbronn et de Francfort, la défaite de Nordlingue. Il était pourtant facile de mettre ceux-ci au premier rang, puisque le récit de ce qui concerne le duc de Friedland commence au 1<sup>er</sup> janvier. Il y aurait eu ainsi de la suite dans l'histoire des affaires de l'intérieur, et l'on n'aurait pas été réduit, après les avoir laissées, à y revenir plus loin. L'interposition des faits militaires tirés de l'*Histoire générale des guerres* n'est-elle pas visible ici ?

On remarque plus d'ordre dans les livres XXVI, XXVII et XXVIII consacrés aux années 1635, 1636 et 1637 ; mais le désordre reparaît en 1638, où de Bernard de Saxe-Weimar on passe au siège de Saint-Omer et aux opérations en Guyenne pour revenir à Saint-Omer et à Bernard, où on parle du duc de La Valette au commencement pour le laisser et puis retourner à lui, où de l'intérieur on passe à l'extérieur, des affaires politiques aux affaires religieuses, et où ce qui concerne les événements militaires est fort long et ne peut être tiré que de cette *Histoire générale des guerres* dont les *narres* sont si amples.

Vers la fin du livre XXVI les Mémoires de Richelieu (1) développent longuement nos relations, en 1635, avec les Provinces-Unies dans leur connexité avec celles d'Allemagne, d'Italie et d'Angleterre; tout à coup ils les interrompent par le récit des séditions de Guyenne et le danger qu'avait couru le roi d'être frappé de la foudre. M. Petitot (2) n'y a pas fait attention; MM. Michaud et Poujoulat en ont, au contraire, été frappés (3), et ils ont rétabli le texte comme l'indiquait le bon sens.

Comment expliquer ces écarts et bien d'autres, sinon par la fusion de deux ouvrages en un seul? Le secrétaire chargé de ce travail était maladroit; Richelieu absorbé, vers la fin de sa vie, par la diplomatie, les sièges et les campagnes, manquait de loisir et de santé pour le suivre de près.

Ainsi tombe la seconde objection: l'auteur anonyme du Supplément, nommant d'abord l'*Histoire* d'un côté et l'*Histoire générale des guerres* de l'autre, n'a plus eu à s'occuper, à la fin, que de celle qui était sortie de leur réunion, c'est-à-dire de l'*Histoire entière*.

(1) T. XXIII, p. 662.

(2) T. XXVIII, p. 504.

(3) T. XXIII, p. 667.

## CHAPITRE VII.

Que l'auteur du Supplément n'est autre que le secrétaire qui à partir de 1631 a mis en ordre et rédigé les Mémoires de Richelieu ; quel est son nom et quand il a écrit.

Quiconque a la patience de lire attentivement les Mémoires de Richelieu, y remarque, selon les différentes parties, différentes sortes de style.

Les dix premiers livres (1610-1619), publiés d'abord à part en 1730 sous le titre d'*Histoire de la mère et du fils*, et faussement attribués à Mézeray, sont de la composition même de Richelieu, comme aussi les quatre qui suivent (1620-1623). Le cardinal les a écrits pour la reine mère dans le temps de son union avec elle, « et » il a voulu y mettre tout le talent de style dont il était » capable (1). » C'est de ces quatorze livres qu'il parle dans la lettre au roi imprimée en tête du *Testament politique* :

« Peu de temps après avoir eu cette pensée (d'écrire » l'Histoire du roi) je me mis à travailler, croyant que » je ne pouvois commencer trop tôt ce que je ne devois

(1) Notice de Michaud et Poujoulat sur les Mémoires de Richelieu, t. XXI, p. 6.

» finir qu'avec ma vie. J'amassai non-seulement avec  
» soin la matière d'un tel ouvrage, mais, qui plus est,  
» j'en réduisis une partie en ordre, et mis le cours de  
» quelques années quasi en l'état auquel je prétendois le  
» mettre au jour (1). »

Dans cette première partie, Richelieu parle à la première personne. A partir de 1624, la troisième personne remplace la première, mais jusqu'en 1630 la langue reste la même, ferme, raide, un peu solennelle, exempte en général de figures et de comparaisons.

En 1631, et plus sensiblement en 1633, le ton change, le style devient plus doux, plus simple; l'exposition des faits est entremêlée d'observations, de comparaisons poétiques, et sauf un grand nombre d'additions et de corrections qui portent encore la marque de Richelieu, c'est, à s'y tromper, le style du Supplément. Cette ressemblance que M. Ranke ne pouvait comprendre, l'avait néanmoins frappé. Il dit, par exemple, que les récits que l'auteur du manuscrit fait des discussions de la famille royale ont une grande ressemblance avec ceux qu'on trouve dans les Mémoires de Richelieu, mais qu'ils sont plus simples et moins passionnés. Nous avons mis en regard plus haut (2) précisément deux de ces passages; on ne peut nier que ce ne soit de part et d'autre la même plume. En voici un autre; il a rapport aux insolences du duc de Lorraine :

*Hist.* : t. XXII, p. 615  
(année 1635).

*Suppl.* : t. III, fol. 60  
(année 1635).

Le duc étoit si insolent | Le duc de Lorraine fit

(1) *Journal des Savants* de mars 1858, p. 156.

(2) Voir à la fin du chap. II.

qu'il avoit fait jeter en fonte des médailles, sur l'un des côtés desquelles il y avoit un bras tenant une épée qui tranchoit trois lis, avec cette inscription : *Hanc dabit ULTRO messem* ; en quoi il temoignoit sa folie et son outrecuidance, qui étoient mal soutenues de valeur, puisque le seul éclat des armes de Sa Majesté étoit suffisant de le faire fuir partout où il lui donnoit dans la vue. Il fut aussi si inconsidéré qu'il dit à un de nos prisonniers qu'à son retour il dit au Roi qu'il lui fait faire son procès, mais qu'il avoit le sien dans sa poche, et que dans six semaines il le verroit au Louvre.

faire des médailles d'or avec son effigie ayant pour revers un bras tenant une épée de laquelle il abat trois fleurs de lis soubz cette devize : En temps je moissonne. Il avoit presque fait mettre la même à Tubinque dans le Virtemberg en latin : *Talem dabit ULTRO messem*. Je ne sçais pas quand il trouvera ce temps puisqu'il n'y a pas encore un mois qu'on lui vient d'enlever la dernière de ses places pour la seconde fois. De sorte qu'il ne lui reste à présent pas seulement une motte de terre, et peut dire en vérité comme le filz de Dieu que les renards ont leurs tanières et les oiseaux leurs nids, mais que luy n'a pas qui lui appartienne où reposer sa tête.

N'est-ce point le même ton d'ironie, avec cette différence toutefois que le Supplément, outre l'avantage de l'exactitude historique, a mieux gardé la tournure poétique, n'ayant pas été retouché par la main sévère de Richelieu? Ne sent-on pas que les nouveaux malheurs

de l'impertinent duc de Lorraine arrachent à l'écrivain un nouveau cri de joie?

On sait que le prétexte de guerre en 1635 fut la prise de Trèves et l'emprisonnement de l'archevêque-électeur par les Espagnols. Le secrétaire de Richelieu avait rapporté ce double acte d'hostilité avec sa bonne foi ordinaire et sans exagération. Le cardinal, qu'on accusait d'avoir déclaré la guerre sans nécessité, a voulu, dans l'intérêt de sa cause, aggraver les violences de l'Espagne, et tout en abrégeant, selon son habitude, le récit dans l'*Histoire*, il l'a chargé; le secrétaire, de son côté, l'a rapporté dans le *Supplément* tel qu'il avait été fait d'abord. Jugez-en par la comparaison des deux textes :

*Hist.* : t. XXII, p. 581.

La prise de Sierck, qui fut si lâchement rendue par Deschapelles, comme nous avons dit ci-dessus, ouvrit le chemin aux ennemis de se rendre maîtres de la ville de Trèves; car, dès le 25 mars, le comte d'Emden, avec deux mille hommes de pied et cinq cents chevaux qu'il tira de Thionville et de Sierck, cachant son infanterie dans des bateaux couverts de tentes de toile, comme si c'eût été de la

*Suppl.* : t. III, fol. 118.

Après la prise de Sirque, comme nous avons dit, Cerfontaine, Liégeois, qui avoit aidé au capitaine Maillard à la prendre, y disposa des pétards et autres choses nécessaires pour surprendre une place. Le comte d'Heinden, gouverneur de Luxembourg, qui avoit la conduite de l'entreprise, lui envoya des troupes environ deux mil hommes qu'il fit embarquer au soir, et arrivèrent à Trè-

marchandise, se présente à la porte du pont et la pétarde; le fils de Bussi-Lamet, dont le père étoit lors à Coblentz, y court incontinent à la tête de son régiment, et combat si courageusement qu'il les repousse; mais les ennemis en même temps pétardèrent une autre porte de la ville par laquelle la cavalerie entra, qui, à l'aide des habitans qui se joignirent à elle, surmonta la résistance des nôtres, et se rendit maître de la place, prenant Bussi-Lamet et plusieurs autres prisonniers. L'électeur, qui avoit été plusieurs fois convié de se retirer à Metz, et qui en avoit la volonté, mais dont sa mauvaise fortune lui avoit fait retarder l'exécution de jour à autre, fut pris et traité de paroles fort injurieusement par le comte d'Embden, *son argent et ses meubles pillés devant lui*, et lui emmené comme prisonnier de guerre sans autre de ses serviteurs ves le vingt-sixiesme de mars la nuit. La sentinelle ayant demandé qui va là, on répondit que c'étoient des bateaux de sel. Ilz coulèrent le long de la muraille, où il y a une porte qu'ils pétardèrent. A ce bruit le fils du vieux Bussy, qui commandoit en l'absence de son père, qui étoit lors depuis peu à Coblents, courut, et la plus grande partie de la garnison. Les Espagnolz étant déjà entrés en grand nombre se batirent plus de deux heures, avec incertitude à qui seroit la victoire; mais comme la garnison n'étoit que de deux mil hommes, divertis en d'autres endroits, ilz ne purent empescher qu'une partie des ennemis ne passassent à la porte de Luxembourg, qu'ilz pétardèrent par le dedans, par laquelle le comte d'Heinden entra avec cinq cens chevaux, qui se rendirent maîtres de la ville, prirent le jeune Bussy prisonnier, et

qu'un chapelain, deux pages et un valet de chambre; ce qui fut trouvé d'autant plus étrange de ses ennemis les moins intéressés, qu'outre qu'il n'avoit commis aucune action de laquelle l'Empereur pût tirer juste sujet de se plaindre, quand même il l'auroit commise, il n'avoit point été déclaré ennemi de l'Empire ni banni (mis au ban), qui sont les formes qui ont été de tout temps observées envers les moindres membres de l'Empire, quand ils auroient été même notoirement déclarés rebelles.

environ de quatre à cinq cens François, puis allèrent à l'archevêché où ilz trouvèrent l'électeur qu'ilz menèrent à Luxembourg, et puis dans la citadelle d'Anvers. *Ilz ne rencontrèrent pas ses trésors, que peu auparavant il avoit envoyé avec son neveu et ses autres parens à Metz...* (1) Sa Majesté avoit été assurée du mauvais traitement qu'on luy faisoit, ne luy aiant voulu promettre (permettre) qu'un valet de chambre après luy avoir refusé un chirurgien dont il avoit absolument besoin, tant on le tenoit serré.

Puisque nous sommes à cette grave affaire de Trèves, afin de ne pas allonger outre mesure les extraits, nous prions le lecteur de vouloir bien vérifier sur la demande de liberté de l'archevêque (2) ce que nous venons de dire de son arrestation et de la prise de la ville. Il verra que Richelieu a fait au premier travail les corrections de manière à se montrer réduit à la nécessité de déclarer la guerre (3).

(1) *Supplément*, t. III, fol. 140.

(2) *Histoire*, t. XXII, p. 602. *Supplément*, t. III, fol. 140.

(3) M. Avenel signale un grand nombre de modifications pareilles au

L'identité de la plume qui a rédigé à la fois la fin de l'*Histoire* et le *Supplément*, ressort encore mieux de l'identité de langue et de tournure d'esprit que de la similitude des récits. Avant 1633, on ne voit, au commencement d'aucun livre de l'*Histoire*, un de ces préambules poétiques ou philosophiques par lesquels débute à plusieurs reprises une nouvelle année du *Supplément*; mais on les trouve à peu près régulièrement de 1633 à 1638. Ils se ressemblent trop et sont trop sûrement tracés de la même main pour que nous puissions nous dispenser de les citer.

ANNÉE 1633.

*Hist.* : t. XXII, p. 435.  
(année 1633).

*Suppl.*

La vie de l'homme, mais principalement celle d'un souverain qui a une grande monarchie à gouverner, est bien proprement comparée à un jeu de dés auquel, pour être heureux, il faut que le jeu en die et que le joueur sache bien user de sa chance. Or, de ces deux choses la première n'est pas en notre puissance, elle dépend de	L'année 1633 manquant, la comparaison est ici impossible.
--	---

manuscrit A avant que Richelieu en eût ordonné la copie du manuscrit B (*Journal des Savants* d'août 1858).

la fortune, c'est-à-dire de la Providence divine dont la raison nous est inconnue; mais la seconde, qui est de bien recevoir ce qui nous est envoyé et disposer par prévoyance toutes les choses qui nous arrivent, en sorte que, si elles sont bonnes, elles soient beaucoup avantageuses, ou nous apportent peu de dommages si elles sont mauvaises; cela est au pouvoir et du devoir du prince s'il est sage et doué de la prudence qui est la propre vertu des rois.

ANNÉE 1634.

*Hist.* : t. XXII, p. 513.

Il y a longtemps que les princes se servent du nom de paix et de guerre comme d'une monnaie, qu'ils emploient selon qu'il leur vient plus à propos pour l'avantage de leurs affaires, et ils sont beaucoup plus justes quand ils se font la

*Suppl.* : t. I, fol. 1.

A la place du préambule sont ces quelques mots d'introduction :

Je commence le Supplément de cette année par l'affaire la plus considérable qui fut en France, outre que c'est aussi la pre-

guerre ouvertement que lorsque artificieusement ils déguisent sous un feint nom leur mauvaise volonté.

mière dans l'ordre de mes mémoires et du temps.

L'absence de M<sup>r</sup> frère de Sa M<sup>te</sup> estoit d'une dangereuse conséquence à l'Etat, etc.

ANNÉE 1635.

*Hist.* : t. XXII, p. 577.

*Suppl.* : t. III, fol. 1.

Après avoir longtemps lutté contre la guerre à laquelle l'Espagne nous vouloit obliger depuis quelques années, ou sa mauvaise volonté contre cet Etat, lequel, comme une forte montagne qui resserre le cours d'un torrent impétueux, empêche que leur monarchie n'inonde toute l'Europe, etc.

(D'abord violente sortie contre la secte des Illuminés).

Louis le Juste fut l'Hercule qui estoufface monstre par les ordres que Sa Majesté commanda qu'on y gardast... Je puis dire aussy que le bien et le mal qui est arrivé doit servir de matière à l'histoire pour la rendre véritable, et il ne faut pas oster l'honneur qui est deu à ceux qui ont rendu service à l'Eglise et à l'Etat.

ANNÉE 1636.

Point de préambule ni dans l'Histoire ni dans le Supplément.

ANNÉE 1637.

*Hist.* : t. XXIII, p. 102.

Comme Dieu, par sa providence, régit tout le monde, les rois par leur prudence, qui est la vraie vertu royale, gouvernent leurs Etats. Cette vertu est appelée divine, pour ce que par elle il semble que les princes devinent l'avenir, ce qui n'est propre qu'à Dieu, qui est appelé de ce nom-là pour ce qu'à lui seul sont présentes toutes les différences des temps. Mais la prudence divine n'est sujette à aucuns accidens fortuits ; elle atteint certainement à la fin qu'elle se propose. La prudence humaine, quelque parfaite qu'elle puisse être, n'est pas assurée ; plusieurs choses imprévues en peuvent empêcher l'effet ; toutefois elle est enfin maîtresse de la fortune, et, si elle ne peut surmonter toutes les disgrâces, elle en affoiblit et

*Suppl.* : t. IV, fol. 91.

Nous faisons tous les jours avouer à nos ennemis, malgré leurs efforts, qu'ils nous doivent céder en vigueur de courage, mais nous ne saurions nier qu'ils ne nous surpassent en patience, qui les fait mieux employer nos dommages, pour en tirer quelque avantage à leurs affaires. Il ne faut pas s'étonner si on les a veu si éloigner de la paix.

arrête le cours, ou les fait  
changer en mieux.

ANNÉE 1638.

*Hist.* : t. XXIII, p. 234.

Si les rois pouvoient donner à ceux à qui ils commandent toute la capacité qu'il faut pour exécuter leurs commandements, il est certain que leurs projets seroient toujours heureux, puisqu'ils seroient toujours suivis de l'événement qu'ils s'en promettoient; mais comme il n'appartient qu'à Dieu seul de commander, et en même temps de rendre capables de lui obéir les créatures dont il veut se servir, aussi les rois ne doivent-ils pas s'étonner si leurs plus sages conseils ne produisent pas toujours les effets qu'ils en pouvoient, ce semble, avec raison espérer. C'est assez, et pour leur satisfaction particulière, et pour celle du public, que ne pouvant

*Suppl.* : t. IV, fol. 166.

Je pense que les saintes lettres disent que le cœur des rois est en la main de Dieu, pour avertir les hommes que leurs desseings sont des mistères, desquelz l'intelligence ne leur est pas permise, sinon lorsqu'eux-mêmes les déclarent, et encore les faut-il recevoir avec le respect que mérite une chose qui se tire d'un si auguste lieu. D'où vient que je ne m'étonne pas si on a tant fait de mauvais jugemens des affaires présentes, si on accuse avec tant d'injustice les ministres d'Etat; n'osant parler du Roy, on censure son conseil parce que son cœur étoit en la main de Dieu, et que les hommes n'en savent pas les pensées. Et il est bien à propos que les

pas, comme Dieu, rendre leurs sujets capables d'exécuter leurs entreprises, ils aient choisi ceux qu'ils ont reconnus l'être davantage.	subjets qui doivent obéissance à leur Roy vivent dans cette ignorance, afin que leur soumission soit plus excellente. Il est donc certain qu'on doit celer les secrets des princes, et que ces vérités ne doivent pas estre prophanées en les rendant communes. Toutefois il y a des saisons qui demandent ces connaissances, quand le péril de leur veue est passé, pour apprendre les siècles futurs par nos expériences, et pour justifier l'innocence que la calomnie a longtemps opprimée.
---	---

Eu égard à tant de points communs aux deux livres, pourrait-on attribuer à des auteurs différents des introductions si ressemblantes, dont l'Histoire n'offre d'exemples que précisément pour la période environ complétée par le Supplément ?

Mais la certitude de la communauté d'origine des deux ouvrages ressort le mieux de leur lecture, à laquelle ne peut suppléer aucune analyse. Sauf les vigoureuses additions et corrections de Richelieu, l'esprit, le fond et la forme sont les mêmes : déférence et respect pour le roi ; humeur difficile de ce prince porté à l'inquiétude ; dans le malheur confiance en Dieu et dans la

bonne cause de la France; protection à la religion catholique malgré les alliances avec les princes protestants; un peu de dépit contre les jésuites; secrète irritation contre la cour de Rome trop livrée à l'influence espagnole; violences du comte-duc d'Olivarès; dépenses excessives qu'entraînent les armements pour se garantir contre une attaque de la part de l'Espagne; désir sincère de la paix, mais nécessité d'une rupture ouverte; incapacité ou mauvaise volonté des chefs de l'armée française; esprit de superstition du cardinal; sa peur des sortilèges et des complots; retour fréquent des mêmes expressions, comme *nécessité urgente, pressante nécessité, marcher d'un bon pied, ne pas marcher du même pied, père commun des chrétiens*, etc.; enfin erreurs de noms, fautes de ponctuation, manque d'accord grammatical, masculins au lieu de féminins, singuliers au lieu de pluriels, mots qui souvent ne se rapportent à rien (1). A ces détails ajoutez la présence continuelle, dans le Supplément comme dans l'Histoire, des grandes pensées de Richelieu : à l'extérieur les alliances renouvelées avec la Hollande et la Suisse, l'union plus intime avec les protestants d'Allemagne, la défiance de l'Autriche dont les forces réunies à celles de l'Espagne enveloppaient de trois côtés la France, la persistance à agrandir nos frontières au nord de la Somme, sur le Rhin, aux Alpes et aux Pyrénées; à l'intérieur la destruction des difficultés insurmontables que rencontrait le gouvernement dans les résistances

(1) M. Avenel dit des scribes des *Mémoires* qu'il est impossible de donner une idée de leur extrême incapacité et de l'intrépidité avec laquelle ils écrivaient les non-sens (*Journal des Savants* de février 1859, p. 108).

du haut clergé, des parlements, de l'entourage du roi, de sa famille et particulièrement de la reine mère et de Gaston d'Orléans. Toutes ces considérations réunies donnent une force irrésistible aux preuves de toute sorte que nous avons produites sur la relation intime entre les Mémoires de Richelieu et le manuscrit qui nous occupe; elles ne permettent plus de douter que l'un de ces livres ne soit l'*Histoire*, l'autre son *Supplément*, et que la même main n'ait été employée par Richelieu au premier en partie et au second tout entier.

Quelle pourrait avoir été cette main? Pas celle du père Joseph évidemment. MM. Michaud et Poujoulat(1) avaient fait d'abord à cet égard des conjectures aussi erronées que M. Ranke, mais ils se sont rétractés plus tard (2) : les événements sur les bords du Rhin sont poussés, dans les Mémoires de Richelieu, jusqu'à la prise de Brisach le 19 décembre 1638, et le capucin était mort la veille.

L'auteur dont nous voudrions trouver le nom était assurément contemporain des événements qu'il rapporte, et s'il n'a joué quelque rôle par lui-même, il a été au courant des combinaisons diplomatiques et stratégiques dont il se vante d'avoir conservé au public le souvenir *avec sa plume* (3).

Or à cette époque la politique était entièrement renfermée dans le cabinet du premier ministre, qui avait seul en sa possession les journaux et les documents où étaient contenus les secrets les plus importants de la

(1) *Notice sur les Mémoires de Richelieu*, t. XXI, p. 6.

(2) *Un mot sur la dernière partie des Mémoires de Richelieu*, t. XXIII, p. 329.

(3) *Supplément*, t. IV, fol. 244.

guerre et des négociations. De plus l'auteur du Supplément est si favorable au père Joseph, qu'il faut écarter les noms des secrétaires particuliers de Richelieu, Charpentier, Le Masle, Cherré, Rossignol, Ceberet, Martin et le secrétaire de nuit, dont aucun n'était sympathique au révérend; ils étaient tous plus ou moins piqués de son influence auprès de leur maître. M. Avenel affirme d'ailleurs (1) que Richelieu confia le travail de mise en ordre et de rédaction de ses Mémoires à un secrétaire intime autre que ceux dont il se servait pour sa correspondance et son administration.

Parmi tous les personnages dont nous avons pu examiner les droits à la confiance commune du cardinal et du père Joseph, et qui nous ont semblé, par leur position et leur intelligence, pouvoir connaître et comprendre la situation des affaires politiques et religieuses du temps, aucun ne réunit autant de qualités et de titres que le père Ange, dit compagnon du père Joseph. L'abbé Richard (2) fait de lui le secrétaire du capucin et dit que le cardinal se fiait à lui autant que l'Eminence Grise. Le père Ange déchiffrait les lettres des ambassadeurs et des résidents, il mettait en chiffres les réponses et les instructions qu'on leur envoyait; il avait sous sa main un duplicata de tous les documents diplomatiques. Nous n'avons pu trouver la date exacte de sa mort; mais il survécut au père Joseph, puisqu'il porta son cœur aux religieuses du Calvaire (3); il survécut aussi à Richelieu, puisque le comte d'Avaux lui écrivit

(1) *Journal des Savants* d'août 1858, p. 498.

(2) *Vie du R. P. Joseph*, t. II, p. 266 et 288.

(3) *Ibid.*, p. 302.

une lettre dans le temps où à Munster il était plénipotentiaire pour la paix de Westphalie (1).

M. Avenel dit du secrétaire chargé de la rédaction des Mémoires de Richelieu : « Il expliquait en clair les choses » qui étaient en chiffres, il mettait les vrais noms au-dessus des noms de convention dont Richelieu se servait fréquemment dans ses dépêches (2). »

Comme l'auteur du Supplément est le même que le secrétaire des Mémoires, au moins pour les huit dernières années, nous nous faisons de l'autorité de M. Avenel un argument décisif, et nous attribuons au père Ange, compagnon du père Joseph, la composition du Supplément (3).

Il nous reste à faire une dernière recherche au sujet de l'ouvrage qui nous occupe, c'est celle de la date de sa rédaction. M. Ranke pense que les trois premiers volumes ont été écrits du vivant du père Joseph, ou peu après son décès. Nous avons vu à la fin du chapitre I<sup>er</sup> qu'il se trompait, puisque la mort de ce religieux est déjà mentionnée au fol. 28 du tome I<sup>er</sup>. Il est plus près de la vérité quand il suppose que le dernier volume a été composé plus tard.

Notre sentiment est que les deux premiers et le commencement du troisième ont été rédigés du vivant de Richelieu, la fin du troisième et tout le quatrième après sa mort. Voici nos preuves.

(1) *Vie du R. P. Joseph*, t. II, p. 312.

(2) *Journal des Savants* de mars 1858, p. 160.

(3) Nous n'avons pas pu partager l'opinion de MM. Michaud et Poujoulat, qui regardent comme la recherche la plus inutile celle qui aurait pour but de découvrir qui a tenu la plume pour l'assemblage de ces feuilles et de ces documents communiqués (*Mémoires de Richelieu*, t. XXIII, p. 329).

Au fol. 61 du tome III, on lit à propos de l'outrage de Charles de Lorraine, qui avait fait frapper des médailles marquées du temps de sa vengeance :

« Je ne sçais pas quand il trouvera ce temps, puis-  
» qu'il n'y a pas encore un mois qu'on luy vient d'en-  
» lever la dernière de ses places pour la seconde fois.  
» De sorte qu'il ne luy reste à présent pas seulement  
» une motte de terre, etc. »

Charles avait perdu ses Etats une première fois à la suite du mariage de sa sœur Marguerite avec Gaston d'Orléans; ils lui avaient été restitués au traité de Saint-Germain le 29 mars 1641. Mais comme il s'unit de nouveau aux ennemis de la France, la Lorraine fut saisie pour la seconde fois cette même année. Ce n'est donc qu'à la fin de 1641, ou au commencement de 1642, que l'auteur pouvait écrire qu'on venait d'enlever la dernière des places du duc Charles *pour la seconde fois*. Ce premier argument se trouve corroboré par l'observation que nous avons faite plus haut sur les renvois à l'*Histoire* et à l'*Histoire générale des guerres* d'abord, et à l'*Histoire entière* ensuite (voir chap. VI); le manuscrit de l'œuvre définitive, qui est l'*Histoire* ou *Mémoires de Richelieu*, ce manuscrit que M. Avenel désigne par la lettre B, a été fait du vivant du cardinal, dans son cabinet (1). Nous invoquerions enfin, pour confirmer notre opinion, la timidité de l'auteur du Supplément, depuis le commencement jusque vers le milieu du troisième volume, où la part du cardinal est toujours la plus belle, opposée à ses allures plus franches dans la suite où justice est rendue à ses auxiliaires. C'est dans

(1) *Journal des Savants* d'août 1858, p. 499.

la seconde partie, en effet, que le père Joseph apparaît plus perspicace que Richelieu dans la disposition des armées (1); c'est là qu'il est représenté avec assez d'influence et de pouvoir pour faire redresser des erreurs dans les négociations avec le duc de Savoie (2); c'est là enfin qu'il paraît ferme au milieu des dangers, « ne » s'estonnant pas aisément et ne manquant jamais de » remèdes aux maux (3). »

Ce n'est point dans la première partie qu'on trouve le blâme jeté sur la conduite du cardinal « dégousté de » l'humeur froide du roy et manquant en ce qu'il ne » cherchoit pas assez pour le regagner, ce qui retardoit » souvent les affaires l'empeschant d'y travailler (4). » Ce n'est point là non plus que l'auteur aurait attribué au comte d'Harcourt l'honneur d'avoir repris les îles d'Hyères que Richelieu réclamait pour le roi, c'est-à-dire pour lui-même : « Tandis que nos affaires ne réus- » sissent pas dans l'Italie et Valteline, Dieu seconda » de ses bénédictions le grand ouvrage d'un jeune » Mars, c'est le comte d'Harcourt. Ce fut vers la fin de » mars (1637), après avoir pillé une ville de la Sardai- » gne (5), qu'il résolut de suivre son génie et rendre » un signalé service à l'Etat; ainsi méprisant mille con- » sidérations humaines, ataquâ les îles qu'il reprit en » deux jours. Et, à vray dire, on ne sçait pas ce qui » est plus digne de louange en cette action glorieuse,

(1) *Supplément*, t. III, fol. 168.

(2) *Ibid.*, t. III, fol. 169.

(3) *Ibid.*, t. III, fol. 175.

(4) *Ibid.*, t. IV, fol. 63.

(5) L'Histoire le nomme, c'est pourquoi le *Supplément* passe outre : c'est Oristan (*Mémoires de Richelieu*, t. XXIII, p. 210).

» la valeur en son exécution ou la promptitude en son  
» issue. L'Histoire en fera le narré où je renvoie le lec-  
» teur (1). » Voilà une hardiesse dont les deux pre-  
» miers volumes et le commencement du troisième n'of-  
» frent aucun exemple. Et c'était bien une hardiesse, car  
» Richelieu recevait un démenti catégorique : « Notre armée  
» navale, » avait-il fait écrire dans l'*Histoire*, « attaqua les  
» îles le 24 (mars). L'archevêque de Bordeaux écrivit en  
» cour que ç'avoit été de son avis et contre celui du  
» comte d'Harcourt. Ledit comte, au contraire, manda  
» que c'étoit suivant le sien, et contre celui dudit  
» archevêque. Quoi qu'il en soit, ce fut en suivant le  
» commandement absolu du roi que Dieu fit réussir  
» heureusement ce dessein (2). »

Il faut donc admettre que la première partie du Supplément a été écrite entre la mort du père Joseph, 18 décembre 1638, et celle de Richelieu, 4 décembre 1642. La seconde l'a été peu de temps après celle de Louis XIII ; essayons de trouver la date précise.

Au folio 167 du tome IV, nous lisons : « Je suis donc  
» certain d'une science assurée que la nécessité d'une  
» juste deffence et l'honneur de cette couronne nota-  
» blement offencée contre la foy publique et le droit des  
» gens, par une violence dont l'exez ne sçauroit trou-  
» ver d'excuse légitime, ayant mis les armes dans la  
» main de Louis le Juste, *de glorieuse mémoire*, Sa  
» Majesté par ses ministres a fait rechercher, par toutes  
» voyes raisonnables, les moiens pour un accommode-  
» ment sincerre, sans vouloir mesme tirer avantage de  
» ses victoires. »

(1) *Supplément*, t. IV, fol. 122.

(2) *Mémoires de Richelieu*, t. XXIII, p. 211.

Voilà qui est clair : Louis XIII était mort quand ceci a été écrit. On sait qu'il décéda le 14 mai 1643. Mais nous trouvons dans le tome III, au folio 154, une preuve que la date que nous cherchons est postérieure à 1643. En effet, l'électeur de Saxe, ayant traité avec l'Empereur à Pirna en 1634, vit ses Etats ravagés par les Français et les Suédois « jusques à ce que *depuis* » *peu*, ouvrant les yeux à sa ruine et à celle de l'Empereur, il a traité avec Suède pour sa conservation. » Ce fut le 27 août 1645 que l'électeur de Saxe signa une trêve avec le Suédois Kœnigsmark à Koeschenbrodo en Misnie.

D'un autre côté, voici un passage par lequel il est établi que le tome III ne peut avoir été terminé, au plus tard, que dans les derniers mois de 1646 ou dans les premiers de 1647 :

« La voix publique disoit (en juillet 1635), et elle » continue encore, que le prince d'Orange avoit manqué » de fidélité, qu'il vouloit retenir notre armée en son » pouvoir, et traiter cependant à son avantage ; ou bien » pour le moins qu'il vouloit empêcher les progrez de » la France pour n'amoindrir son crédit en diminuant » ses emplois et ses futures conquêtes, *qui seront bor-* » *nées, malgré luy, avec ses artifices* (1). » Ainsi, le stathouder Frédéric-Henri vivait encore lorsque ces lignes ont été tracées ; il ne mourut que le 14 mars 1647.

Le fait suivant atteste même que le tome IV a été rédigé, nécessairement, avant la fin de 1645.

L'auteur du Supplément voulant exprimer son dépit contre le cardinal François Barberini et ses amis, tous

(1) *Supplément*, t. III, fol. 187.

hostiles à la France, se sert de ces termes : « Ces » messieurs ne peuvent souffrir ceux qui leur déplaisent » et qui ne suivent pas leurs intérêts et leurs intrigues (1). » Personne n'ignore que François Barberini et son frère le cardinal Antoine, après l'élection d'Innocent X, le 15 septembre 1644, montrèrent trop d'irritation de voir le nouveau pape dispenser à ses neveux des fonctions auxquelles ils croyaient que leur dévouement leur avait donné droit, et qu'après de violentes récriminations ils se rendirent leur séjour impossible à Rome. Ils surent, au mois de mars 1645, que Mazarin se brouillait aussi avec le nouveau pape, et vers la fin de cette année ils se réfugièrent en France. Nous disons *vers la fin*, car sitôt qu'Innocent apprit qu'ils étaient à Paris, il lança une bulle qui leur enjoignit de retourner à Rome dans six mois : « Ob hanc » fugam iratus pontifex diploma vulgavit contra Barberinos pœnâ pecuniariâ propositâ ni redirent (2). » Cette bulle est datée du 21 février 1646. Si les Barberini avaient déjà été retirés en France au moment où l' anonyme écrivait, il n'aurait pas manqué d'observer les lois de l'hospitalité en se servant à leur endroit de termes plus mesurés, ou il aurait tout au moins fait allusion à leur fuite de Rome. Cela fait qu'en admettant les limites de temps les plus larges pour la fin du troisième volume et tout le quatrième, on est resserré entre le mois de mai 1643, où mourut Louis XIII, et le mois de décembre 1645.

(1) *Supplément*, t. IV, fol. 167.

(2) *Gesta pontificum romanorum*, auctore I. O. Palatio I. V. D., t. IV, col. 580 (Venetiis, MDCLXXXVIII).

Cette circonstance, que la seconde partie du Supplément a été rédigée après la mort de Richelieu et celle du roi, fait qu'elle est aussi plus importante que la première; elle révèle plus de secrets et, par conséquent, donne plus de faits nouveaux. L'auteur ne se sent plus contraint par une surveillance intéressée, et il déclare que « si on doit celer les secrets des princes, il est » toutefois des saisons qui demandent ces connaissances, quand le péril de leur vue est passé, pour » apprendre les siècles futurs par nos expériences, et » pour justifier l'innocence que la calomnie a longtemps » opprimée (1). »

Terminons cette étude sur la date de la rédaction du Supplément par quelques extraits qui, sans permettre à la vérité de préciser l'année, complètent cependant et confirment ce que nous venons d'établir.

*Suppl.* : t. IV, fol. 152-153. — « Le premier de ce mois » (d'octobre 1637) mourut aussi à l'Ostfrise en la Basse- » Allemagne, le landgrave Guillaume de Hesse-Cassel. » Il laissa un fils âgé de huit ans; sa femme, qui est » sœur des comtes de Hanau et fortement généreuse, » promit de tenir ferme dans le dessein commun de » France et Suède, de faire la paix ou la guerre sans » traiter qu'avec ces deux couronnes, *ce qu'elle a effec-* » *tué jusques à présent.* »

C'est Marie-Elisabeth, femme devenue célèbre par le portrait qu'a tracé d'elle Schiller (2). Son alliance avec la France continua jusqu'à la paix de Westphalie. Elle-même mourut en 1650.

(1) *Supplément*, t. IV, fol. 167.

(2) *Œuvres historiques*, traduction de M. Regnier, t. II, p. 391.

*Suppl.* : t. IV, folio 171. — « Il étoit fort aisé à la France  
» de traiter, car..... elle n'étoit engagée ny avec le  
» Portugal, ny avec la Catalogne, *comme elle est à pré-*  
» *sent*, par des traités formels. »

Cet engagement, commencé en 1640, se continua jusqu'au traité de Westphalie.

*Suppl.* : t. IV, folio 234. — « Depuis ce vœu (consécra-  
» tion de la France à la Vierge) la France a resseny les  
» effets de cette puissante protection ; toutes nos affai-  
» res reprirent et eurent une meilleure posture, et peu  
» après elles ont eu le *progrès où on les voit*, avec tant  
» de bonheur qu'il semble que ce soit un songe, ou  
» que nos ennemis ayent perdu cette haute estime  
» qu'ils se donnoient de vouloir faire la loi à toutes  
» les nations, et surtout d'humilier la nôtre. »

Qui ne voit ici la joie d'un Français sous les yeux de qui viennent d'être gagnées les batailles de Rocroy, de Fribourg et de Nordlingue ?

En comparant les extraits qui précèdent, on ne peut mettre la composition du Supplément ni avant 1639, ni après 1646 ; on trouve même des difficultés pour les accorder si l'on dépasse d'un côté 1641 et de l'autre 1645, au lieu que tout embarras disparaît par l'adoption de l'intervalle compris entre ces deux dernières années.



## CONCLUSION

---

S'il est vrai que les Mémoires de Richelieu doivent être considérés comme la principale source et le document capital de l'histoire de ce grand ministre, ainsi que de celle du règne de Louis XIII, ne faut-il pas reconnaître aussi qu'un Supplément de ces Mémoires, fait pour les compléter et les rectifier, doive prendre place parmi les publications de premier ordre? D'ailleurs de toutes les sources relatives à la période de la guerre de Trente ans qui suit la mort de Gustave-Adolphe, les relations des contemporains sont celles qui nous font encore le plus défaut. Ce qui fait que la découverte d'une correspondance ou d'une pièce diplomatique de ce temps produit toujours un certain bruit dans la république des lettres. Qui n'a lu avec intérêt les renseignements nouveaux de l'ouvrage de M. Marius Topin? Qui ne se réjouit de lire les précieux écrits des ambassadeurs vénitiens dont M. Armand Baschet promet à bref délai la publication intégrale (1)?

(1) *Histoire de la chancellerie secrète de Venise*, p. 330.

Or voilà une œuvre de haute importance. Elle est d'un moine il est vrai, mais ce moine n'est pas enfermé derrière les murs d'un monastère et instruit à peine par quelques bruits du dehors : il est au courant des affaires les plus secrètes et tient à sa disposition les papiers d'Etat les plus authentiques. Elle n'a été mise à profit jusqu'ici que par Vittorio Siri, et au point de vue des anecdotes curieuses seulement; M. de Parieu n'en a tiré que quelques renseignements sur Bernard de Saxe-Weimar. Est-il juste qu'elle reste sur les rayons des archives publiques où ne peuvent la consulter que les privilégiés qui habitent la capitale?

Sans doute l'intérêt en aurait été plus considérable il y a une trentaine d'années; le public n'avait pas alors les *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, où ont été insérées bien des pièces du Supplément trouvées en originaux par M. Avenel à la Bibliothèque nationale, aux Archives des affaires étrangères, au Dépôt de la guerre, ou ailleurs. Il n'en est pas moins vrai que la plupart n'ont pu trouver place dans le recueil de cet érudit, qui n'a pas voulu s'écarter de son but : « J'ai dû étudier, » nous a-t-il fait l'honneur de nous écrire, « la grande personnalité de Richelieu. Le sujet m'a semblé assez vaste » pour m'imposer la loi de m'en occuper spécialement. » Même pour les personnages qui ont été mêlés à l'histoire du cardinal, je ne les ai guère considérés que dans leurs rapports avec le grand ministre (1). »

M. Avenel fait remarquer à chaque instant qu'il a lu tel ou tel document intéressant qu'il voudrait transcrire,

(1) Lettre du 23 février 1875.

mais que l'intervention de Richelieu n'y semblait pas assez marquée. Ce sont précisément ces documents et les faits qui s'y rattachent que rapporte le Supplément; ils mériteraient d'être connus, puisqu'ils retracent l'histoire des personnages les plus importants, Olivarès, Oxenstiern, Bernard de Saxe-Weimar, Bouthillier, Chavigny, Feuquières, Rohan, le comte d'Avaux, le cardinal de La Valette, Harcourt, Gaston, la reine mère, Mazarin, le père Joseph, Louis XIII, etc.; ils sont, comme le dit l'auteur, l'âme des grandes affaires qui se passaient alors en Europe (1).

Il faut donc souhaiter que quelque savant laborieux, en état de collationner le texte des pièces du manuscrit sur les originaux conservés dans les dépôts publics, se mette à l'œuvre et livre à la publicité, avec quelques notes pour commentaires, ce que ces pages ont encore de neuf et d'intéressant (2); il aurait à corriger les fautes dont elles fourmillent, mots oubliés ou mal écrits, dates quelquefois inexactes, ponctuation inintelligible, contre-sens dus à la précipitation ou à l'ignorance du copiste qui écrivait ordinairement sous la dictée ou déchiffrait mal les feuillets qu'il transcrivait. Le grand public aurait un nouvel ouvrage d'une authenticité incontestable sur une époque de fortes commotions politiques, où la France, après de longues discordes religieuses et civiles, maîtresse enfin d'elle-même, engagea résolument contre la maison d'Autriche la lutte suprême qu'aurait voulu entreprendre Henri IV, qui

(1) *Supplément*, t. IV, fol. 1.

(2) Nous croyons même, contrairement à l'opinion de M. Ranke, qu'il faudrait publier l'œuvre tout entière pour ne pas tronquer un *Supplément des Mémoires de Richelieu*.

amena l'abaissement d'un ennemi séculaire, et créa pour l'Europe une situation qui devait durer trois générations. Ce serait le complément des *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat* du cardinal de Richelieu, comme c'est le *Supplément* de ses *Mémoires*.

VU ET LU A PARIS EN SORBONNE,

le 1<sup>er</sup> août 1877,

*Par le Doyen de la Faculté des lettres de Paris,*

H. WALLON.

VU ET PERMIS D'IMPRIMER :

*Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,*

A. MOURIER.

---

## TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE PREMIER.	
Que le manuscrit n'est composé ni de mémoires ni de papiers d'Etat du père Joseph.....	4
CHAPITRE II.	
Que Richelieu a dû faire composer un appendice pour compléter ses Mémoires, et que le manuscrit n° 3754-3757 est fait de pièces pareilles à celles qui auraient formé cet ouvrage supplémentaire.....	27
CHAPITRE III.	
Qu'il y a toujours parfaite concordance entre le manuscrit n° 3754-3757 et les Mémoires de Richelieu pour les années 1634 à 1638.....	53
CHAPITRE IV.	
Eclaircissements que fournit le <i>Supplément</i> sur plusieurs questions d'histoire qui se rapportent à la politique extérieure de Richelieu et qui sont restées obscures jusqu'à nos jours : 1° Relations de la France avec Wallenstein; 2° politique à l'égard de la Pologne; 3° projet de fondation d'une république catholique entre la France et la Hollande.....	92

CHAPITRE V.

Divisions et titres que Richelieu semble avoir adoptés par son œuvre historique : 1° Histoire de la mère et du fils, 2° Histoire du roi avec un *Supplément*, 3° Histoire du cardinal ou Testament politique. — A ce propos quelques observations sur l'étude historique de M. Marius Topin intitulée *Louis XIII et Richelieu*. . . . . 122

Louis XIII apparaît-il dans son *Histoire* écrite par le cardinal de Richelieu comme un roi indolent, inactif et presque fainéant? — Comment est-il représenté dans le *Supplément*? . . . . . 129

Louis XIII a-t-il toujours eu pour Richelieu une profonde et sincère affection? Leur entente n'a-t-elle jamais été troublée? . . . . . 133

CHAPITRE VI.

N'y a-t-il point dans le *Supplément* des pièces qui figurent déjà dans l'*Histoire*? — Pourquoi l'auteur du manuscrit renvoie-t-il tantôt à l'*Histoire*, tantôt à l'*Histoire générale des guerres*, tantôt enfin à l'*Histoire entière*? — Réponse à ces deux objections. . . . . 141

CHAPITRE VII.

Que l'auteur du *Supplément* n'est autre que le secrétaire qui à partir de 1631 a mis en ordre et rédigé les *Mémoires de Richelieu*; quel est son nom et quand il a écrit. . . . . 173

CONCLUSION. . . . . 197

ERRATA.

Page 29, note 1, au lieu de : 428 p., lisez : 786 p.  
Page 172, notes 1 et 3, au lieu de : T. XXIII, lisez : T. XXII.

